

Bruxelles, le 9 juin 2022
(OR. en)

10064/22
ADD 1

FIN 648

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	8 juin 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil

N° doc. Cion:	COM(2022) 401 final/ANNEXES 1 à 3
Objet:	ANNEXES du RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE - Exercice 2021

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 401 final/ANNEXES 1 à 3.

p.j.: COM(2022) 401 final/ANNEXES 1 à 3



Strasbourg, le 7.6.2022
COM(2022) 401 final

ANNEXES 1 to 3

ANNEXES

du

RAPPORT DE LA COMMISSION

**AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES
EUROPÉENNE**

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE - Exercice 2021



Annual Management and Performance Report for the EU Budget

Volume II
Annexes

#EUBUDGET

FINANCIAL YEAR

2021

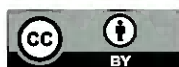
INTEGRATED FINANCIAL AND
ACCOUNTABILITY REPORTING 2021

Budget

The European Commission is not liable for any consequence stemming from the reuse of this publication.

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2022

© European Union, 2022



The reuse policy of European Commission documents is implemented by Commission Decision 2011/833/EU of 12 December 2011 on the reuse of Commission documents (OJ L 330, 14.12.2011, p. 39). Unless otherwise noted, the reuse of this document is authorised under a Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). This means that reuse is allowed provided appropriate credit is given and any changes are indicated.

For any use or reproduction of elements that are not owned by the European Union, permission may need to be sought directly from the respective rightholders.

All photos © European Union, unless otherwise stated.

2021 Annual Management and Performance Report for the EU Budget – Volume II – Annexes

Print	ISBN 978-92-76-51013-0	ISSN 2599-7084	doi:10.2761/733952	KV-AQ-22-002-EN-C
EPUB	ISBN 978-92-76-51014-7	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/748965	KV-AQ-22-002-EN-E
PDF	ISBN 978-92-76-51012-3	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/285345	KV-AQ-22-002-EN-N

Also available:

2021 Annual Management and Performance Report for the EU Budget – Volume I

Print	ISBN 978-92-76-49919-0	ISSN 2599-7084	doi:10.2761/022851	KV-AQ-22-001-EN-C
EPUB	ISBN 978-92-76-49866-7	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/07897	KV-AQ-22-001-EN-E
PDF	ISBN 978-92-76-49892-6	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/093153	KV-AQ-22-001-EN-N

2021 Annual Management and Performance Report for the EU Budget – Volume III – Technical annexes

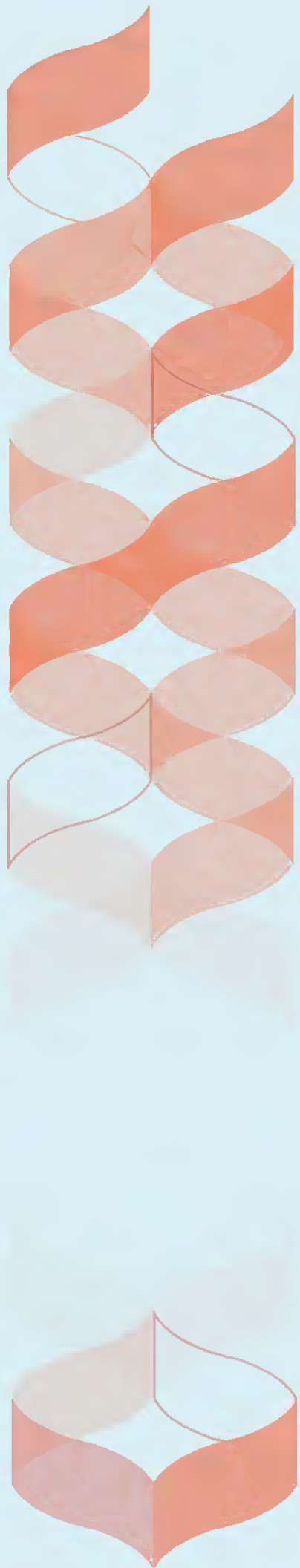
Print	ISBN 978-92-76-51105-2	ISSN 2599-7084	doi:10.2761/762638	KV-AQ-22-003-EN-C
EPUB	ISBN 978-92-76-51106-9	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/487237	KV-AQ-22-003-EN-E
PDF	ISBN 978-92-76-51104-5	ISSN 2599-7092	doi:10.2761/064137	KV-AQ-22-003-EN-N

Table des matières

- ANNEXE 1 – PRIORITES HORIZONTALES POUR 20215**
 - 1. Amorcer la reprise et devenir plus résilient.....8
 - 2. Mener la double transition pour un avenir durable 12
 - 3. Bâtir une économie au service des personnes21
 - 4. Renforcer l'Europe en tant qu'acteur géopolitique.....30

- ANNEXE 2 – CONTROLE INTERNE ET GESTION FINANCIERE.....38**
 - 1. Des outils solides pour gérer et protéger le budget de l'Union dans un environnement complexe39
 - 2. Résultats des contrôles.....52
 - 3. Assurance de gestion.....69
 - 4. Évolution future: perspectives pour 2022 et au-delà.....74

- ANNEXE 3 – FACILITE POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE UN NOUVEL INSTRUMENT AXE SUR LES PERFORMANCES AU SERVICE DE LA RELANCE DE L'UE76**



Annexe 1 – Priorités horizontales pour 2021

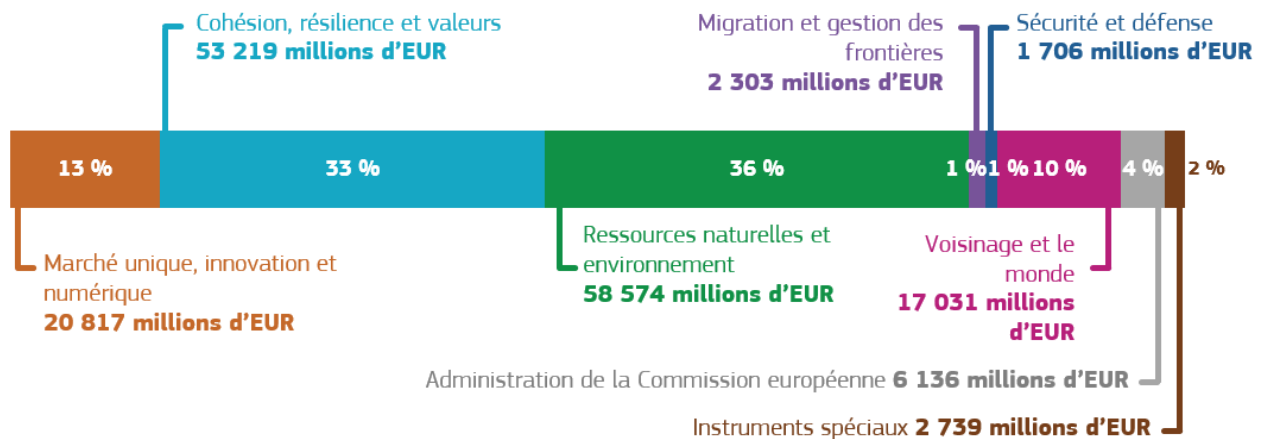
Priorités horizontales pour 2021

Le budget de l'UE est un outil de plus en plus important pour traduire les priorités de l'UE en résultats. Grâce à ses programmes, le budget soutient les politiques internes et externes de l'UE et apporte une valeur ajoutée européenne en permettant d'aboutir à des résultats auxquels les dépenses nationales non coordonnées ne pourraient pas parvenir. Les programmes de l'UE sont conçus dans une optique de complémentarité pour générer des synergies, catalyser les financements privés et publics et donner un coup d'accélérateur coordonné à un certain nombre de priorités stratégiques globales, qui sont au cœur des grandes ambitions de la Commission von der Leyen¹.

Le budget 2021 est le premier budget relevant du cadre financier pluriannuel 2021-2027. Il a été au cœur de la réponse globale de l'UE à la pandémie de COVID-19, permettant à l'UE d'agir rapidement et en faisant preuve de flexibilité pour répondre aux besoins urgents. Il a également continué à jeter les bases de la durabilité et de la prospérité de l'UE de demain, notamment par l'investissement dans la relance verte et numérique. Ces investissements permettront à l'économie sociale européenne de devenir plus résiliente et renforceront la création d'emplois. Le budget 2021 de l'UE s'élevait à 164 milliards d'EUR d'engagements alloués au titre des rubriques ci-dessous.

Cadre financier pluriannuel en 2021

Total: **162 526 millions d'EUR**



Cadre financier pluriannuel; crédits d'engagement du budget 2021 de l'UE par ligne budgétaire (en millions d'EUR).

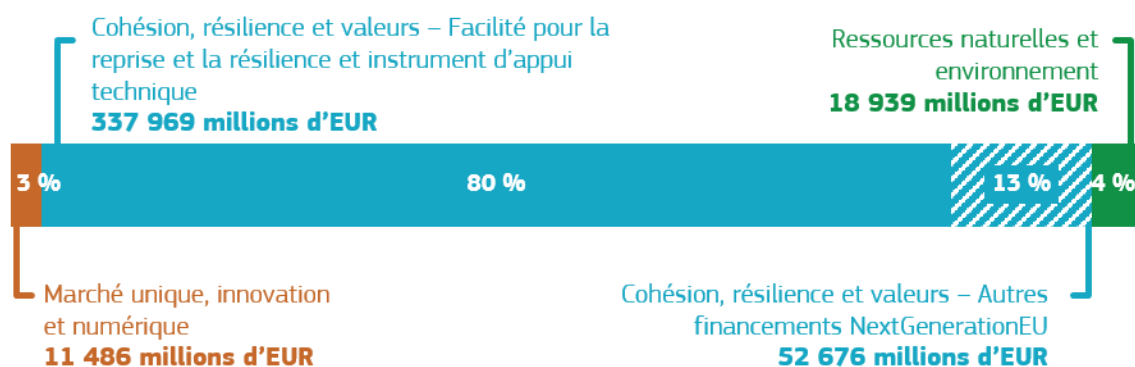
Source: Commission européenne.

Le budget de l'UE est renforcé par NextGenerationEU pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. NextGenerationEU est un instrument temporaire de relance (d'un montant de 807 milliards d'EUR²), qui prend la forme d'une aide venant s'ajouter au budget à long terme de l'UE, l'accent étant mis sur les premières années cruciales de la relance. Les financements de NextGenerationEU ont été investis dans plusieurs programmes et sont donc décrits dans l'ensemble de la présente annexe.

¹ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

² 807 milliards d'EUR en prix courants, 750 milliards d'EUR aux prix de 2018.

NextGenerationEU en 2021

Total: **421 070 millions d'EUR**

Crédits d'engagement NextGenerationEU par ligne budgétaire (en millions d'EUR).

Source: Commission européenne.

L'analyse de la performance présentée dans la présente annexe décrit la manière dont les programmes de l'UE ont contribué à plusieurs priorités stratégiques transversales et interconnectées. Elle s'articule autour de quatre thèmes clés:

- amorcer la reprise et devenir plus résilient;
- mener la double transition pour un avenir durable;
- bâtir une économie au service des personnes;
- renforcer l'Europe en tant qu'acteur géopolitique.

Le présent résumé complète les rapports programme par programme figurant à l'annexe 4, que la Commission européenne présente sous la forme d'un site web [lien].

1. Amorcer la reprise et devenir plus résilient



[...] bien plus que la relance, [NextGenerationEU] façonnera notre continent pour les décennies à venir. Et nous donnerons à nos sociétés et à nos économies les moyens d'être plus fortes et plus résilientes.

Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne

La crise de la COVID-19 a mis en évidence l'importance stratégique du renforcement de la résilience économique, sociale et institutionnelle de l'UE. Elle a également fait apparaître qu'il était urgent d'accroître la capacité de préparation et de réaction de l'UE aux crises, notamment en investissant dans des systèmes de santé solides et en renforçant la capacité de l'UE à réagir aux catastrophes naturelles et à d'autres situations d'urgence.

La présente section porte sur les principaux éléments de la réponse de l'UE, d'abord pour soutenir la reprise, puis pour jeter les bases d'une Union plus forte et plus résiliente.

Soutenir la reprise au lendemain de la pandémie

L'un des principaux objectifs de l'action budgétaire de l'UE en 2021 était de soutenir la reprise après le choc économique causé par la pandémie de COVID-19 et les restrictions mises en place pour contenir sa propagation. Cet objectif a été atteint essentiellement par une double approche: 1) donner aux États membres autant de marge de manœuvre que possible pour réaffecter toutes les ressources disponibles au titre du budget à long terme 2014-2020 à la lutte contre la pandémie et ses conséquences sanitaires et économiques; et 2) fournir de nouvelles ressources de l'UE pour soutenir la reprise à court terme jusqu'à ce que la réponse à plus long terme (décrite ci-dessous) ait pris racine.

Les dispositions ci-après ont permis aux États membres de réaffecter les ressources restantes du budget à long terme 2014-2020 pour financer leurs mesures de réponse à la pandémie.

- **L'initiative d'investissement en réaction au coronavirus** a fourni environ 8 milliards d'EUR de liquidités immédiates pour mobiliser des investissements visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, en accordant une plus grande flexibilité dans l'application des règles de l'UE en matière de dépenses et en étendant le champ d'application du Fonds de solidarité de l'UE.
- De même, **l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus** a introduit une flexibilité extraordinaire en permettant la pleine mobilisation de l'ensemble des aides non utilisées des Fonds structurels et d'investissement européens, en proposant de couvrir 100 % des dépenses du budget de l'UE pour un exercice comptable et en simplifiant les étapes

procédurales liées à la mise en œuvre des programmes, à l'utilisation d'instruments financiers et à l'audit.

De nouvelles ressources, pour un montant de 50,6 milliards d'EUR, ont été mises à disposition grâce à l'initiative REACT-EU en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe³. REACT-EU est l'un des plus grands programmes relevant de NextGenerationEU. Il a été conçu pour financer des projets qui favorisent les capacités de réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la COVID-19, ainsi que pour réaliser des investissements dans des opérations contribuant à amorcer la reprise écologique, numérique et résiliente. Sur le plan opérationnel, REACT-EU a renforcé les programmes pertinents pour la période 2014-2020 et s'ajoute aux dotations au titre de la cohésion pour la période 2021-2027. En 2021, il a contribué à apporter un soutien continu au secteur de la santé, aux petites et moyennes entreprises et aux programmes d'emploi à court terme, tout en mettant l'accent sur la reprise à long terme grâce à des investissements numériques et verts dans le cadre de la réparation des dommages à la suite de la crise.

Le budget de l'UE a également joué un rôle clé dans la réponse directe apportée à l'urgence sanitaire, notamment en finançant une partie des coûts initiaux au titre de l'instrument d'aide d'urgence doté de 2,7 milliards d'EUR. L'UE a négocié des accords d'achat anticipé avec huit fabricants de vaccins (AstraZeneca, BioNTech–Pfizer, CureVac, Johnson & Johnson, Moderna et Sanofi–GlaxoSmithKline, Novavax et Valneva) dans le cadre d'une stratégie vaccinale diversifiée visant à garantir l'accès à des vaccins sûrs et efficaces le plus tôt possible. Grâce à cette approche coordonnée au niveau de l'UE, les États membres ont été en mesure de partager le risque inhérent à l'investissement dans la mise au point d'un vaccin qui, à l'époque, n'avait pas encore fait ses preuves et d'avoir accès à un large éventail de technologies et d'entreprises potentielles dans le domaine de la fabrication de vaccins.

Le budget de l'UE a partiellement financé l'achat de ces vaccins par l'intermédiaire de l'instrument d'aide d'urgence. Il s'agit d'un instrument conçu pour soutenir, en partie au moyen de mécanismes de passation de marchés accélérée, toute une série de mesures ciblées lorsque l'ampleur, la rapidité ou la nature transfrontière des besoins font qu'une intervention coordonnée de l'UE est plus efficace.

Aujourd'hui, l'UE affiche l'un des taux de vaccination les plus élevés au monde, 82 %⁴ de la population adulte de l'UE étant vaccinée au moins une fois.

L'instrument d'aide d'urgence a également financé⁵ l'infrastructure de délivrance et de vérification des certificats interopérables de vaccination contre la COVID-19, de test et de rétablissement (pour un coût de 16 millions d'EUR). Le règlement sur le certificat COVID numérique de l'UE est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et a contribué à faciliter la libre circulation en toute sécurité des citoyens au sein de l'UE pendant la pandémie et, partant, la réouverture de l'UE, condition préalable à la reprise économique.

³ REACT-EU est divisé en deux tranches: la majorité est disponible pour la programmation en 2021 (39,6 milliards d'EUR), et le reste pour 2022 (10,8 milliards d'EUR).

⁴ Au 13 mai 2022, la part de la population adulte complètement vaccinée atteignait 62,4 %.

⁵ D'autres initiatives financées par l'instrument d'aide d'urgence sont répertoriées à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/emergency-support-instrument_fr.

Construire une UE plus forte et plus résiliente à long terme

La crise a également mis en évidence l'importance de prendre des mesures décisives pour construire une UE plus forte, plus résiliente et plus durable. C'est pourquoi la majorité des fonds de NextGenerationEU (jusqu'à 724 milliards d'EUR⁶) seront investis par l'intermédiaire de la facilité pour la reprise et la résilience. Cet instrument innovant, de nature exceptionnelle et temporaire, a été conçu pour aider les États membres à mettre en œuvre des investissements et des réformes afin d'orienter leur trajectoire de croissance économique à long terme conformément aux grandes priorités de l'UE, notamment en accélérant les transitions écologique et numérique. La facilité s'articule autour de six piliers: la transition écologique; la transformation numérique; la cohésion économique, la productivité et la compétitivité; la cohésion sociale et territoriale; la santé, et la résilience économique, sociale et institutionnelle; et les politiques pour la prochaine génération.

Le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience invitait les États membres à soumettre à la Commission des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Dans ces plans, les États membres présentent leur programme de réforme et d'investissement pour soutenir la reprise et renforcer la résilience, notamment en relevant les défis recensés dans les recommandations par pays émises dans le cadre du Semestre européen et en contribuant de manière appropriée aux six piliers stratégiques énoncés à l'article 3 dudit règlement. Le règlement impose également aux États membres d'expliquer comment leurs plans sont censés contribuer aux objectifs en matière de climat et de numérique, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'égalité des chances pour tous. L'annexe III du présent rapport précise la procédure d'évaluation des plans.

En 2021, 22 plans pour la reprise et la résilience ont été approuvés par le Conseil, sur la base d'une proposition de la Commission. Ces plans approuvés représentent une enveloppe totale de 291 milliards d'EUR de financements non remboursables et de 154 milliards d'EUR de prêts⁷. Deux tiers du montant des financements et des prêts concernent des investissements et un tiers comprend des mesures relatives à des réformes. La mise en œuvre des mesures est suivie à l'aide d'un ensemble de jalons et de cibles à atteindre d'ici août 2026. Une autre grande innovation concerne le calendrier des financements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui seront versés en plusieurs tranches à mesure que les États membres auront atteint les jalons et les cibles convenues.

En décembre 2021, la Commission a effectué le premier paiement (conformément aux jalons et cibles définis) en faveur de l'Espagne, d'un montant de 10 milliards d'EUR. Ce soutien financier non remboursable a été versé à l'Espagne une fois atteints les 52 jalons relatifs à des réformes dans les domaines de la mobilité durable, de l'efficacité énergétique, de la décarbonation, de la connectivité, de l'administration publique, des compétences, de l'éducation et des questions sociales, de la recherche et du développement, de la politique fiscale et du travail, ainsi que du renforcement du système d'audit et de contrôle de l'Espagne pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La résilience liée aux futures urgences sanitaires a été améliorée grâce à la mise en place de l'autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire. L'autorité constitue un pilier essentiel de l'union européenne de la santé annoncée par la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union de 2021, et ses objectifs sont d'anticiper, de prévenir et de détecter les menaces et les crises sanitaires potentielles et d'y réagir par la collecte de renseignements et le

⁶ Il s'agit de subventions (338 milliards d'EUR) et de prêts (386 milliards d'EUR), dont les montants sont exprimés en prix courants.

⁷ Six États membres ont demandé des prêts (Grèce, Italie, Chypre, Portugal, Roumanie et Slovaquie).

renforcement des capacités. Elle travaille en étroite collaboration avec les agences sanitaires européennes et nationales, le secteur privé et les partenaires internationaux afin d'améliorer la préparation de l'UE aux urgences sanitaires. Pour atteindre ses objectifs, l'autorité a reçu un budget d'environ 6 milliards d'EUR destiné à la mise en œuvre de différents programmes (tels que EU4Health, Horizon Europe et le mécanisme de protection civile de l'UE) au cours de la période 2022-2027.

Pour renforcer la résilience, il faut également renforcer la préparation aux catastrophes. À cette fin, le mécanisme de protection civile de l'UE renforce la coopération en matière de protection civile entre les États membres de l'UE et six autres États participants. Tout en reconnaissant que la responsabilité première de la protection civile incombe aux États membres, la Commission européenne apporte un soutien complémentaire aux autorités nationales dans le but ultime d'améliorer la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes en renforçant les capacités de réaction aux crises (qu'il s'agisse d'incendies de forêt, d'urgences sanitaires et médicales ou d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires) qui dépassent la capacité de réaction individuelle d'un pays. Par conséquent, la Commission joue un rôle de premier plan dans la coordination de la réaction aux catastrophes dans le monde entier, en contribuant à hauteur d'au moins 75 % des coûts de transport et/ou des coûts opérationnels des déploiements. À la suite de l'adoption d'une nouvelle proposition en avril 2021, l'UE pourra jouer un rôle plus actif, tandis que le mécanisme offrira plus de flexibilité pour soutenir les États membres, en particulier lorsqu'ils sont touchés simultanément par des situations d'urgence de grande ampleur et complexes.

- Dans le cadre des préparatifs pour la saison des incendies de forêt de 2021, la Commission a cofinancé la mise sur pied d'une **flotte rescEU de lutte contre les incendies de forêt** prête à intervenir à tout moment, en vue de pallier les éventuels manques en matière de réaction aux incendies. Six États membres (la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Suède) ont mis un total de onze avions et de six hélicoptères bombardiers d'eau à la disposition des autres États membres de l'UE en cas d'urgence, en échange d'une contribution financière des coûts de ces capacités de réserve. Les préparatifs sont en cours pour la saison des incendies de forêt 2022.
- Dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE, la Commission a créé **une réserve médicale et un mécanisme de distribution stratégiques rescEU**, dont l'arsenal est abrité par neuf États membres. La réserve permet de garantir la livraison rapide de matériel médical tel que des ventilateurs et des équipements de protection individuelle partout dans l'UE et dans les pays tiers.
- L'instrument d'aide d'urgence a également été utilisé pour l'achat de **matériel de soins de santé, la fourniture d'une assistance au personnel médical et l'apport d'un soutien opérationnel aux capacités de réponse médicale mobile**. Cette approche permet de mettre à disposition des équipes médicales là où elles sont les plus nécessaires en Europe, et de faciliter le transport de fret.

2. Mener la double transition pour un avenir durable



Nous voulons laisser à la prochaine génération une planète en bon état ainsi que des emplois de qualité et une croissance qui ne nuisent pas à la nature qui nous entoure.

Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne

Les transitions écologique et numérique sont au cœur de la politique de l'UE et de sa stratégie de relance. Il est essentiel de placer la protection du climat et de la biodiversité ainsi que la transition numérique au cœur du modèle de croissance économique et sociale de l'UE pour garantir la durabilité de ce dernier. Compte tenu de la concurrence mondiale de plus en plus vive pour le contrôle des technologies numériques, il est primordial que les entreprises, les pouvoirs publics et les chercheurs de l'UE aient accès aux données informatiques, à l'intelligence artificielle et aux infrastructures numériques depuis l'intérieur de l'UE. En outre, pour atteindre l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, il est nécessaire de soutenir et d'encourager les technologies innovantes et à faibles émissions de carbone. Le budget de l'UE joue un rôle essentiel dans tous ces domaines.

Le pacte vert pour l'Europe est un programme en faveur de la croissance durable

La transition écologique est au cœur de la stratégie de croissance de l'UE. Cruciale pour créer un avenir durable, la transition écologique joue un rôle essentiel pour décarboner l'économie européenne et stimuler la compétitivité de l'industrie de l'UE, tout en soutenant l'indépendance énergétique à long terme de l'UE. Elle ne pourra se faire sans déployer des efforts en rapport avec les objectifs en matière de climat et de biodiversité, tout en garantissant une transition équitable pour tous.

La lutte contre le changement climatique, par sa nature même, dépasse les frontières nationales et appelle à une action aux niveaux européen et international. L'action de l'UE peut tirer parti d'importantes économies d'échelle, rassembler des ressources pour atteindre une masse critique et contribuer à renforcer l'UE sur la scène internationale.

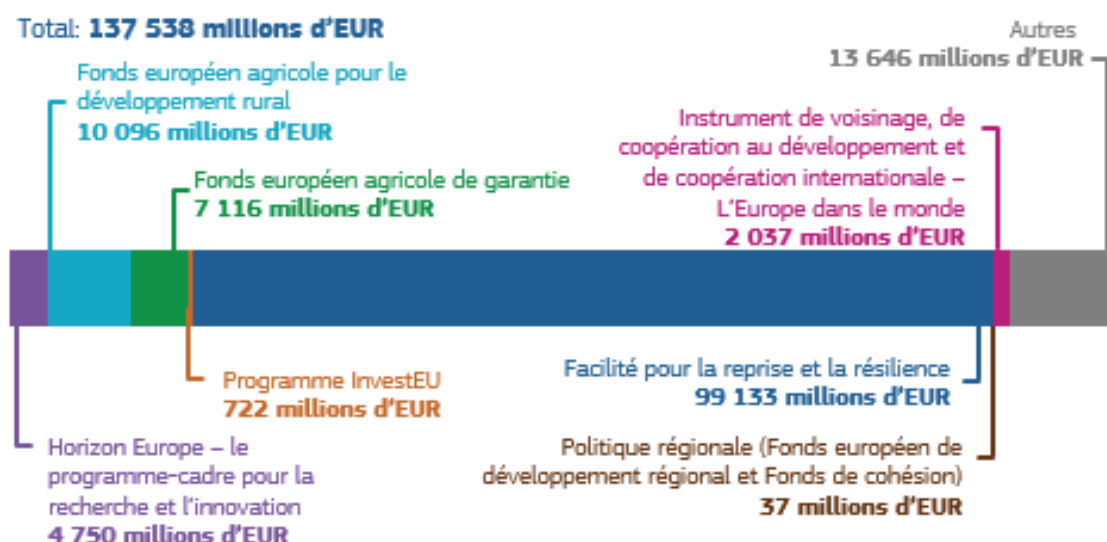
Climat	Biodiversité
Fin 2020, les fonds régionaux avaient permis d'augmenter de plus de 2 735 mégawattheures la capacité de production d'énergie renouvelable.	Fin 2020, plus de 15 000 km ² d'habitats avaient été restaurés ou avaient vu leur état de conservation s'améliorer grâce au financement du programme LIFE.

Dans les pays partenaires, il était prévu d'installer 18 000 mégawatts de capacités de production d'énergie renouvelable avec le soutien de l'UE sur la période 2014-2020.

Entre 2013 et 2021, 909 620 km² de zones forestières riches en biodiversité ont été protégées dans les pays partenaires avec le soutien de projets de développement de l'UE.

L'UE s'est engagée à consacrer une part importante de son budget au financement des interventions liées au climat. Selon les dernières informations disponibles concernant la période 2014-2020, l'UE a consacré l'équivalent de 221 milliards d'EUR, soit 20,6 % de son budget pluriannuel global, à des mesures liées au climat⁸. Pour la période 2021-2027, la Commission a porté à 30 % son objectif global de contribution du budget de l'UE à l'intégration des questions climatiques (avec la contribution de NextGenerationEU). Cet objectif est également soutenu par la politique régionale, pour laquelle une obligation juridiquement contraignante a été établie selon laquelle les parts des budgets du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion allouées aux questions climatiques doivent être de 30 % et 37 % respectivement. Enfin, la Commission a élaboré et publié une nouvelle méthode fondée sur les coefficients de l'UE afin de garantir une approche efficace et fiable du calcul de la réalisation de cet objectif.

La facilité pour la reprise et la résilience apportera une contribution essentielle à la réalisation de l'objectif climatique. La facilité a été conçue pour aider l'UE à atteindre son objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 en allouant 37 % de son enveloppe aux investissements et aux réformes liés au climat. Les États membres ont consacré au climat près de 40 % des dépenses prévues dans le cadre des 22 plans pour la reprise et la résilience approuvés en 2021, soit un pourcentage nettement supérieur à l'objectif de 37 %. Les investissements couverts par les plans pour la reprise et la résilience approuvés par le Conseil sont destinés à un large éventail de secteurs. Par exemple, quelque 70,7 milliards d'EUR devraient être consacrés à l'amélioration de la durabilité du système européen de mobilité, notamment par l'amélioration et la modernisation des réseaux ferroviaires et la construction de nouvelles infrastructures pour carburants alternatifs.



Contribution à la lutte contre le changement climatique en 2021 (en millions d'EUR).

⁸ Il s'agit d'une mise à jour du chiffre fourni dans le rapport annuel 2020 sur la gestion et la performance, qui tient compte des nouvelles informations disponibles sur la destination des fonds de l'UE dépensés dans le cadre de la gestion partagée et des corrections techniques (y compris la comptabilisation du cofinancement au titre du Fonds social européen, comme l'a relevé la Cour des comptes européenne dans son dernier rapport spécial sur le climat).

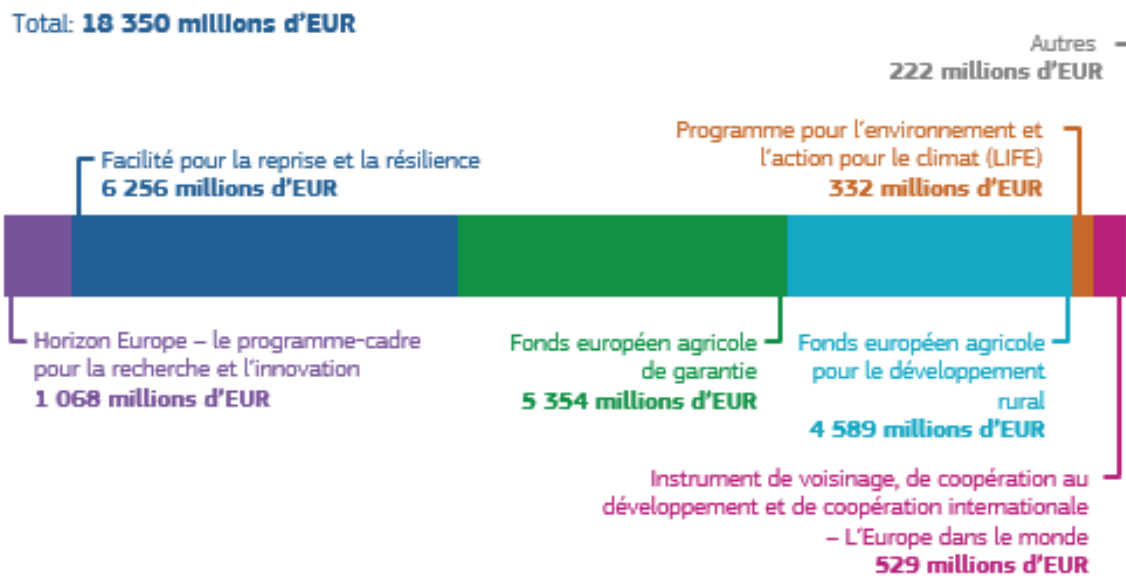
Source: Commission européenne.

La Commission estime que le budget de l'UE a financé des interventions liées au climat pour un montant d'environ 138 milliards d'EUR en 2021 (soit 32 % du budget total). En voici quelques exemples:

- **soutien continu aux changements structurels dont l'économie de l'UE a besoin pour parvenir à la neutralité climatique et à l'indépendance énergétique** par l'intermédiaire des fonds de la politique de cohésion et du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#);
- **nouveaux projets de recherche et d'innovation** lancés en 2021 dans le cadre d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe, y compris des projets emblématiques concernant les aéroports et les ports verts, de nouveaux partenariats/entreprises communes (concernant par exemple SESAR 3, le rail européen, l'aviation propre, l'hydrogène propre, le transport routier et par voie d'eau à émissions nulles), ainsi que le lancement de missions liées au climat (par exemple en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les villes neutres pour le climat et intelligentes, les océans propres);
- **soutien à l'innovation radicale.** L'accélérateur du Conseil européen de l'innovation a lancé en 2021 un appel spécifiquement conçu pour soutenir les innovations du pacte vert pour l'Europe. L'appel se concentre sur les priorités de l'UE en matière de transition vers une société verte, numérique et en bonne santé, en accordant une attention particulière aux innovations dans les domaines suivants: industries à faibles émissions de carbone; rénovation en profondeur des bâtiments; énergies renouvelables; batteries et autres systèmes de stockage d'énergie. Le déploiement de l'innovation est le moteur indispensable à la réalisation des objectifs de l'UE;
- **aide aux petites et moyennes entreprises.** Au 30 septembre 2021, le mécanisme de fonds propres pour la croissance mis en place dans le cadre du programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises avait investi 6,7 millions d'EUR dans un [fonds de capital-risque qui concentre ses activités sur les technologies propres](#) afin de garantir que les petites et moyennes entreprises puissent évoluer vers un avenir durable;
- **acquisition de compétences à l'appui des objectifs de l'UE en matière d'atténuation.** Plusieurs masters communs Erasmus Mundus traitent directement de questions liées au changement climatique, parmi lesquels le [master en climat urbain et en durabilité](#), qui forme des diplômés de haut niveau capables de comprendre, d'évaluer et de gérer la résilience au changement climatique dans les villes pour vivre dans un monde plus chaud de 1,5 °C, et le [master en énergie renouvelable dans l'environnement marin](#), qui est conçu pour répondre aux besoins des entreprises dans le domaine des énergies renouvelables en mer, et qui aura une orientation internationale soutenue par la participation directe, en tant que partenaires associés, de centres de recherche de renommée mondiale, de petites et moyennes entreprises et de grandes entreprises du secteur. Parmi les autres exemples, on peut citer le soutien apporté par le Fonds social européen depuis 2016 en Sardaigne à plus de 5 000 demandeurs d'emploi afin de les aider à trouver un emploi dans l'économie verte et bleue européenne, d'abord en renforçant leurs compétences par un accompagnement professionnel, des stages et des formations conduisant à des certifications, puis en les aidant à créer leur propre entreprise;
- **soutenir et investir dans les technologies innovantes et à faibles émissions de carbone nécessaires à la transition vers une économie à faible intensité de carbone dans l'UE.** Le Fonds pour l'innovation crée des incitations financières et soutient des projets dotés de technologies, de procédés ou de produits hautement innovants qui sont suffisamment mûrs et présentent un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plus de 540 propositions ont été reçues dans le cadre des deux premiers appels à projets et les 30 premières conventions de subvention ont été signées en 2021 afin de développer des petits projets dans le domaine des technologies propres.

Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 met également davantage l'accent sur la protection de la biodiversité. Par son ambition de consacrer 7,5 % de ses ressources annuelles à cette fin

dès 2024, et 10 % de ses ressources annuelles à partir de 2026, le budget de l'UE contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. En 2021, la Commission estime que 18 milliards d'EUR ont été consacrés à l'intégration des questions de biodiversité, soit 4,3 % du budget de l'UE, y compris NextGenerationEU.



Contribution à la protection de la biodiversité en 2021 (en millions d'EUR).

Source: Commission européenne.

- L'Agence européenne pour l'environnement fournit, dans le cadre du service Copernicus de surveillance des terres, des **produits de renseignement géospatial sur l'occupation et l'utilisation des sols aux niveaux paneuropéen et local**. La composante locale se concentre sur les zones qui sont exposées à des défis et à des problèmes environnementaux spécifiques dans l'UE. Dans le cadre de cette composante, l'Agence européenne pour l'environnement fournit des informations sur les zones de haute diversité biologique protégées par Natura2000, qui servent à évaluer la préservation et l'état de ces sites et à déterminer si le déclin de la couverture végétale est marqué. Le statut des zones de haute diversité biologique Natura2000 garantit qu'elles sont correctement cartographiées, et il peut être utilisé pour attirer l'attention sur les phénomènes qui menacent la préservation des sites.
- En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le **projet intégré nature LIFE – MarHa pour une gestion efficace et équitable des habitats marins en France** vise à améliorer l'état de conservation de tous les types d'habitats marins énumérés dans la directive habitats en France. Le projet vise à atteindre l'objectif à court terme d'au moins la moitié des habitats présentant un bon état de conservation d'ici à 2025. En plus du projet LIFE, le projet facilite l'utilisation coordonnée d'environ 50 millions d'EUR de fonds complémentaires provenant du Fonds européen agricole pour le développement rural, du Fonds européen de développement régional et de fonds nationaux.
- L'Irlande prévoit de soutenir la **restauration des tourbières**, une mesure susceptible de favoriser le retour de la flore et de la faune dans ces zones. D'après les estimations, le plan irlandais devrait permettre, sur une période de 30 ans, d'éviter 3,3 millions de tonnes d'émissions de CO₂ grâce à la mise en œuvre des mesures de réhabilitation renforcées.

L'harmonisation du budget de l'UE avec les objectifs environnementaux de l'UE a été renforcée par l'obligation de respecter le principe «ne pas nuire». Conformément à l'[accord interinstitutionnel](#) entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission, l'exécution du budget 2021-2027 doit respecter ce principe, tel qu'il est consacré dans le pacte vert pour l'Europe. L'objectif est de veiller à ce qu'aucune partie du budget, qu'elle soit considérée ou non

comme étant pertinente pour le climat, ne nuise ou ne s'oppose aux objectifs climatiques et environnementaux de l'UE.

Le budget de l'UE tient aussi compte de l'importance de traiter de manière équitable les effets sociaux et économiques de la transition vers une économie neutre pour le climat, toujours conformément au pacte vert pour l'Europe et au plan d'action sur le socle européen des droits sociaux⁹. Le nouveau mécanisme pour une transition juste est conçu pour venir en aide aux régions, aux industries et aux travailleurs durement touchés par la transition. Le soutien du Fonds pour une transition juste est disponible pour les régions les plus touchées dans chaque État membre, sur présentation de plans territoriaux approuvés par la Commission dans le cadre des programmes de la politique de cohésion. En raison de l'adoption tardive du mécanisme, les programmes du Fonds pour une transition juste n'ont pas encore été adoptés et leur mise en œuvre est retardée¹⁰. Lorsqu'il sera opérationnel, le mécanisme devrait mobiliser environ 55 milliards d'EUR entre 2021 et 2027 autour de trois piliers différents.

Fonds pour une transition juste	Dispositif pour une transition juste	Facilité de prêt au secteur public
<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds financera des actions telles que des investissements dans les petites et moyennes entreprises, des activités de recherche et d'innovation, la réhabilitation et la modernisation des réseaux de chauffage urbain, la numérisation, l'innovation numérique et la connectivité numérique, ainsi que le renforcement de l'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif mobilisera des ressources dans le secteur privé, notamment grâce à une plateforme de conseil InvestEU, qui servira de point d'entrée central pour les demandes de soutien consultatif. 	<ul style="list-style-type: none"> La facilité financera des investissements dans les énergies renouvelables, la mobilité verte et durable, les infrastructures environnementales pour une gestion intelligente des déchets et de l'eau, et la rénovation urbaine, entre autres domaines.

La proposition de nouveau Fonds social pour le climat est conçue pour contribuer à atténuer les effets sociaux et distributifs de la transition climatique conformément à la communication «Ajustement à l'objectif 55»¹¹. Plus précisément, le fonds vise à atténuer les effets sur les personnes les plus vulnérables de l'introduction proposée d'un système d'échange de quotas d'émission pour le bâtiment et le transport routier. La proposition relative au Fonds social pour le climat complète les mesures relevant du mécanisme pour une transition juste et du Fonds social européen+.

La transition numérique comme accélérateur du potentiel de croissance de l'UE

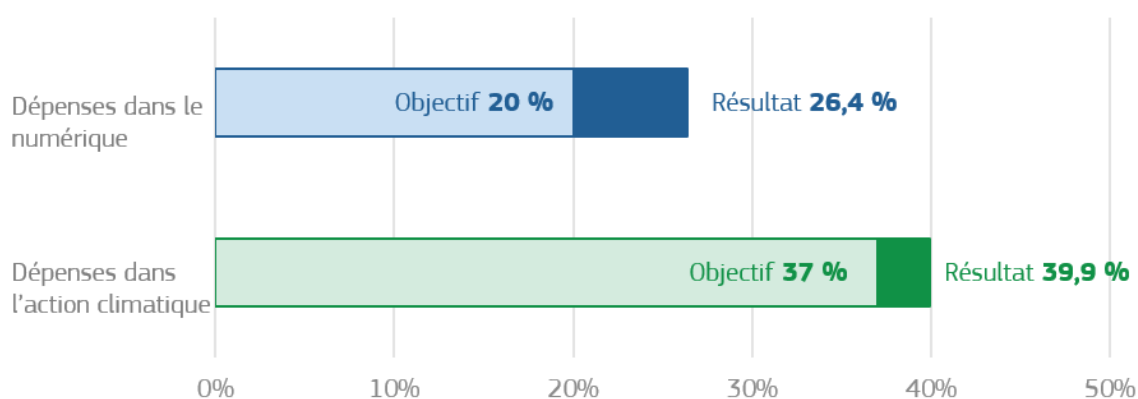
Le déploiement des technologies numériques offre d'importantes possibilités de croissance à l'UE. L'objectif de la Commission est de parvenir à une Europe adaptée à l'ère du numérique en

⁹ [Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#).

¹⁰ Aucun paiement n'a été effectué au titre du Fonds pour une transition juste en 2021.

¹¹ Communication de la Commission intitulée «Ajustement à l'objectif 55»: atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la voie de la neutralité climatique», [COM\(2021\) 550 final](#).

donnant aux citoyens, aux entreprises et aux administrations les moyens de disposer d'une nouvelle génération de technologies numériques et la possibilité de bénéficier de dispositifs de renforcement des compétences et de reconversion appropriés qui profiteront à tous. C'est pourquoi les législateurs sont convenus de consacrer au moins 20 % des fonds au titre de la facilité pour la reprise et la résilience aux réformes et aux investissements soutenant la réalisation des objectifs numériques. Les premières indications sont prometteuses, les 22 plans pour la reprise et la résilience adoptés en 2021 consacrant 26 % des fonds aux réformes et aux investissements soutenant la transformation numérique.



Représentation visuelle de la contribution de la facilité pour la reprise et la résilience aux différentes priorités. Les calculs ont été effectués conformément aux méthodes exposées dans les annexes VI et VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

Source: Commission européenne.





- Parmi les principales réalisations, on peut citer les investissements figurant dans le **plan italien sur le renforcement du réseau et la numérisation du réseau électrique** afin d'accroître la capacité du réseau, qui ont permis d'améliorer l'intégration de la production d'énergie renouvelable. Ce projet illustre la possibilité de combiner les deux aspects de la double transition, le climat et le numérique étant considérés comme des éléments essentiels de la reprise de l'Europe après la pandémie.
- Poursuivre le déploiement de la connectivité sans fil locale grâce au **système WiFi4EU**, qui dépasse désormais les 8 000 réseaux installés et compte plus de 83 000 points d'accès actifs en Europe.
- En juin 2021, le **nouveau câble sous-marin en fibre EllaLink** reliant l'Europe à l'Amérique latine a été inauguré et est entré en service. Grâce à un véritable partenariat numérique, cette autoroute des données sous-marine de 6 000 km rapproche les deux régions de plus que jamais. Grâce au programme BELLA¹², cofinancé par la Commission européenne, les milieux de la recherche et de l'éducation des deux côtés de l'océan Atlantique ont commencé à utiliser cette connexion à haute capacité et à faible latence.

Le programme pour une Europe numérique façonne la transformation numérique de l'Europe.


Le programme a pour mission de renforcer l'autonomie stratégique ouverte et la compétitivité de l'UE et de renforcer les capacités numériques critiques de l'UE en mettant l'accent sur les domaines stratégiques suivants: calcul à haute performance; infrastructures nuage-périphérie; espaces de données et intelligence artificielle; cybersécurité; renforcement des compétences nécessaire pour

¹² BELLA est l'acronyme de *building the Europe link to Latin America* («construire le lien entre l'Europe et l'Amérique latine») et soutient l'interconnexion à long terme des communautés européennes et latino-américaines de la recherche et de l'éducation, en améliorant considérablement la collaboration entre les chercheurs et les universitaires des deux régions.

former la main-d'œuvre à ces technologies de pointe; déploiement de ces technologies et utilisation optimale de celles-ci dans des secteurs critiques tels que l'énergie ou le climat; et soutien à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises et aux administrations publiques dans leur transformation numérique. Malgré l'adoption plus tardive que prévu du règlement établissant le programme, la Commission est encore parvenue à se mettre très vite au travail et à adopter une série de programmes de travail en 2021, suivis immédiatement d'une première série d'appels à propositions.

 <p>Calcul à haute performance</p> <p>Déployer des capacités de supercalcul exaflopique et post-exaflopique de classe mondiale et garantir l'accès à ces capacités.</p>	 <p>Intelligence artificielle</p> <p>Déployer des espaces communs de données à l'échelle de l'UE sur la base d'une infrastructure nuage-périphérie fédérée et promouvoir la mise à l'essai et l'adoption de solutions fondées sur l'intelligence artificielle.</p>
 <p>Cybersécurité</p> <p>Renforcer les capacités avancées en matière de cybersécurité, en garantissant un large déploiement de solutions de pointe en matière de cybersécurité dans les différents secteurs de l'économie européenne.</p>	 <p>Compétences numériques avancées</p> <p>Stimuler l'excellence universitaire dans le domaine du numérique, en augmentant l'offre éducative dans des domaines des technologies tels que le calcul à haute performance, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, et promouvoir l'habileté numérique.</p>

Accélération de l'utilisation optimale des technologies



Déployer un réseau de pôles européens d'innovation numérique soutenant la transformation numérique des organisations publiques et privées européennes. Ce réseau permettra également de relever les grands défis de société grâce à des déploiements à fort impact, tout en favorisant l'interopérabilité transfrontière de services publics numériques et en promouvant un espace numérique inclusif et fiable.

Programme pour une Europe numérique, exemples d'actions.
Source: Commission européenne.

Les progrès technologiques et la recherche rendent possibles des applications spatiales innovantes qui améliorent le quotidien des citoyens. Des progrès ont été accomplis dans le cadre de Galileo et EGNOS¹³, les systèmes mondiaux de navigation par satellite de l'UE, ainsi que de Copernicus, le système d'observation de la Terre de l'UE, dans une optique d'amélioration de la fiabilité et de la performance des services fournis. Les utilisateurs finaux bénéficient d'un positionnement plus précis et plus fiable, de données et d'informations de surveillance de la Terre complètes, gratuites et en accès libre, ce qui modernise les transports, facilite l'agriculture de précision et promeut la durabilité. Copernicus contribue à l'évaluation de l'impact du changement

¹³ Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire.

climatique, notamment en soutenant les actions menées lors de catastrophes majeures. Galileo peut contribuer à promouvoir des transports économes en carburant ainsi qu'à aider les marins et les pilotes dans leurs activités normales ou pour la recherche de personnes en détresse.

Programme spatial: principales réalisations de 2021

- Fin 2021, 2,5 milliards d'appareils compatibles avec Galileo étaient en service.
- Les performances de Galileo en matière de précision du positionnement sont trois fois supérieures à celles des autres systèmes de ce type.
- Deux nouveaux satellites Galileo ont été lancés en 2021, portant à 28 le nombre de satellites en orbite.
- Il y avait huit satellites Copernicus en 2021.
- Le service Copernicus concernant le changement climatique compte 100 000 utilisateurs.

3. Bâtir une économie au service des personnes



Le cadre stratégique de l'UE et le marché unique constituent les fondements d'une économie forte au service des citoyens de l'Union. Le modèle d'économie sociale de marché de l'UE cible à la fois la croissance économique et la réduction de la pauvreté et des inégalités entre les régions de l'UE. Le renforcement du marché unique et des petites et moyennes entreprises est essentiel pour permettre à l'économie de l'UE de répondre aux besoins de ses citoyens. Une économie forte est également une condition préalable pour relever les défis les plus importants de notre époque, notamment la double transition et le renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE et du rôle de l'UE sur la scène internationale. Les connaissances et les solutions issues de la recherche et de l'innovation peuvent contribuer à améliorer la compétitivité, favorisant ainsi la croissance et la création d'emplois, et permettant de relever les défis sociétaux.

Le budget de l'UE contribue par l'intermédiaire de ses nombreux programmes portant sur plusieurs dimensions. Les efforts d'investissement continus garantissent la poursuite de l'approfondissement du marché unique, ce qui génère des avantages considérables pour les consommateurs et les entreprises de l'UE. La politique de cohésion permet à des centaines de milliers de projets d'aider les petites et moyennes entreprises dans toutes les régions de l'UE. De nombreuses actions investissent dans l'éducation et la formation de qualité des personnes et soutiennent leur (ré)intégration dans l'emploi, en encourageant d'importants projets sur l'économie réelle et en contribuant aux changements structurels, à la recherche et à l'innovation dans les États membres de l'UE. Dans une société confrontée à des défis complexes sur les plans économique, politique, scientifique, technologique, sanitaire et environnemental, ce soutien multidimensionnel est un moteur essentiel de la croissance économique, conduisant à des avancées qui génèrent à la fois des bénéfices et le bien-être de l'économie de l'UE. Ces investissements dans les infrastructures et le capital humain jouent un rôle de premier plan dans le déclenchement de la transition vers une Europe durable sur les plans environnemental et économique, dans la promotion de l'égalité des chances, indépendamment du genre, et dans la poursuite des trois grands objectifs à atteindre au niveau de l'UE d'ici à 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, énoncés dans le **plan d'action sur le socle européen des droits sociaux**¹⁴.

Vers une économie plus forte et plus juste

L'économie de l'UE est revenue à son niveau de production d'avant la pandémie à l'été 2021, après une forte reprise de 5,3 % en 2021.¹⁵ En 2021, le nombre d'emplois dans l'UE a augmenté de 0,9 %, soit d'environ 1,8 million d'emplois supplémentaires. L'emploi a augmenté dans presque tous les groupes d'éducation, d'âge et de sexe, et environ 1 million de personnes sont sorties du chômage vers le troisième trimestre de 2021. Au cours de ce même trimestre, le retour à l'emploi était tel que l'UE a dépassé de 0,3 % le nombre de travailleurs d'avant la pandémie. Toutefois, l'emploi a chuté dans les secteurs les plus touchés par les mesures de confinement, tels que les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des voyages. En outre, la hausse des prix des matières premières

¹⁴ [Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#).

¹⁵ Voir les [prévisions économiques européennes de l'hiver 2022](#).

et de l'énergie, fortement exacerbée par la guerre d'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, a considérablement réduit¹⁶ les attentes en matière de croissance.

Le Fonds social européen pour la période 2014-2020 a continué d'apporter une contribution positive à la réduction des taux de chômage et de pauvreté, qui restent une préoccupation majeure pour les citoyens de l'UE. Si la mise en œuvre du Fonds social européen+ a été retardée en raison de l'adoption tardive de sa base juridique, comme cela a été le cas pour tous les autres fonds de la politique de cohésion, le programme précédent a aidé, depuis 2014, 45,3 millions de personnes, dont 5,4 millions ont trouvé un emploi, y compris en tant que travailleur indépendant, tandis que le reste a atteint d'autres étapes, comme indiqué dans les sections ci-dessous.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés contribue à rendre l'économie de l'UE plus dynamique et plus compétitive en améliorant les compétences et l'employabilité des personnes licenciées. Grâce à l'élargissement du champ d'intervention du fonds au cours de la période de programmation 2021-2027, en 2021, huit demandes ont été présentées par quatre États membres afin de venir en aide à 3 500 travailleurs licenciés. Dans cinq de ces cas, la pandémie de COVID-19 a été le principal facteur à l'origine des licenciements. En outre, six demandes reçues en 2020 au titre du règlement précédent ont été approuvées par l'autorité budgétaire en 2021. Quatre de ces demandes concernaient la crise économique provoquée par la pandémie. L'aide fournie par le fonds consiste notamment à proposer des ensembles de services personnalisés visant à réintégrer les travailleurs licenciés dans un emploi durable le plus rapidement possible.

Le budget de l'UE contribue au renforcement du marché unique au moyen du programme relatif au marché unique. Destiné à renforcer la gouvernance du marché unique, le budget de 4,24 milliards d'EUR alloué à ce programme finance un large éventail d'activités qui étaient auparavant financées dans le cadre de programmes distincts (le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises, le programme statistique européen, les normes d'information et d'audit financières et non financières, la participation des consommateurs à l'élaboration des politiques dans le domaine des services financiers, le programme en faveur des consommateurs et le programme pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux) **et les lignes budgétaires dites «de prérogative» de la Commission.** Malgré l'adoption tardive de sa base juridique, la Commission est parvenue à traiter tous les volets du programme en 2021.

Le budget de l'UE vise à mobiliser des investissements publics et privés en garantissant les investissements des partenaires chargés de la mise en œuvre tels que le Groupe Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières. Tel est le rôle du Fonds InvestEU, qui comprend également un volet «petites et moyennes entreprises». Grâce à une garantie budgétaire de l'UE de 26,15 milliards d'EUR, soutenue par 10,46 milliards d'EUR provenant du budget de l'UE, InvestEU comblera les importants déficits d'investissement dans des domaines essentiels pour l'avenir. En outre, au moins 30 % du Fonds InvestEU devraient contribuer à la lutte contre le changement climatique. Malgré les négociations avancées sur l'accord de garantie InvestEU avec le Groupe Banque européenne d'investissement, ainsi que le lancement du premier appel à manifestation d'intérêt en avril 2021, aucun accord de garantie n'avait été signé avec les partenaires

¹⁶ Selon les prévisions économiques du printemps 2022, la croissance réelle du produit intérieur brut tant dans l'UE que dans la zone euro devrait désormais atteindre 2,7 % en 2022 et 2,3 % en 2023, contre respectivement 4,0 % et 2,8 % (2,7 % dans la zone euro) dans les [prévisions intermédiaires de l'hiver 2022](#).

chargés de la mise en œuvre à la fin de 2021. L'accord de garantie avec le Groupe Banque européenne d'investissement a été signé en mars 2022 et d'autres accords devraient bientôt être trouvés.

Politique de cohésion: lutter contre les inégalités tout en réagissant à la pandémie

Outre leur rôle traditionnel de soutien à l'investissement et de lutte contre les inégalités entre les régions de l'UE, les fonds de la politique de cohésion ont continué de jouer un rôle essentiel pour aider les États membres à faire face aux conséquences économiques, sociales et sanitaires immédiates de la crise de la COVID-19. Les fonds de la politique de cohésion soutiennent traditionnellement toutes les régions et villes de l'UE, en stimulant la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique et le développement durable, et en améliorant la qualité de vie des citoyens. Comme ce fut le cas en 2020, la Commission a également accru la flexibilité dans la mise en œuvre des fonds de la politique de cohésion en 2021, de manière à fournir des liquidités supplémentaires aux États membres afin de les aider à contenir les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19.

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis pour la période 2014-2020 a contribué à atténuer les pires formes de pauvreté dans l'UE en fournissant aux personnes les plus démunies des denrées alimentaires, des biens de base et un soutien à l'inclusion sociale. En 2020¹⁷, près de 428 000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées à environ 15 millions de personnes, 1,96 million de personnes ont reçu une assistance matérielle et 30 000 personnes ont bénéficié d'un soutien à l'inclusion sociale. Ces chiffres sont en augmentation par rapport aux années précédentes, ce qui pourrait en partie s'expliquer par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences, qui ont laissé de nombreuses personnes sans emploi et exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le lancement des programmes 2021-2027 a été très difficile. La préparation des programmes nationaux et régionaux 2021-2027 a été perturbée par l'adoption tardive du cadre financier pluriannuel 2021-2027. La Commission a travaillé sans relâche avec les États membres pour préparer et mettre en forme les nouveaux programmes dans les meilleurs délais. Les préparatifs dans les États membres se sont déroulés parallèlement, par exemple, à l'élaboration des plans pour la reprise et la résilience, ce qui a posé des difficultés opérationnelles dans certains États membres.

La mise en œuvre en 2021 a principalement concerné des projets et des ressources issus du cadre financier pluriannuel précédent¹⁸. En plus de l'accélération des paiements dans le cadre des fonds précédents de la politique de cohésion, les résultats des programmes précédents se font maintenant rapidement sentir.

Avec le soutien du fonds régional depuis 2014¹⁹:

- l'émission de 4,4 millions de tonnes de CO₂ a été évitée;

¹⁷ Dernières données connues, comme pour le Fonds social européen et l'initiative pour l'emploi des jeunes.

¹⁸ 350 milliards d'EUR au titre du budget à long terme 2014-2020 et 392 milliards d'EUR au titre du budget à long terme 2021-2027.

¹⁹ Ces chiffres sont des résultats cumulés pour la période 2014-2020 jusqu'à la fin de 2020, pour le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion.

- 5,5 millions de ménages ont obtenu un accès internet à haut débit d'au moins 30 mégabits par seconde;
- 238 000 emplois ont été créés dans les entreprises bénéficiant d'un soutien;
- 52 millions de personnes ont bénéficié de services de santé nouveaux ou modernisés.

Soutenir l'éducation et la formation

Outre les investissements dans les infrastructures physiques, le budget de l'UE apporte également un soutien essentiel à la construction du capital humain et à l'offre de formations, par exemple par l'intermédiaire du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes, lesquels avaient apporté un soutien à 45,3 millions de personnes en 2020. Fin 2020, 7,4 millions de personnes avaient acquis une qualification, 2,2 millions de personnes suivaient un cours ou une formation grâce au soutien du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes et 3,4 millions de jeunes avaient bénéficié de l'initiative pour l'emploi des jeunes. À la fin de 2021, les États membres avaient reçu 4,5 milliards d'EUR au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Les activités de recherche et d'innovation de l'UE contribuent à protéger les citoyens et les valeurs de l'Union et jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie de l'UE. Elles offrent des avantages tant aux consommateurs qu'aux travailleurs, en créant des emplois de meilleure qualité, en construisant une société plus verte et en améliorant la qualité de vie dans l'UE. Elles sont également essentielles pour maintenir la compétitivité de l'UE sur le marché mondial. Située à l'intersection entre les activités de recherche et de développement technologique et la politique industrielle, la politique d'innovation vise à créer un cadre propice à la commercialisation des idées. Le budget de l'UE alloue des fonds en faveur de la recherche et de l'innovation, y compris un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises, qui représentent 99 % des entreprises de l'UE²⁰. L'un des objectifs d'Horizon Europe est de favoriser toutes les formes d'innovation, en facilitant le développement technologique, les actions de démonstration et le transfert de connaissances et de technologies, tout en renforçant le déploiement et l'exploitation de solutions innovantes.

En 2021, la Commission a présenté le premier programme de travail dans le cadre d'Horizon Europe. Dans ce contexte, elle a sélectionné 65 jeunes entreprises et petites et moyennes entreprises innovantes en vue d'affecter 363 millions d'EUR de financement en faveur d'innovations de rupture par l'intermédiaire de l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation, l'objectif étant d'aider ces entreprises à commercialiser leurs innovations et à se développer.

- En novembre, la Commission a annoncé la lauréate du prix 2021 de l'UE des femmes innovatrices et la capitale européenne de l'innovation. L'entrepreneuse mise à l'honneur en 2021 était Merel Boers (Pays-Bas), cofondatrice et directrice générale de NICO-LAB, une entreprise proposant des technologies de pointe pour aider les médecins à améliorer les soins d'urgence. La ville de Dortmund, en Allemagne, a été reconnue capitale européenne de l'innovation 2021 pour sa promotion de l'innovation au sein de sa communauté.

²⁰ Voir [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32020Q1222\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32020Q1222(01)).

Amélioration de l'intégration la question de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2021, la Commission a pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre sa stratégie 2020-2025 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes²¹, qui définit son engagement renforcé en faveur de la réalisation d'une Union de l'égalité. En particulier, la Commission a renforcé le recensement et l'analyse des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures visant à améliorer la réglementation (tant pour les analyses d'impact que pour les évaluations).

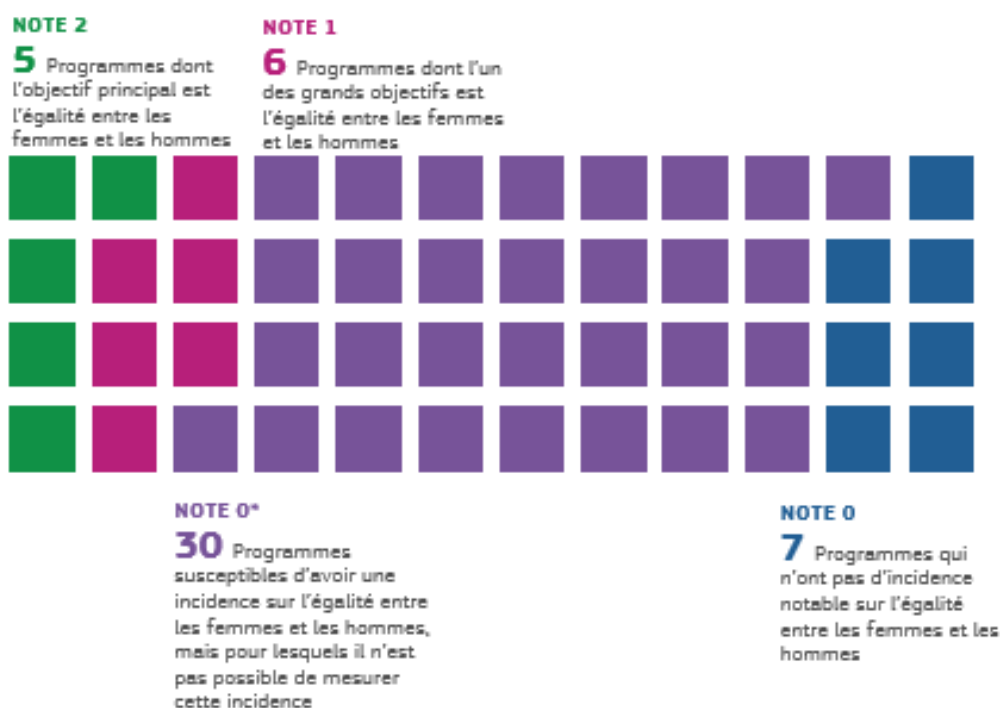
Le budget de l'UE contribue grandement à la réalisation des objectifs en matière d'égalité.

NextGenerationEU et le budget à long terme 2021-2027 fournissent un large éventail de financements et d'instruments de garantie budgétaire de l'UE pour soutenir les actions visant à promouvoir la participation des femmes au marché du travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est de la plus haute importance d'investir dans les infrastructures d'accueil et de soins, de soutenir l'entrepreneuriat féminin, de lutter contre la ségrégation entre les hommes et les femmes dans certaines professions et de remédier à la représentation déséquilibrée des filles et des garçons dans certains secteurs de l'éducation et de la formation. Par le biais de certaines initiatives, telles que le volet «Daphné» du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», un financement spécifique est fourni aux organisations de la société civile et aux institutions publiques qui soutiennent l'objectif d'égalité, y compris dans des domaines spécifiques de grande importance, tels que la lutte contre la violence à caractère sexiste.

La Commission a mis au point, en avance par rapport au calendrier établi, une méthode pilote pour mesurer les dépenses liées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de l'accord interinstitutionnel accompagnant le cadre financier pluriannuel 2021-2027, la Commission s'est engagée à mettre au point une telle méthode. Pour chaque programme, au niveau le plus détaillé possible, les interventions reçoivent une note de 0, 1, 2 ou 0*. Les notes 0, 1 et 2 indiquent la mesure dans laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes est ciblée par les interventions financées par le budget de l'UE. La note 0* est attribuée aux interventions susceptibles d'avoir une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes, mais pour lesquelles la Commission n'est actuellement pas en mesure d'évaluer et de prouver cette incidence. Le cas échéant, ces notes sont mises à jour dès que des informations suffisantes deviennent disponibles. La Commission rend compte des résultats de l'application de cette méthode pilote dans le paquet concerné. Le graphique ci-dessous présente la répartition des programmes sur la base de la note maximale attribuée à (certaines de) leurs interventions.

²¹ Voir https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_fr.



Nombre de programmes ayant obtenu les différentes notes (0, 0*, 1 et 2) proposées par la méthode. Un programme peut obtenir plus d'une note. Dans ce cas, les engagements annuels mis en œuvre sont ventilés par note.

Source: Commission européenne.

La facilité pour la reprise et la résilience est aussi conçue pour promouvoir les principes d'égalité entre les femmes et les hommes. Les 22 plans pour la reprise et la résilience adoptés en 2021 prévoient 115 mesures axées sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ces mesures figurent des réformes visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, à soutenir le renforcement des compétences des femmes et à encourager la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail. En ce qui concerne les investissements, la facilité contribue au moyen d'un large éventail d'interventions. Par exemple, les plans pour la reprise et la résilience approuvés prévoient des mesures visant à améliorer les infrastructures sociales et d'accueil de la petite enfance, à instaurer des certificats d'égalité entre les hommes et les femmes pour les entreprises, à dispenser des formations pour renforcer les compétences entrepreneuriales des femmes, à mettre en place un service d'assistance téléphonique pour les femmes dans les zones rurales et urbaines et à améliorer la réglementation des professions exercées en majorité par des femmes (comme le travail domestique et l'aide sociale).

Réaliser les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030

Le budget de l'UE et NextGenerationEU contribuent de manière notable à la réalisation des objectifs fixés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, qui vise à opérer un changement transformateur d'ici à 2030 qui ne laisse personne de côté. Ce programme, feuille de route commune adoptée sous l'égide des Nations unies pour un monde pacifique et prospère, revêt une importance capitale pour les valeurs de l'UE européenne et l'avenir de l'Europe. Depuis l'adoption du programme en 2015, l'UE a accompli des progrès significatifs dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans ses politiques tant internes qu'externes, et elle continue d'intensifier ses efforts. La pandémie de COVID-19 a montré que la mise en œuvre complète du

programme était cruciale pour mieux reconstruire après la crise. Les objectifs de développement durable constituent le plan universel pour une relance durable.

L'UE a entamé une transition vers une économie sobre en carbone, neutre pour le climat, efficace dans l'utilisation de ses ressources et circulaire, qui va de pair avec le renforcement de la sécurité, de la prospérité, de l'égalité et de l'inclusion. Dans ce contexte, la conception et la mise en œuvre des programmes de dépenses de l'Union européenne visent à atteindre les objectifs dans chaque domaine stratégique tout en promouvant la durabilité au moyen des mesures et des interventions des programmes pertinents. Grâce au consensus européen pour le développement, l'UE a également aligné son approche en matière de coopération internationale et de développement sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, plaçant les objectifs de développement durable et l'accord de Paris au cœur de son action extérieure.

Ces objectifs étant interdépendants, la plupart des programmes budgétaires de l'UE sont conçus pour atteindre les multiples objectifs de développement durable. À l'heure actuelle, plus de 85 % des programmes (41 sur 48) contribuent à la réalisation de ces objectifs. Ces 41 programmes représentaient 96 % de l'ensemble du budget de l'UE. Des exemples de la contribution du budget de l'UE au programme de développement durable sont présentés ci-dessous.



De mars 2020 à décembre 2021, le **Fonds européen d'aide aux plus démunis** a cofinancé un projet de distribution de colis alimentaires aux étudiants à hauteur de 1,4 million d'EUR. Le projet visait les étudiants de l'enseignement supérieur en situation de précarité dans la région de la Nouvelle-Aquitaine en France.



La **politique agricole commune (PAC)** contribue à l'objectif d'amélioration de l'alimentation. Dans le cadre du programme de l'UE à destination des écoles, la PAC soutient la distribution de fruits, de légumes et de lait aux écoles dans l'ensemble de l'UE, ainsi que des mesures éducatives sur l'agriculture de l'UE et les avantages d'une alimentation saine. Pour la période 2017-2023, le budget total alloué par l'UE s'élève à 220,8 millions d'EUR par année scolaire.



En 2021, quelque 16 millions d'EUR ont été mobilisés au titre de l'**instrument d'aide d'urgence** pour mettre en place les infrastructures nécessaires à la délivrance et à la vérification de certificats COVID-19 numériques interopérables de l'UE, l'objectif étant de faciliter la libre circulation des citoyens au sein de l'UE pendant la pandémie.



L'**initiative «L'éducation ne peut pas attendre»**, soutenue par l'UE depuis sa création en 2016 à hauteur de 27,5 millions d'EUR, a permis d'assurer un enseignement à 4,6 millions d'enfants et de jeunes, dont la moitié de filles, dans 34 pays touchés par la crise, et de former plus de 70 000 enseignants. Dans le cadre des actions ciblées de réaction à la COVID-19, cette initiative est venue en aide à 29,2 millions d'enfants et de jeunes et a soutenu plus de 88 000 enseignants.



En Suède, un projet mené de 2016 à 2019 et financé à hauteur de 1,6 million d'EUR par le **Fonds social européen+** a aidé quelque 700 femmes migrantes récemment arrivées à accélérer leurs recherches d'emploi ou de formation, tout en éliminant les stéréotypes sexistes.



En 2021, le service Copernicus de surveillance des terres a fourni systématiquement des informations en temps quasi réel sur les masses d'eau intérieures mondiales et leur réapprovisionnement saisonnier, ainsi que sur la disponibilité potentielle d'eau provenant de la couverture de neige et de glace.



Fin 2020, le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** avait fourni une aide financière de 1 052 millions d'EUR au projet pour la synchronisation de la région de la Baltique, ce qui permettra aux trois États baltes d'obtenir le contrôle total de leurs réseaux d'électricité et de renforcer leur sécurité énergétique.



Depuis 2020, au titre du soutien apporté par l'**instrument d'aide de préadhésion** au programme «inclusion sociale» en Albanie, 173 091 salariés et 65 574 personnes ont bénéficié de mesures visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie.



Au 31 décembre 2020, le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** avait soutenu des investissements dans les infrastructures de transport pour un montant d'environ 9,3 milliards d'EUR afin de promouvoir des réseaux de transport et des flottes plus propres et de réduire les encombrements et les engorgements de la circulation.



En 2020, le programme d'**aide humanitaire** a fourni 900 millions d'EUR pour aider les populations déplacées de force et leurs communautés d'accueil.



Entre 2021 et 2024, **Erasmus+** a débloqué 1 million d'EUR pour soutenir le projet «résilience et adaptation urbaine pour l'Inde et la Mongolie». Ce projet vise à promouvoir les infrastructures vertes et bleues grâce à un enseignement supérieur fondé sur les technologies de l'information et en adéquation avec les marchés du travail.



Dans le cadre du projet Ecotex de **LIFE** en Espagne, un système de recyclage innovant, éco-efficace et hautement reproductible a été mis au point pour les déchets textiles de polyester. Ce système a accru la circularité de l'industrie de la chaussure et réduit les émissions de gaz à effet de serre.



Concernant le soutien de l'UE aux **pays et territoires d'outre-mer**, le financement de 4 millions d'EUR prévu pour la période 2021-2027 dans le cadre de la coopération de l'UE avec les Terres australes et antarctiques françaises a pour priorité la protection de la biodiversité.



Au cours de la période 2021-2027, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture fournira 6,1 milliards d'EUR pour soutenir la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture dans les eaux de l'UE, ainsi que pour restaurer progressivement et maintenir les ressources halieutiques et la biodiversité de nos habitats marins.



De 2016 à 2019, le **Fonds européen de développement régional** a apporté un soutien de 763 292 EUR au projet «Atlas des intensités de pluies en Pologne». Il s'agit d'un système numérique et complet de cartographie des précipitations en ligne conçu pour mieux protéger les villes polonaises contre les effets des fortes précipitations.



Le portail européen e-Justice, créé grâce au financement du **programme «Justice»**, facilite l'accès à la justice dans l'ensemble de l'UE et a attiré 4,4 millions de visiteurs en 2021.



Le réseau européen de connaissances en matière de protection civile a été créé en décembre 2021 dans le cadre du **mécanisme de protection civile de l'UE**. Son objectif est de faciliter le partage des expériences et des enseignements tirés, ainsi que d'éclairer la prise de décision afin de garantir une prévention, une préparation et une réaction plus efficaces et plus efficaces.

Source: Commission européenne.

4. Renforcer l'Europe en tant qu'acteur géopolitique



L'UE soutient le multilatéralisme et un ordre mondial fondé sur des règles en jouant un rôle plus actif et en faisant entendre une voix plus forte sur la scène internationale. Elle cherche à adopter une approche coordonnée de l'action extérieure – de l'aide au développement à la politique étrangère et de sécurité commune – afin que l'Europe puisse faire entendre une voix plus forte et plus unanime sur la scène internationale. L'un des objectifs de l'UE est de défendre ses valeurs, la liberté et la démocratie dans les pays voisins et dans le monde entier. Les événements récents ne font que souligner la nécessité d'une approche européenne coordonnée face aux défis géopolitiques pressants.

En 2021, la Commission a utilisé toute la flexibilité offerte par le budget de l'UE pour répondre à ce qui était déjà un environnement géopolitique extrêmement instable. L'instrumentalisation des migrations aux frontières orientales de l'UE a nécessité une réaction immédiate, et l'UE s'est pleinement engagée à aider les pays voisins et les partenaires internationaux à renforcer leur résilience face à une série d'autres défis, notamment la pandémie de COVID-19, les crises humanitaires et les mouvements migratoires qui en résultent.

Le budget de l'UE joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés par l'Union européenne pour soutenir les pays partenaires, promouvoir ses objectifs géopolitiques plus larges et défendre ses valeurs sur la scène internationale. Le nouvel instrument intégré de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale renforce la capacité de l'UE en tant qu'acteur géopolitique en cette période de défis exceptionnels dans le voisinage de l'Europe et au-delà. Cette nécessité est clairement illustrée par l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie, qui exige une réponse européenne forte et coordonnée. Le budget de l'UE a été mobilisé à la fois pour apporter une aide immédiate à l'Ukraine et à sa population et pour aider les États membres à venir en aide aux personnes contraintes à fuir le pays.

Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale

- 60 milliards d'EUR pour les **programmes géographiques**, dont au moins 19 milliards d'EUR pour le voisinage et 29 milliards d'EUR pour l'Afrique subsaharienne.
- 6 milliards d'EUR pour les **programmes thématiques** (droits de l'homme et démocratie; organisations de la société civile; paix, stabilité et prévention des conflits; et défis mondiaux).
- 3 milliards d'EUR pour un **mécanisme de réponse rapide** permettant à l'UE de réagir rapidement aux crises, de contribuer à la paix, à la stabilité et à la prévention des conflits et de renforcer la résilience des États, des sociétés, des communautés et des individus, en établissant un lien entre l'aide humanitaire et l'action en faveur du développement. Ce mécanisme garantit aussi une action rapide pour répondre aux besoins et aux priorités de la politique étrangère de l'UE.
- 10 milliards d'EUR pour une **«réserve» de fonds non alloués** permettant d'apporter un complément à l'un des programmes susmentionnés et au mécanisme de réponse rapide afin de réagir à des circonstances imprévues, de répondre à de nouveaux besoins ou à des défis émergents et de promouvoir de nouvelles priorités.

Le budget de l'UE en tant que catalyseur du renforcement de la résilience dans les pays partenaires

En plus de sa réponse à la crise émergente à ses frontières, l'UE a continué, en 2021, d'aider les pays partenaires à préserver leur stabilité et de promouvoir leur développement. La principale préoccupation au cours de l'année a été la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur de nombreux secteurs de la société et de l'économie. En venant s'ajouter aux crises existantes, la pandémie a créé un environnement extrêmement difficile. Le renforcement de la résilience des pays partenaires était donc de la plus haute importance pour les actions extérieures de l'UE. Cet objectif a été atteint grâce à divers moyens d'assistance financière destinés à lutter contre les effets économiques des confinements et à accroître la résilience des secteurs de la santé.

Organisée selon l'approche Équipe Europe²², l'action internationale de l'UE pour la lutte contre la COVID-19 a coûté 46 milliards d'EUR et a bénéficié à plus de 130 pays dans le monde. Les fonds ont été utilisés pour aider les pays à faire face à l'urgence sanitaire, à renforcer leurs systèmes de santé, à définir des mesures en matière de gestion de l'eau et d'assainissement et à atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie. L'approche Équipe Europe a aidé l'UE et ses États membres à devenir le principal donateur du mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX) en 2021, avec plus de 3 milliards d'EUR consacrés à l'achat de vaccins contre la COVID-19. En conséquence, l'objectif qui avait été fixé de partager plus de 250 millions de doses de vaccin avec les pays à revenu faible ou intermédiaire d'ici la fin de 2021 a été atteint. En outre, la Commission a soutenu la recherche et l'innovation en matière de traitements, de diagnostics et de vaccins et a lancé une initiative Équipe Europe visant à stimuler la production locale de produits de santé et de vaccins en Afrique, ce qui constituait un résultat attendu clé du sommet Union européenne-Union africaine. Dans les pays de l'élargissement et du voisinage, l'UE a mobilisé plus de 4,5 milliards d'EUR pour contribuer à atténuer les effets de la pandémie. Rien qu'en Ukraine, avant le début de l'invasion non provoquée et injustifiée par la Russie, l'UE avait versé 600 millions d'EUR d'assistance macrofinancière à cette fin.

L'UE a conclu un partenariat humanitaire solide avec les Nations unies et figurait parmi les plus grands donateurs en faveur de l'action humanitaire internationale en 2021, avec des opérations menées dans des pays touchés tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, la Syrie, la Turquie, l'Ukraine, le Venezuela et le Yémen, ainsi que dans la région du Sahel. Au cours de l'année, l'UE a mobilisé 2,19 milliards d'EUR pour l'aide humanitaire grâce à d'importants renforcements budgétaires.

La situation humanitaire en Afghanistan et dans la région s'est considérablement détériorée en 2021, ce qui a entraîné la nécessité d'adapter des priorités et d'apporter une aide d'urgence. Avant même la crise actuelle, le conflit en cours, l'insécurité, l'extrême sécheresse et la pandémie de COVID-19 étaient à l'origine de souffrances et de déplacements de population à grande échelle en Afghanistan et dans la région. La prise de Kaboul par les talibans le 15 août a ajouté une strate de complexité supplémentaire. L'Union européenne a quadruplé son budget consacré à l'aide humanitaire en 2021 pour atteindre un total de 222 millions d'EUR, ce qui devrait permettre d'aider au moins 5 millions de bénéficiaires vivant dans des conditions extrêmement difficiles. Par ailleurs, entre septembre et décembre, 280 tonnes de marchandises – principalement des équipements médicaux,

²² L'approche Équipe Europe réunit l'Union européenne, les États membres de l'UE (ainsi que leurs agences de mise en œuvre et banques publiques de développement) ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). S'appliquant tant au niveau international qu'au niveau national, l'approche Équipe Europe est un processus inclusif ouvert à tous les États membres de l'UE, à leurs organismes chargés de la mise en œuvre et à leurs institutions financières.

des fournitures liées à la COVID-19 et des denrées alimentaires – ont été transportées à Kaboul par le pont aérien humanitaire de l'UE. De plus, la Commission a concentré ses efforts sur la prévention de l'effondrement du pays et sur les répercussions socio-économiques à l'intérieur et à l'extérieur des frontières afghanes, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des filles. Les projets en cours ont été réorientés et 250 millions d'EUR ont été alloués au soutien aux besoins de base et aux moyens de subsistance (ce que l'on a initialement appelé l'aide «humanitaire plus») dans le but de maintenir des services essentiels minimaux (notamment l'éducation et le maintien des moyens de subsistance de base). En ce qui concerne les évolutions récentes en matière d'égalité d'accès à l'enseignement secondaire, la plupart des enseignants bénéficiaires de l'aide de l'UE ont reçu une aide d'urgence en espèces au cours des mois d'hiver (pour lesquels ils n'avaient pas reçu de salaires).

Autres aides apportées en 2021

- **Un montant de 3 milliards d'EUR a été fourni au titre de l'assistance macrofinancière d'urgence afin de limiter les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19** dans dix pays partenaires candidats et voisins.
- **Au total, 82 pays ont bénéficié d'un soutien de l'UE en faveur de la coopération humanitaire.**
- **2,3 millions de jeunes** touchés par des crises humanitaires ont bénéficié de l'accès à l'éducation.
- **5,5 millions de doses de vaccins** ont été fournies aux nourrissons réfugiés en Turquie dans le cadre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.
- **4,2 millions de doses** de vaccins contre la COVID-19 ont été fournies par les États membres, et 2,2 millions de doses par l'intermédiaire de COVAX dans les Balkans occidentaux.
- **Une enveloppe de 3,4 milliards d'EUR** d'assistance financière a été mise en place pour pallier la pandémie de COVID-19 et ses effets socio-économiques dans les Balkans occidentaux.
- **1 milliard d'EUR** a été mis à disposition pour l'achat de vaccins par l'intermédiaire du mécanisme COVAX.
- **500 tonnes** de fournitures médicales essentielles et de marchandises humanitaires ont été livrées pour venir en aide à certaines des communautés les plus vulnérables du monde par le pont aérien humanitaire.
- 78 appels ont été lancés pour utiliser le **mécanisme de protection civile de l'UE** afin de faire face aux **incendies de forêt** dans les Balkans occidentaux, au **tremblement de terre** et à **l'ouragan** en Haïti et à la **pandémie de COVID-19** dans des pays tiers.

Soutenir les valeurs de l'UE dans le voisinage et au-delà

Le budget de l'UE contribue à promouvoir les valeurs de l'UE à l'étranger, à soutenir les économies des pays partenaires et à stabiliser les pays voisins en renforçant leur résilience face aux défis actuels et futurs. Le renforcement de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, la promotion de la bonne gouvernance ainsi que certaines priorités générales telles que la double transition constituent donc les principaux objectifs de la politique d'action extérieure de la Commission. Doté d'une enveloppe de 80 milliards d'EUR pour la période 2021-2027, l'«Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – L'Europe dans le monde» contribuera à stimuler une reprise socio-économique durable à long terme et la création d'emplois dans le voisinage de l'UE.

Pour la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, les événements survenus en 2021 et 2022 – en particulier la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine – ont renforcé les aspirations à rejoindre l'Union. Ces pays ont déjà présenté leurs demandes d'adhésion et la Commission rendra prochainement ses avis. Les autres pays candidats à l'adhésion ont dans l'ensemble réalisé de grands progrès, à quelques exceptions près. Il est essentiel, pour la crédibilité et l'influence géopolitique de l'Union, de récompenser les progrès manifestes, en autorisant les pays concernés à passer aux étapes suivantes dans le processus d'adhésion. Doté d'un budget de programmation de 1,9 milliard d'EUR pour 2021, l'instrument d'aide de préadhésion III est un facilitateur essentiel pour l'adoption et la mise en œuvre des réformes politiques, institutionnelles, juridiques, administratives, sociales et économiques nécessaires dans les pays candidats et candidats potentiels tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo²³, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie.

Réalisations dans le voisinage immédiat de l'UE à la fin de 2021

- 8 826 logements construits.
- 75 stations de surveillance des eaux construites conformément à la directive-cadre de l'UE sur l'eau.
- 400 organisations œuvrant à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- 12 000 installations scolaires améliorées en Turquie.

Par ailleurs, le **budget de l'UE a soutenu les personnes vulnérables en fournissant une aide vitale dans des pays en proie à de graves conflits, tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie et le Yémen.** L'UE a continué de soutenir les personnes vulnérables en Syrie, ainsi que les réfugiés syriens en Turquie et dans d'autres pays de la région. Afin de relever un ensemble sans précédent de défis auxquels sont confrontés les efforts humanitaires, la Commission a adopté, en mars 2021, une nouvelle vision stratégique visant à renforcer l'impact humanitaire mondial de l'UE et à continuer de jouer un rôle moteur. Ces initiatives permettront d'utiliser les ressources avec plus d'efficacité; d'assurer une fourniture plus rapide de l'aide humanitaire en soutenant les partenaires humanitaires, notamment en mettant en place une capacité européenne de réaction humanitaire selon une approche Équipe Europe; d'élargir la base de donateurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe; et de s'attaquer aux causes profondes des crises en fournissant une aide humanitaire en étroite collaboration avec les organisations d'aide au développement et de consolidation de la paix.

L'UE consacre environ 10 % de son budget à l'action extérieure, en fournissant un financement aux pays partenaires sous la forme de subventions, de marchés publics, d'instruments financiers, de garanties budgétaires et d'appui budgétaire. La Commission travaille main dans la main avec les organisations internationales, les organismes privés et les États membres afin d'accroître les effets produits par le soutien de l'UE. Par exemple:

- Dans le domaine crucial du changement climatique, l'UE a apporté un soutien technique à 60 pays partenaires en 2021, pour l'amélioration et la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de l'énergie durable.

²³ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

- La mise en œuvre de l'initiative NaturAfrica a débuté en 2021 dans six paysages régionaux et dans plusieurs pays (Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Togo). NaturAfrica vise à améliorer les moyens de subsistance de 65 millions de personnes, en piégeant jusqu'à 21 milliards de tonnes de carbone, en stabilisant 3 millions de km² de terres et en garantissant la sécurité de l'approvisionnement en eau. La Commission s'est également engagée à consacrer un montant sans précédent de 1 milliard d'EUR à la protection, à la restauration et à la gestion durable des forêts pour la période 2021-2024.
- Les services de surveillance et d'évaluation des inondations à échelles multiples pour l'Afrique de l'Ouest sont un projet soutenu par la collaboration entre la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne. Le projet compte sept partenaires chargés de la mise en œuvre répartis dans cinq pays africains: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria.
- Le mécanisme mondial d'assistance technique de l'UE est un programme de longue date de l'UE qui aide les pays partenaires à améliorer les cadres réglementaires, à renforcer les capacités institutionnelles et à mobiliser les investissements dans le domaine de l'énergie durable.
- Le projet consacré à l'intégration d'une perspective de genre dans l'enseignement et l'apprentissage pour la petite enfance, cofinancé par l'UE, a transformé des centres d'éveil situés dans 15 districts montagneux du centre du Viêt Nam en environnements d'apprentissage fondé sur le jeu et intégrant une perspective de genre, associant pleinement les parents au processus.

En avril 2021, l'UE et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ont conclu les négociations sur le projet d'accord renouvelant leur partenariat solide, connu sous le nom d'accord post-Cotonou. Avant que l'accord puisse être appliqué et entrer en vigueur, les parties devront l'approuver conformément à leurs procédures internes.

L'UE a maintenu la dynamique en continuant à dialoguer avec ses partenaires africains et un large éventail de parties prenantes sur les deux continents afin de poursuivre le débat sur les priorités à long terme à placer au cœur d'un partenariat Afrique-UE renouvelé. Dans la perspective du sixième sommet UE-Union africaine, qui s'est tenu les 17 et 18 février 2022, les ministres des affaires étrangères se sont réunis à Kigali en octobre 2021 pour discuter des principales priorités communes, possibilités et difficultés à surmonter pour le programme.

Lancée en 2021, l'initiative «Global Gateway»²⁴ définit une nouvelle stratégie visant à stimuler des liaisons intelligentes, propres et sûres dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports, ainsi qu'à renforcer la santé et la connectivité interpersonnelle par l'éducation et la recherche dans le monde entier. Elle contribue à réduire le déficit global d'investissement dans les infrastructures à l'échelle mondiale, conformément à l'engagement pris en juin 2021 par les dirigeants du G7 de lancer un partenariat d'infrastructures transparent, fondé sur des valeurs et des normes élevées et répondant aux besoins mondiaux en matière de développement des infrastructures. Dans le cadre de l'approche Équipe Europe, l'UE, ses États membres et les institutions financières européennes mobiliseront ensemble jusqu'à 300 milliards d'EUR d'investissements d'ici à 2027. Cette initiative place la durabilité au cœur de l'action de l'UE en exigeant des pays partenaires qu'ils adhèrent à l'état de droit, et elle met fortement l'accent sur le soutien à l'expertise et la création d'un environnement propice pour attirer les investissements, ainsi que sur la limitation des risques de difficultés d'endettement dans les pays partenaires.

²⁴ JOIN(2021) 30 final du 1.12.2021.

Le renforcement de la résilience passe par la lutte contre les problèmes migratoires

Parallèlement à la pandémie de COVID-19, les mouvements migratoires en direction des États membres de l'UE constituent un autre facteur de déstabilisation majeur pour les pays voisins et partenaires. Ces problèmes posent d'importants problèmes en raison du nombre de personnes qui arrivent et de certaines sensibilités politiques, ce qui rend le renforcement de la résilience de plus en plus nécessaire.

En 2021, le régime de Loukachenko en Biélorussie a abusé de la vulnérabilité des migrants provenant de pays du Moyen-Orient pour les utiliser comme instrument dans une attaque hybride dirigée en particulier contre la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. Ce flux migratoire vient s'ajouter à ceux qui existaient déjà en Méditerranée et depuis la Turquie. Après avoir évalué les propositions d'actions spécifiques proposées par la Lettonie, la Pologne et la Lituanie pour soutenir la gestion des frontières, la Commission a débloqué 185 millions d'EUR pour améliorer le contrôle de la surveillance des frontières. La Commission a pris rapidement un certain nombre de mesures, dont une aide d'urgence de 36,7 millions d'EUR en faveur de la Lituanie en août, à laquelle 14,9 millions d'EUR ont été ajoutés en décembre pour améliorer les équipements de contrôle aux frontières, ainsi qu'une aide de 2,3 millions d'EUR en faveur de la Lettonie.

Autres mesures d'assistance

- Déploiement d'agents en Lettonie, en Lituanie et en Pologne par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.
- Soutien de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes à la Lettonie, à la Lituanie et à la Pologne portant sur les procédures de retour volontaire de ressortissants de pays tiers.
- Déploiement d'agents en Lituanie et en Pologne par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs.
- Déploiement d'experts et d'interprètes en Lettonie et en Lituanie par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

Outre les 360 millions d'EUR prévus pour la Lettonie, la Lituanie et la Pologne au titre de l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas pour la période financière 2020-2027, la Commission a mis à disposition un complément supplémentaire d'environ 200 millions d'EUR pour 2021 et 2022.

Le budget de l'UE a apporté un soutien financier important aux pays traversés par les routes migratoires. La Commission a présenté une proposition visant à allouer 3 milliards d'EUR supplémentaires à la facilité en faveur des réfugiés, financée exclusivement par le budget de l'UE, afin de continuer à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil, ainsi qu'un engagement de 1 milliard d'EUR par an, à partir de 2021, par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion. En raison du caractère prolongé de la crise des réfugiés, les aides continuent de passer du volet humanitaire aux activités de coopération au développement, qui ont déjà commencé dans le cadre de la deuxième tranche de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dans le double objectif d'assurer la continuité du soutien tout en réorientant l'aide vers les structures nationales. La Commission a continué de soutenir les réfugiés par l'intermédiaire de cette facilité, qui dispose d'un budget opérationnel de 6 milliards d'EUR. À ce jour, 4,5 milliards d'EUR ont été décaissés, et 3 milliards d'EUR supplémentaires ont été alloués pour la période 2021-2023. En 2021, plus de 1,5 million de réfugiés ont reçu une aide au titre du volet humanitaire de la facilité. Dans le voisinage méridional, le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne est parvenu à apporter de l'aide à

8,4 millions de personnes, tandis que le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a amélioré l'accès à des services publics essentiels pour plus de 4 millions de personnes.

Les politiques de l'UE en faveur de l'industrie de la défense visent à garantir la compétitivité, l'innovation et la sécurité pour tous les citoyens de l'Union

Une politique de défense commune doit s'appuyer sur une politique industrielle et de défense solide, fondée sur la coopération et axée sur des capacités stratégiques qui répondent aux besoins des États membres, ainsi que sur les technologies émergentes et de rupture qui sont cruciales pour la sécurité et la défense. Compte tenu du retard pris par la recherche et le développement et de l'augmentation du coût des systèmes de défense, la coopération dans l'industrie de la défense de l'UE est un enjeu majeur.

Le Fonds européen de la défense est un programme ambitieux, équilibré et inclusif qui garantit un niveau élevé de participation des États membres à des projets coopératifs de recherche et de développement dans le domaine de la défense répondant aux besoins opérationnels des forces armées. L'utilisation du budget de l'UE pour soutenir ces projets favorise la collaboration, contribue à réduire la fragmentation du marché et à améliorer l'interopérabilité et renforce la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Ce fonds, lancé en 2021 avec l'adoption de son premier programme de travail annuel, est doté d'un budget de 7,9 milliards d'EUR pour la période 2021-2027, dont 2,6 milliards d'EUR pour la recherche et 5,3 milliards d'EUR pour le développement axé sur les capacités.

Informations sur le Fonds européen de la défense

- Vingt-trois appels à propositions ont été publiés en 2021 pour un montant total de **1,2 milliard d'EUR de financement de l'UE en faveur de projets collaboratifs de recherche et de développement dans le domaine de la défense.**
- Environ **700 millions d'EUR ont été alloués à des projets portant sur des plateformes et systèmes de défense complexes et à grande échelle**, tels que les systèmes de combat de nouvelle génération, les flottes de véhicules terrestres, les patrouilleurs polyvalents et modulaires en mer et la défense contre les missiles balistiques.
- Jusqu'à **8 %** du budget 2021 sont consacrés au financement de **technologies de rupture** pour la défense, et environ **6 %** à des appels d'offres pour **les petites et moyennes entreprises.**
- Les petites et moyennes entreprises représentent environ 50 % des 1 100 entités qui ont soumis des propositions.

En 2021, 28 nouveaux projets ont également bénéficié d'un financement total de plus de 291,2 millions d'EUR au titre du programme précurseur du Fonds européen de la défense, le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense.

La récente agression russe non provoquée et injustifiée à l'encontre de l'Ukraine a encore mis en évidence la nécessité de mettre en place une véritable politique de défense de l'UE. Ces dernières années, l'UE avait déjà intensifié ses efforts dans les domaines cruciaux de la défense – y compris de l'industrie de la défense – et de l'espace, dans le but de renforcer ses capacités et sa résilience et ainsi d'être mieux préparée aux crises futures.

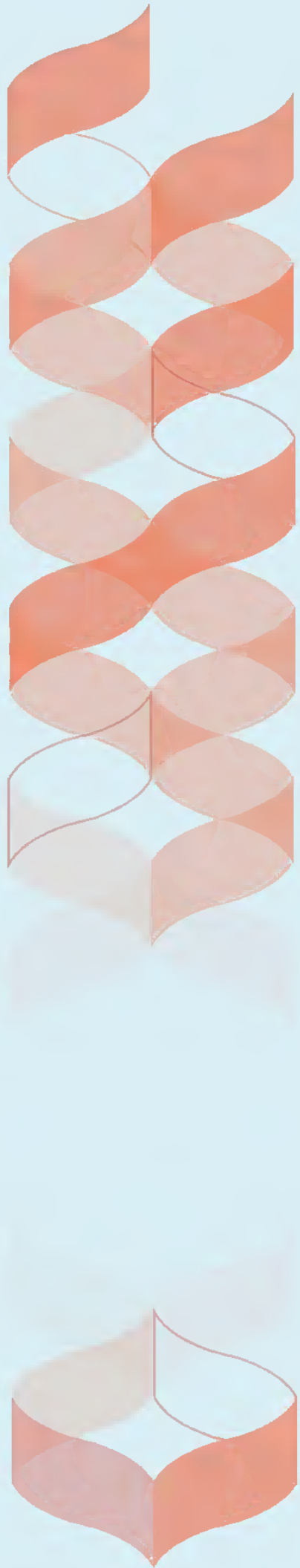
Action concertée pour soutenir l'Ukraine et les États membres de première ligne



Les premiers mois de 2022 ont été dominés par une guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Russie à l'encontre de l'Ukraine. L'UE a apporté une réponse forte et unanime, alliant sanctions financières et économiques sévères et massives visant à affaiblir l'assise économique de la Russie et mesures largement diversifiées visant à soutenir l'Ukraine et sa population.

Le budget de l'UE joue un rôle crucial dans cette réponse. Un soutien en nature essentiel, notamment constitué de fournitures et d'équipements médicaux, est acheminé vers l'Ukraine grâce au mécanisme de protection civile de l'UE. La Commission a débloqué une enveloppe d'urgence de 550 millions d'EUR pour fournir une aide humanitaire et une aide d'urgence visant à garantir l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'alimentation. L'assistance macrofinancière d'urgence aidera l'Ukraine à répondre à ses besoins de financement et à renforcer sa stabilité économique. La Commission a joué un rôle de premier plan dans les conférences internationales des donateurs visant à soutenir les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés. L'UE a aussi apporté un soutien sans précédent à l'Ukraine par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix afin de renforcer les capacités et la résilience des forces armées ukrainiennes et de protéger la population civile. Dans sa communication du 18 mai, la Commission a proposé des fondements et principes pour l'aide à court terme et la reconstruction de l'Ukraine. Ces enjeux nécessiteront un soutien nettement supérieur aux moyens prévus par le cadre financier pluriannuel actuel.

Le budget de l'UE aide également les États membres de première ligne à faire face aux conséquences humanitaires de l'afflux de millions de personnes fuyant la guerre et entrant dans l'UE. La directive sur la protection temporaire a été activée pour la première fois afin d'apporter une aide rapide et efficace aux personnes fuyant la guerre en Ukraine. Les fonds consacrés aux affaires intérieures et à la politique de cohésion ont été mobilisés pour permettre aux États membres d'utiliser les fonds disponibles pour assurer la gestion d'urgence de l'afflux de réfugiés. L'action de cohésion en faveur des réfugiés en Europe a créé la flexibilité nécessaire pour permettre aux États membres d'acheminer les fonds restants au titre de la politique de cohésion et de REACT-EU en vue de fournir rapidement une aide d'urgence. Par exemple, par l'intermédiaire du Fonds social européen, les États membres peuvent apporter un soutien diversifié aux réfugiés, notamment en ce qui concerne la recherche d'un emploi, la formation initiale ou continue et l'accès aux services de garde d'enfants.



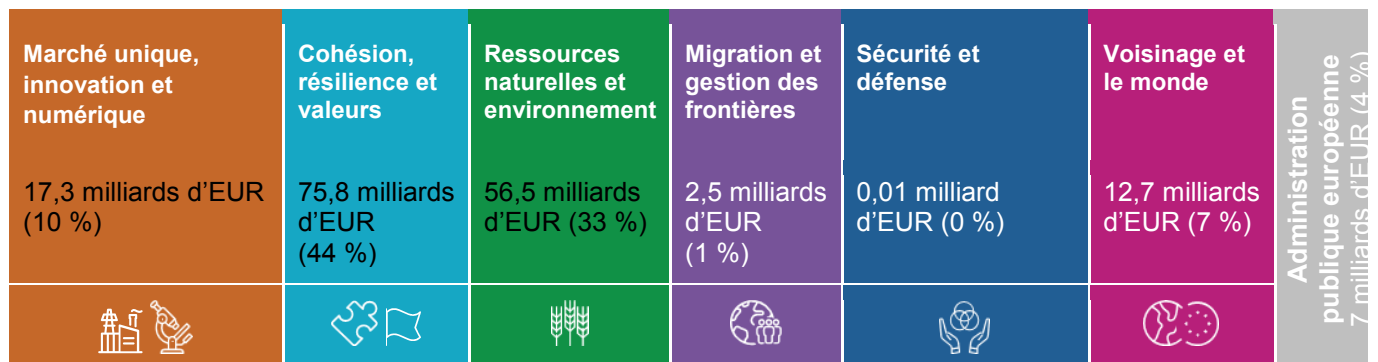
Annexe 2 – Contrôle interne et gestion financière

1. Des outils solides pour gérer et protéger le budget de l'Union dans un environnement complexe

La Commission a le devoir d'utiliser au mieux l'argent des contribuables pour appuyer la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE. Il est donc essentiel de veiller à ce que les financements parviennent aux bénéficiaires visés de manière efficace, efficiente et économique et à ce que soit assuré un niveau élevé de conformité avec les règles applicables. La Commission s'efforce d'atteindre les normes les plus élevées en matière de gestion financière tout en recherchant le juste équilibre entre un faible niveau d'erreurs, des paiements rapides et des coûts de contrôle raisonnables.

1.1. Le budget de l'Union: une grande variété de domaines, de bénéficiaires et de dépenses gérés dans un environnement complexe

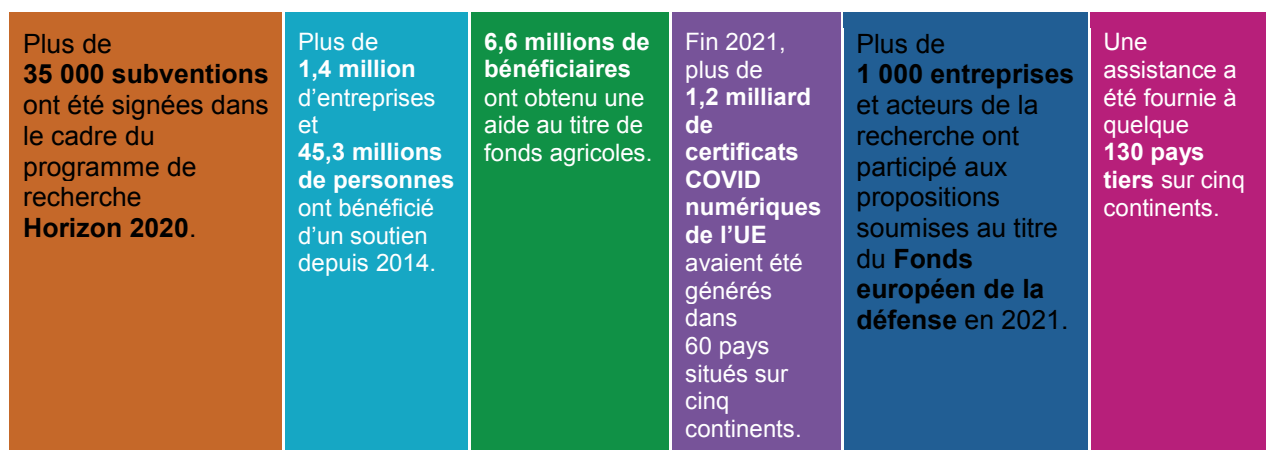
En 2021, les dépenses gérées par la Commission se sont élevées à 172 milliards d'EUR²⁵ (voir le graphique ci-dessous). Ce montant englobe la part du budget de l'UE gérée par la Commission, ainsi que le Fonds européen de développement²⁶ et les fonds fiduciaires de l'UE. Ces dépenses correspondent à plus de 200 000 paiements, allant de quelques centaines d'EUR (pour les bourses de mobilité Erasmus+) à des centaines de millions d'EUR (pour de grands projets tels que le réacteur thermonucléaire expérimental international ou Galileo et Copernicus, ainsi que l'appui budgétaire aux pays en développement)²⁷. Les bénéficiaires des fonds de l'UE sont très divers et nombreux.



²⁵ Ce montant n'inclut pas les paiements effectués dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui est couverte à l'annexe III.

²⁶ Il convient de noter que le Fonds européen de développement a été intégré dans le budget général de l'UE pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

²⁷ Le montant des dépenses pertinentes de la Commission correspond aux paiements effectués en 2021, minorés des préfinancements versés en 2021 et majorés des préfinancements versés les années précédentes et apurés en 2021 (voir l'annexe 5 pour les définitions et plus de détails).



Dépenses pertinentes du budget de l'UE mises en œuvre par la Commission en 2021, par domaine d'action, en % et en milliards d'EUR.

Source: rapports annuels d'activités de la Commission européenne.

Comme les années précédentes, environ trois quarts du budget²⁸ (par exemple, les dépenses relatives à la politique de cohésion et aux ressources naturelles) sont exécutés dans le cadre d'une gestion partagée. Cela signifie que les États membres, ou les organismes qu'ils désignent, sélectionnent des projets, distribuent les fonds et gèrent les dépenses conformément à la législation nationale et aux règles de l'UE et partagent cette responsabilité avec la Commission. Le reste du budget est dépensé soit directement par la Commission, soit indirectement en coopération avec des entités chargées de l'exécution. Le tableau ci-dessous décrit les trois modes de gestion.

Mode de gestion	Description	% des dépenses de 2021	Exemples de programmes/dépenses	Autres acteurs mobilisés, en coopération avec la Commission
Gestion directe	Les fonds sont exécutés par la Commission	19 %	Horizon 2020 mécanisme pour l'interconnexion en Europe; dépenses administratives	Aucun (le financement est octroyé directement aux bénéficiaires)
Gestion indirecte	Les fonds sont exécutés en coopération avec des entités externes	7 %	Erasmus+; une partie de l'aide au développement et de l'aide humanitaire; aide de préadhésion	Agences, entreprises communes, Nations unies, Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pays tiers

²⁸ À l'exclusion de la facilité pour la reprise et la résilience.

Gestion partagée	Les fonds sont mis en œuvre en coopération avec les autorités nationales et/ou régionales des États membres, qui ont un premier niveau de responsabilité	74 %	Fonds agricoles; Fonds pour les affaires maritimes et la pêche; Fonds européen de développement régional; Fonds de cohésion; Fonds social européen et initiative pour l'emploi des jeunes; Fonds pour la migration, la gestion des frontières et la sécurité	Organismes payeurs pour la politique agricole commune: 76. Organismes de gestion des fonds de la politique de cohésion: 492 dans tous les États membres
-------------------------	--	------	--	---

Dépenses de 2021 par mode de gestion.

Source: «Projet de comptes annuels 2021 de la Commission européenne – Compte de résultat».

2021 était la première année du nouveau cadre financier septennal. Dans la pratique, les paiements correspondants ne commenceront à atteindre des niveaux significatifs que dans les années à venir. En 2021, la pandémie a continué de perturber sensiblement la mise en œuvre et les travaux menés avec nos partenaires chargés de la mise en œuvre.

1.2. Un système de gouvernance solide qui constitue la base de la responsabilité du collège

Le système de gouvernance et la chaîne de responsabilité utilisés par la Commission européenne sont adaptés à la structure et au rôle uniques de l'institution. Les modalités de gouvernance de la Commission ont été renforcées au fil du temps et adaptées à l'évolution des circonstances, comme en atteste la dernière communication, publiée en juin 2020²⁹.

En tant qu'ordonnateur de la Commission européenne, le **collège des commissaires est politiquement responsable de la gestion du budget de l'Union**, ce qui englobe l'obligation de rendre compte des travaux des services de la Commission. Les principaux éléments constitutifs de la gouvernance du budget de l'UE, qui s'appuient sur une répartition claire des responsabilités entre les niveaux politique et de gestion, sur un attachement marqué à la gestion de la performance et au respect du cadre juridique, sur la transparence et des normes d'éthique élevées, ainsi que sur un système d'établissement de rapports bien défini, conduisent à une solide chaîne d'obtention de l'assurance et d'obligation de rendre compte.

Dans le cadre du modèle unique de prise de décision décentralisée appliqué par la Commission pour l'exécution du budget, le collège des commissaires délègue la gestion opérationnelle courante aux **51 ordonnateurs délégués**³⁰, qui gèrent et pilotent leurs services de manière à atteindre les objectifs

²⁹ Communication à la Commission – La gouvernance au sein de la Commission européenne [C(2020) 4240].

³⁰ Le terme «ordonnateurs délégués» désigne les directeurs généraux des services de la Commission, les chefs d'agences exécutives, d'offices, de services, de task forces, etc. L'article 74, paragraphe 1, du règlement financier dispose que «[l']ordonnateur est chargé dans l'institution de l'Union concernée d'exécuter

que leur fixent leurs plans stratégiques, en tenant compte des ressources disponibles. **Les ordonnateurs délégués sont responsables** de la part du budget de l'UE exécutée dans leur service.

Dans leurs rapports annuels d'activités, les ordonnateurs délégués rendent compte, de manière transparente, des performances et des résultats obtenus, du fonctionnement de leurs systèmes de contrôle interne et de la gestion financière de leur part du budget de l'UE, en tenant compte de l'assurance fournie par les États membres dans le cadre de la gestion partagée. Chaque rapport annuel d'activité contient la déclaration d'assurance du directeur général. Cette dernière peut être assortie d'une réserve si les ordonnateurs délégués constatent des lacunes ayant des répercussions importantes. Parallèlement, des plans d'action sont mis en place pour atténuer les risques futurs et renforcer les systèmes de contrôle.

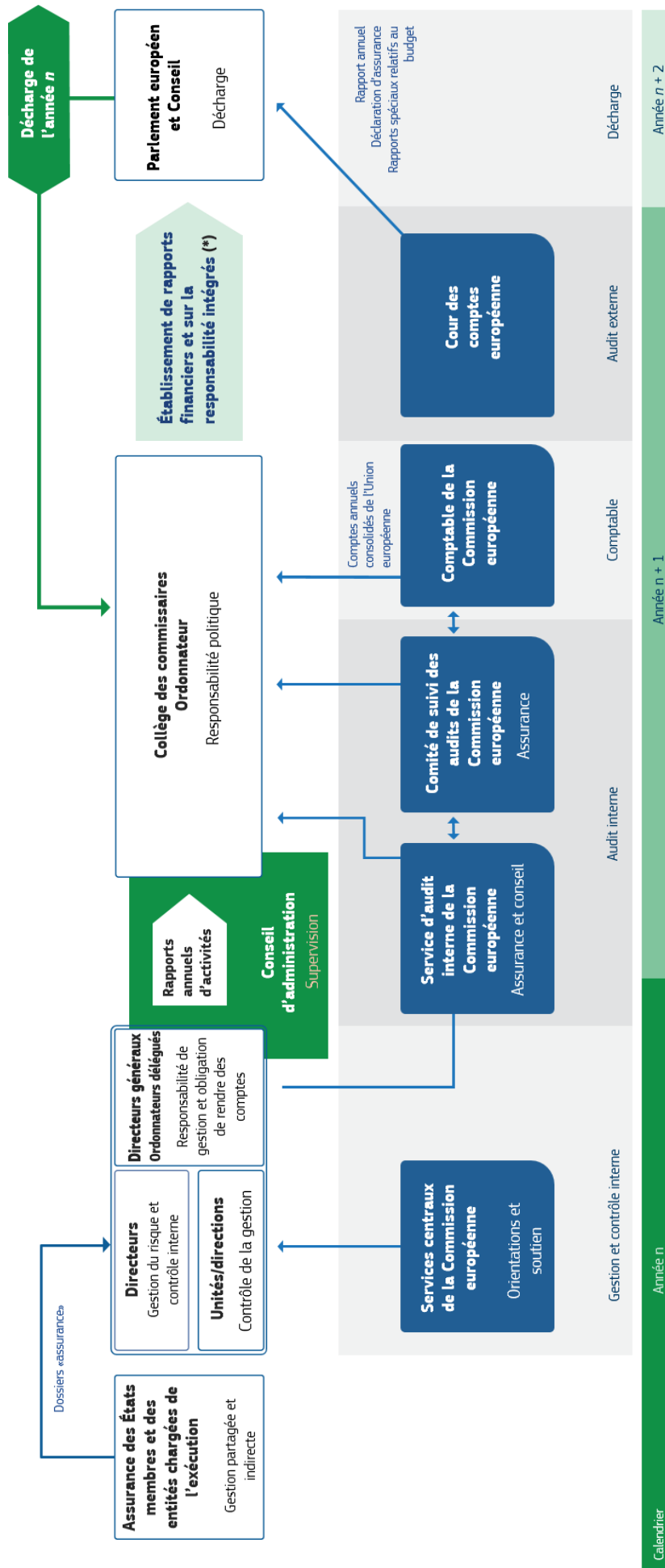
Le **rapport annuel sur la gestion et la performance** présente la synthèse des résultats annuels du budget de l'UE au niveau de la Commission, sur la base de l'assurance et des réserves contenues dans tous les rapports annuels d'activités. Le présent rapport fait partie de l'ensemble de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés de la Commission³¹, qui est **adopté par le collège des commissaires**.

La procédure de décharge budgétaire annuelle qui s'en suit permet au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne de tenir la Commission politiquement responsable de l'exécution du budget de l'UE. La décision du Parlement européen prend en considération les rapports financiers et sur la responsabilité intégrés de la Commission; les rapports annuels et spéciaux de la Cour des comptes européenne, accompagnés de sa déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes; les auditions des commissaires et des directeurs généraux; et une recommandation du Conseil.

les recettes et les dépenses conformément au principe de bonne gestion financière, notamment en faisant rapport sur la performance, et d'en assurer la légalité et la régularité ainsi que de veiller à l'égalité de traitement entre destinataires».

³¹ Conformément à l'article 247 du règlement financier, l'ensemble de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés comprend également: les comptes annuels consolidés de l'Union européenne; le rapport sur le suivi de la décharge budgétaire pour l'exercice précédent; le rapport annuel à l'autorité de décharge concernant les audits internes réalisés; et les prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures du budget de l'UE.

Obtention de l'assurance et responsabilité de la Commission en ce qui concerne le budget de l'UE: des



(*) **Rapports financiers et sur la responsabilité intégrés:**

- Comptes annuels consolidés de l'Union européenne
- **Rapport annuel sur la gestion et la performance**
- Prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures
- Rapport d'audit interne annuel
- Rapport sur le suivi de la décharge

Ces solides modalités de gouvernance permettent au collège des commissaires de réaliser les objectifs de la Commission, d'utiliser les ressources de manière efficiente et efficace, et d'assurer l'exécution du budget de l'UE conformément aux principes de bonne gestion financière. Une vue d'ensemble est présentée dans le graphique ci-dessus.

1.3. Un solide cadre de contrôle interne évoluant avec son environnement

La Commission a mis en place un solide cadre institutionnel de contrôle interne, fondé sur les normes internationales les plus élevées³².

1.3.1. Cette année, le cadre de contrôle interne a de nouveau joué un rôle clé pour garantir la réalisation des objectifs de la Commission dans un environnement en mutation rapide

Dans le contexte de la **pandémie de COVID-19**, le cadre de contrôle interne de la Commission a constitué un garde-fou essentiel pour les opérations de la Commission. La Commission a continué de suivre de près l'incidence de la crise actuelle sur ses opérations, y compris sur le processus d'obtention de l'assurance. Sur la base de l'expérience acquise en 2020, la Commission a continué à mettre en œuvre les mesures d'atténuation nécessaires pour prévenir ou limiter toute incidence négative sur l'exécution du budget de l'UE. Pour 2022, la Commission restera vigilante afin de pouvoir faire face à toute nouvelle flambée liée à la pandémie.

Une attention particulière a été accordée à l'adaptation des systèmes de contrôle interne aux besoins des opérations **NextGenerationEU**. En décembre 2021, la Commission a renforcé l'orientation stratégique de la fonction de risque en mettant en place une **politique NextGenerationEU de haut niveau en matière de risques et de conformité**, conformément au cadre général de contrôle interne de la Commission défini en 2017³³. Cette politique fournit un cadre approprié de conformité et de gestion des risques pour protéger les intérêts financiers de l'UE et garantir la probité, l'intégrité et la transparence d'opérations NextGenerationEU telles que les opérations d'emprunt, de gestion de la dette et de prêt. Cette politique de haut niveau en matière de risques et de conformité complète le cadre de gouvernance NextGenerationEU³⁴, qui définit les principaux rôles et responsabilités liés au cadre de gestion des risques et de conformité des opérations NextGenerationEU. En ce qui concerne les dépenses, la Commission a mis en place des **stratégies d'audit et de contrôle spécifiques** afin d'assumer sa nouvelle responsabilité dans la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (voir annexe 3).

³² Telles qu'établies par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

³³ Communication du commissaire Oettinger à la Commission – Révision du cadre de contrôle interne [[C\(2017\) 2373](#)].

³⁴ Décision d'exécution de la Commission du 14 avril 2021 établissant les modalités nécessaires aux fins de la gestion des opérations d'emprunt effectuées en vertu de la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil et des opérations de prêt liées aux prêts accordés conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil [[C\(2021\) 2502](#)].

Afin de contribuer à l'efficacité du contrôle interne de l'exécution du budget de l'UE, la Commission a adopté et publié des **orientations relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts** en vertu du règlement financier³⁵, qui couvrent toutes les méthodes d'exécution du budget de l'UE (gestion directe, indirecte et partagée). Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour renforcer encore les mesures visant à protéger les intérêts financiers de l'UE. Elles visent à accroître la sensibilisation et à promouvoir l'interprétation et l'application uniformes des règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts auprès du personnel des institutions de l'UE et des autorités des États membres, ainsi que de toute personne associée à l'exécution des fonds européens. À la suite de la publication des orientations, la Commission a mené des actions de sensibilisation ciblées et des présentations à l'intention des autorités des États membres et des réseaux d'experts connexes, ainsi que de ses réseaux internes spécialisés. Ces actions et présentations ciblées se poursuivront au cours de l'année 2022 et au-delà.

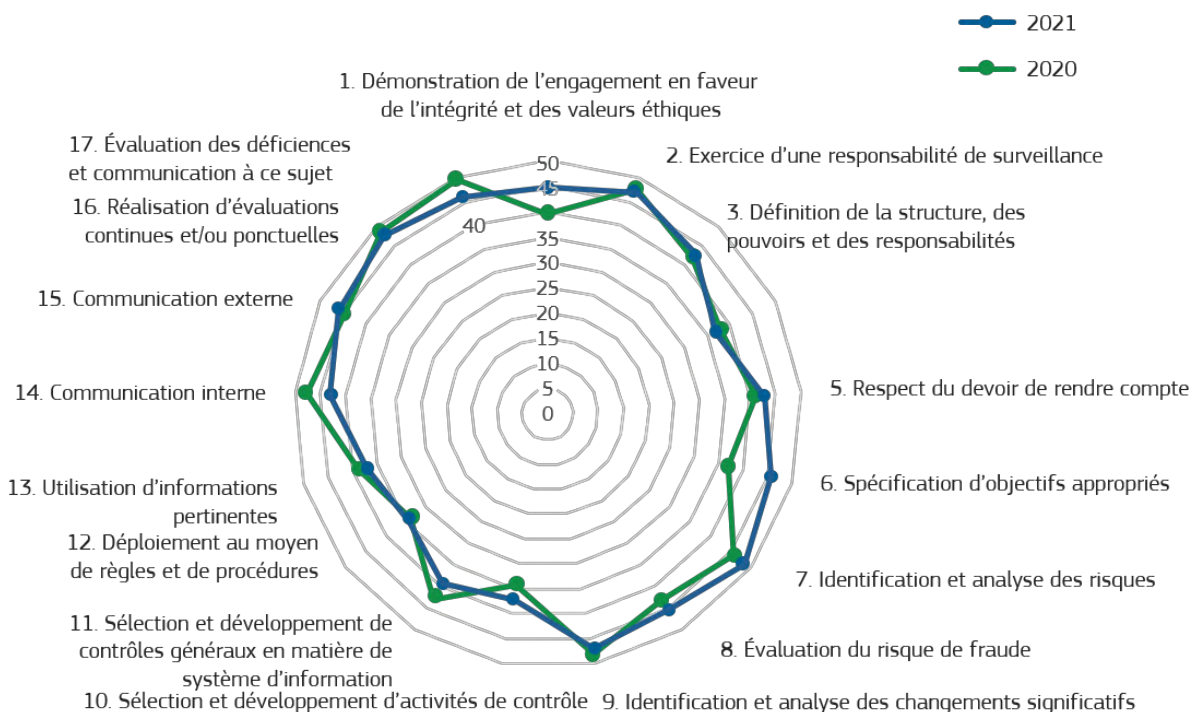
1.3.2. Les services de la Commission estiment que leurs systèmes de contrôle interne sont efficaces malgré la persistance de la pandémie de COVID-19

Pour 2021, les principes de contrôle interne sont respectés et fonctionnent correctement.

L'évaluation réalisée confirme que les services de la Commission ont déployé des efforts continus pour remédier aux lacunes (essentiellement mineures) constatées en 2020. Ces efforts ont eu une incidence positive principalement sur les évaluations des risques, auxquelles la Commission a accordé une attention particulière, en particulier dans le contexte de la crise de la COVID-19 et des défis stratégiques spécifiques rencontrés au cours des dernières années.

³⁵ Communication de la Commission – Orientations relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts en vertu du règlement financier ([2021/C 121/01](#)).

La Commission reconnaît que, pour certains principes de contrôle interne, des améliorations mineures, voire majeures, sont encore possibles. Ces améliorations portent principalement sur les activités de contrôle, pour lesquelles l'évaluation est principalement liée aux résultats des contrôles (par exemple, des taux d'erreur résiduels supérieurs à 2 %) ou aux constatations d'audit (par exemple, retards dans l'achèvement des évaluations des piliers en gestion indirecte; voir également les résultats des contrôles pour la rubrique 6).



Évaluation du fonctionnement des 17 principes de contrôle interne: nombre de services de la Commission ayant déclaré que les principes de contrôle interne avaient été respectés et fonctionnaient correctement en 2020 et 2021.

Source: rapports annuels d'activités de la Commission européenne.

La Commission et les agences exécutives prennent des mesures pour remédier aux faiblesses constatées. En outre, des initiatives de sensibilisation ont été mises en place en 2021, telles que la «semaine de sensibilisation» organisée conjointement par les agences exécutives. Parallèlement à l'échange régulier de bonnes pratiques en matière de contrôle interne, ces initiatives contribuent au maintien d'une solide culture du contrôle interne dans l'ensemble de l'institution.

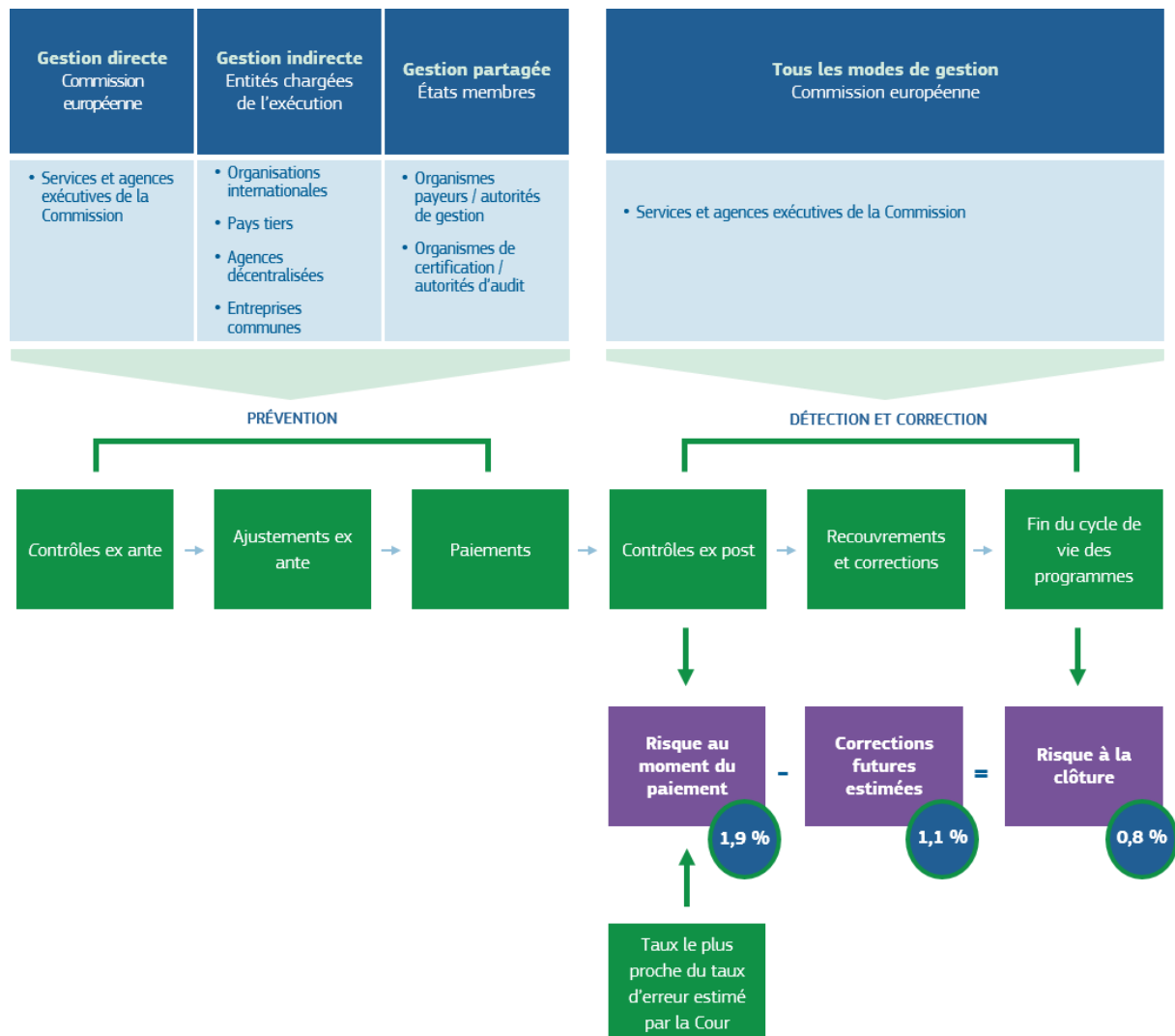
1.4. Les stratégies de contrôle pluriannuelles garantissent que l'argent des contribuables est dépensé correctement

1.4.1. Les stratégies de contrôle sont pluriannuelles et différenciées en fonction des risques

Dans le cadre de leurs systèmes de contrôle interne, les ordonnateurs, en tant que gestionnaires du budget de l'UE, mettent en place des **stratégies de contrôle pluriannuelles** destinées à **prévenir** les erreurs et, si cela n'est pas possible, à les **détecter** et à les **corriger**. Ils doivent obtenir leur assurance **en partant de la base** et à **un niveau détaillé**, c'est-à-dire par programme ou autre segment de dépenses pertinent. Cette procédure permet à la Commission de **détecter les faiblesses** et les erreurs de manière détaillée et différenciée pour chaque programme ou segment de dépenses, de **déterminer les causes profondes** des erreurs systémiques (par exemple, la complexité des

règles dans certains domaines d'action, tels que la recherche et la cohésion), de **prendre des mesures correctives ciblées** et de veiller à ce que tous les enseignements tirés soient utilisés pour améliorer les systèmes de gestion et de contrôle et soient pris en compte dans la conception des futurs programmes financiers.

Les programmes de dépenses de l'UE sont, de par leur conception, **pluriannuels**, de même que les stratégies de contrôle correspondantes. Par conséquent, la détection et la correction des erreurs peuvent avoir lieu à tout moment, jusqu'au moment de la clôture à la fin du cycle de vie d'un programme. En outre, les stratégies de contrôle sont **différenciées selon les risques**, c'est-à-dire qu'elles sont adaptées aux différents modes de gestion, acteurs concernés, domaines d'action et/ou dispositifs de financement et aux risques qui y sont associés.



Cycle de contrôle pluriannuel de la Commission.

Pour les résultats 2021 indiqués à l'intérieur des cercles, voir section 2.1.

Source: Commission européenne.

1.4.2. La prévention constitue le premier moyen de défense contre les erreurs

Les principaux mécanismes de prévention de la Commission consistent en des contrôles et audits ex ante (voir annexe 5 de la partie III), y compris des vérifications de gestion par les autorités des États membres avant et après la déclaration des dépenses à la Commission dans le cadre de la gestion partagée, ainsi que des audits des systèmes complétés par des audits d'échantillons représentatifs d'opérations afin de détecter les faiblesses dans les systèmes de gestion et de contrôle des partenaires chargés de la mise en œuvre. Ces contrôles préventifs conduisent au rejet de montants inéligibles avant que la Commission n'effectue les paiements (finaux) et à l'interruption et à la suspension des paiements jusqu'à ce que les déficiences des systèmes soient corrigées. En outre, les orientations fournies aux bénéficiaires et aux partenaires chargés de la mise en œuvre contribuent à prévenir les erreurs.

Dans le cadre de la gestion partagée, les corrections mises en œuvre par les États membres, avant de présenter leurs déclarations de coûts, résultent des contrôles et audits, y compris des audits des systèmes et des opérations, qu'ils effectuent ex ante et ex post à leur niveau. Ces corrections sont principalement appliquées en déduisant les dépenses inéligibles des demandes de paiement adressées à la Commission ou des comptes certifiés.

Les montants corrigés au niveau de l'État membre peuvent être réutilisés, dans certaines circonstances. Ces mesures incitent les États membres à corriger les dépenses irrégulières avant de soumettre leurs déclarations de coûts à la Commission.

1.4.3. La détection et la correction des erreurs complètent la prévention

Lorsque les mécanismes de prévention n'ont pas été efficaces, il est important que les erreurs affectant les dépenses de l'UE soient détectées a posteriori, au moyen de contrôles ex post que la Commission effectue sur les montants qu'elle a acceptés et payés (voir l'annexe 5 de la partie III). Ces erreurs sont ensuite corrigées par la Commission au cours de la même année ou au cours des années suivantes, au moyen de recouvrements ou de compensations auprès des bénéficiaires finaux **en gestion directe et indirecte** ou des États membres en **gestion partagée**.

Pour ce qui est de l'agriculture, la majeure partie des corrections financières correspondent à des cas dans lesquels des erreurs systémiques ont été détectées et des corrections ont été appliquées aux dépenses concernées pour un organisme payeur ou un programme opérationnel donné. Il s'agit principalement de déficiences affectant des paiements effectués au cours des années précédentes.

En ce qui concerne la cohésion, le niveau de ces corrections de la Commission s'explique par le fait que la plupart des corrections sont mises en œuvre par les États membres, y compris pour les erreurs décelées par la Commission, la Cour des comptes et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Ainsi, l'État membre peut réutiliser les montants correspondants pour les dépenses éligibles. Si les systèmes de contrôle fonctionnent correctement au niveau des États membres, le besoin de corrections au niveau de la Commission est beaucoup plus limité et le nombre de ces corrections est donc plus faible.

En outre, les faiblesses des systèmes de contrôle, détectées dans le cadre d'audits de systèmes et/ou d'audits fondés sur les risques, sont également traitées et les systèmes sont

corrigés. Dans le cadre de la gestion partagée et indirecte, cela est fait en premier lieu par les États membres et les partenaires chargés de la mise en œuvre. Pour de plus amples informations sur la protection du budget de l'UE, voir l'annexe 5 de la partie III.

1.4.4. Capacité de correction des fonds de l'UE

En 2021, la capacité de correction des fonds gérés par la Commission correspond à l'adjonction:

- des corrections mises en œuvre par les États membres avant la présentation de leurs déclarations de dépenses, représentant un montant de 4 557 millions d'EUR;
- du résultat des mesures préventives mises en œuvre par la Commission au moyen de déductions et d'autres ajustements avant paiement/acceptation par la Commission, représentant un montant de 298 millions d'EUR;
- des corrections mises en œuvre par la Commission après paiement/acceptation par la Commission, représentant un montant de 765 millions d'EUR.

Le nombre de corrections mises en œuvre après le paiement par la Commission a diminué par rapport au cadre financier pluriannuel précédent, principalement en raison des caractéristiques spécifiques du système d'assurance à plusieurs niveaux et des comptes annuels des programmes introduits en 2014-2020 pour la politique de cohésion, pour lesquels les corrections sont principalement mises en œuvre par les États membres, que les erreurs correspondantes aient été détectées par eux ou par la Commission³⁶. En 2021, les corrections décidées par la Commission sur la base de ses propres audits et contrôles se sont élevées à 193 millions d'EUR. La capacité de correction globale a augmenté par rapport à 2020, année pour laquelle cette capacité avait été affectée par l'effet ponctuel des remboursements effectués aux États membres à la suite d'arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne relatifs aux fonds agricoles (pour plus de détails, voir l'annexe 5 de la partie III).

1.5. Lutte contre la fraude: la stratégie antifraude européenne

La Commission applique une politique de tolérance zéro face à la fraude. Il convient de souligner que la fraude représente une part très limitée des dépenses irrégulières, dont la plupart sont liées à des erreurs.

La Commission a réalisé des progrès satisfaisants en ce qui concerne sa stratégie antifraude.

En vertu de l'article 325 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission et les États membres protègent le budget de l'UE contre la fraude et les autres activités illégales. La stratégie actuelle de lutte contre la fraude des entreprises, adoptée en avril 2019, et son plan d'action jouent un rôle important dans la prévention d'une éventuelle utilisation abusive des fonds de l'UE. L'OLAF contrôle sa mise en œuvre. En novembre 2021, des progrès satisfaisants avaient été accomplis, 47 des 63 actions étant achevées et la grande majorité des actions restantes devant être achevées à la mi-2022.

Conformément à sa stratégie antifraude, la Commission a renforcé la coordination et la coopération, notamment par l'intermédiaire du réseau de prévention et de détection de la fraude, qui réunit les

³⁶ Cela correspond au nouveau dispositif pour 2014-2020 par rapport à la période précédente.

correspondants antifraude des services et des agences exécutives de la Commission sous la direction de l'OLAF. Dans ce contexte, 13 services de la Commission ont mis à jour leurs stratégies antifraude locales en coopération avec l'OLAF en 2021. Fin 2021, 90 % de l'ensemble des stratégies antifraude locales avaient été mises à jour ultérieurement à l'adoption de la stratégie antifraude de la Commission en 2019.

Parmi les autres activités importantes menées dans le domaine de la lutte contre la fraude en 2021, on peut citer le lancement d'une étude sur l'avenir du système de gestion des irrégularités. Les États membres utilisent ce système pour signaler les cas de fraude et autres irrégularités détectés dans le cadre de la gestion partagée. La Commission utilise ces informations pour élaborer son rapport annuel sur la protection des intérêts financiers de l'UE en coopération avec les États membres, conformément à l'article 325 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La Commission a adopté son rapport 2020 en septembre 2021³⁷.

En 2021, l'OLAF a également poursuivi ses activités d'enquête, dont elle rend compte dans ses rapports annuels³⁸.

Combattre la fraude en pratique: protéger l'UE contre les fausses offres de vaccins contre la COVID-19

Les escrocs sont toujours à l'affût d'occasions de réaliser un profit illicite. Dès le début de la pandémie, l'OLAF a remarqué que les fraudeurs essayaient de profiter de l'urgence de la situation et des pénuries initiales d'équipements de protection individuelle, au détriment de la santé et de la sécurité des citoyens en Europe. Des opérateurs frauduleux ont tenté d'infiltrer le marché de l'UE avec des masques buccaux, des kits de dépistage, des désinfectants et d'autres produits liés à la COVID-19 de contrefaçon ou de qualité inférieure. Les efforts de l'OLAF pour lutter contre ces problèmes se sont poursuivis en 2021 et, à la fin de l'année, plus de 100 millions de produits de contrefaçon ou de qualité inférieure avaient été retirés du marché.

Étant donné que des vaccins contre la COVID-19 ont été mis au point, les enquêteurs de l'OLAF sont restés vigilants face au risque de nouvelles tentatives de fraude. En février 2021, l'OLAF a émis un avertissement public clair concernant le risque d'escroqueries liées aux vaccins contre la COVID-19. L'OLAF avait reçu des informations de la part de sources gouvernementales des États membres de l'Union concernant des offres émanant de prétendus intermédiaires qui proposaient de grandes quantités de vaccins, principalement de ceux dont l'utilisation avait été approuvée dans l'Union.

Comme l'a établi l'OLAF, l'objectif des fraudeurs était d'amener les autorités publiques à verser d'importants acomptes pour garantir la vente, puis de disparaître avec l'argent. Les intermédiaires représentaient des sociétés opportunistes qui étaient restées inactives jusqu'à peu de temps avant leur offre, ou qui avaient auparavant commercialisé des types de biens très différents. Ces sociétés étaient souvent enregistrées dans des pays tiers afin de les rendre plus difficiles à identifier et à surveiller.

Les enquêteurs de l'OLAF ont cartographié les situations, établi leur caractère suspect et partagé les informations avec les États membres et avec Europol. Le cas échéant, l'OLAF a également collaboré avec ses partenaires internationaux.

³⁷ Pour de plus amples informations, voir les [rapports annuels sur la protection des intérêts financiers de l'UE](#).

³⁸ Pour de plus amples informations, voir les [rapports annuels de l'OLAF](#).

À ce jour, ces tentatives d'escroquerie ou de fausses offres représentent ensemble près de 1,2 milliard de doses de vaccin correspondant à un prix total de plus de 16,4 milliards d'EUR. Le nombre de ces signalements a augmenté rapidement dans les semaines qui ont suivi l'avertissement de l'OLAF, mais s'est finalement stabilisé à mesure que les schémas de fraude étaient révélés au grand jour.

Malgré la persistance de la pandémie, les enquêtes et les opérations antifraude ont aussi porté sur des produits et activités qui n'étaient liés à la COVID-19, tels que des contrefaçons de boissons alcoolisées, des jouets dangereux, le commerce illicite de gaz nuisibles au climat et le trafic de déchets, entre autres. Comme chaque année, l'OLAF a également mis au jour plusieurs cas de fraude ciblant des fonds de l'UE, avec des programmes transfrontières complexes qui tentent de dérober aux contribuables de l'UE des centaines de millions d'argent public.

La prévention et les sanctions de la fraude se sont également poursuivies grâce au **système de détection rapide et d'exclusion (EDES)**, qui permet de détecter rapidement les opérateurs économiques peu fiables et de les exclure de l'exécution des fonds de l'UE en gestion directe et indirecte. Les procédures EDES sont fondées sur des informations recueillies dans le cadre d'audits et de contrôles effectués par les ordonnateurs délégués, sur des jugements définitifs ou des décisions administratives des autorités nationales, sur des décisions d'organisations internationales et, le plus souvent, sur des enquêtes de l'OLAF. EDES fonctionne sur la base d'une interaction forte et fructueuse entre les ordonnateurs compétents et l'instance EDES.

L'année 2021 a été marquée par une tendance continue à la hausse des cas soumis à l'instance interinstitutionnelle EDES en vue de l'application éventuelle de sanctions administratives (exclusion et/ou sanctions financières et, lorsqu'il y a lieu, publication de celles-ci). Ces sanctions sont déterminées conformément au principe de proportionnalité (c'est-à-dire en tenant compte de la gravité de la situation, y compris de l'incidence sur les intérêts financiers et l'image de l'UE; du temps écoulé depuis que la faute a été commise; de la durée et de la récurrence de la faute; du degré de mauvaise intention ou de négligence; et du montant concerné).

1.6. Mise en œuvre du régime de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union

Depuis l'adoption du règlement relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union en décembre 2020³⁹, l'Union dispose, pour la première fois, d'un outil spécifique pour protéger son budget contre les violations des principes de l'état de droit.

Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et complète d'autres procédures établies par la législation européenne pour protéger le budget de l'UE. Il vise à protéger le budget de l'Union contre les violations des principes de l'état de droit qui portent atteinte ou présentent un risque sérieux de porter atteinte à sa bonne gestion financière ou à la protection des intérêts financiers de l'Union. Depuis janvier 2021, la Commission évalue les informations disponibles afin de détecter d'éventuelles violations pertinentes au titre du règlement. Des lettres demandant des informations à l'appui de l'évaluation réalisée par la Commission au titre du règlement ont été envoyées à deux États membres, la Hongrie et la Pologne, en novembre 2021. En avril 2022, la Commission a envoyé une première

³⁹ [Règlement \(UE, Euratom\) 2020/2092](#) du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union, JO L 4331 du 22.12.2020, p. 1.

notification à la Hongrie conformément aux modalités prévues par le régime général de conditionnalité, déclenchant ainsi la procédure susceptible d'aboutir à l'imposition de mesures à l'encontre d'un État membre pour violation des principes de l'état de droit. Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre du régime de conditionnalité, voir la section 4.

2. Résultats des contrôles

Tous les services de la Commission appliquent les **critères de contrôles communs** décrits ci-dessus, indépendamment de la source de financement. Les mesures visant à prévenir, détecter et corriger les irrégularités sont appliquées sur une base pluriannuelle au niveau des programmes spécifiques ou d'autres segments de dépenses. Étant donné que les différents programmes de dépenses peuvent être très variés, les stratégies de contrôle doivent être adaptées aux différents modes de gestion, domaines d'action, bénéficiaires et/ou méthodes de financement spécifiques ainsi qu'aux risques qui y sont associés.

La Commission s'efforce de trouver le juste équilibre entre un faible niveau d'erreurs, des paiements rapides et des coûts raisonnables en matière de contrôles.

Cette différenciation des stratégies de contrôle est nécessaire pour garantir que les contrôles restent efficaces au regard des coûts, c'est-à-dire qu'ils **concilient au mieux** un faible niveau d'erreurs (efficacité), des paiements rapides (efficacité) et des coûts raisonnables (économie). Les domaines davantage exposés au risque impliqueront un niveau d'examen et/ou une fréquence des contrôles plus élevé(e), tandis que les domaines à faible risque devraient faire l'objet de contrôles moins poussés, moins coûteux et moins lourds. En outre, le potentiel réel de recouvrement des fonds de l'UE indûment dépensés sera pris en considération lors de la mise en place de la stratégie de contrôle (par exemple, au moyen de l'analyse coûts-avantages des audits sur place).

Parmi les autres moyens de garantir des contrôles efficaces au regard des coûts, il y a lieu de mentionner la réduction du risque d'erreurs par une simplification des règles et/ou des processus (tels que des options de coûts simplifiées, c'est-à-dire des montants forfaitaires, des taux forfaitaires et des coûts unitaires), le recours commun à des évaluations et/ou des audits et contrôles existants effectués par d'autres entités, ainsi que la réalisation d'économies d'échelle par la mise en commun des fonctions de contrôle.

Afin de mesurer le rapport coût-efficacité de ses contrôles, la Commission utilise les indicateurs suivants.

- **Efficacité.** Le niveau d'erreurs constaté en fonction des contrôles effectués, permettant de regrouper les dépenses en différentes catégories de risque.
- **Efficience.** Le temps moyen nécessaire pour effectuer un paiement. En outre, la Commission recherche et élabore en permanence de nouveaux moyens d'accroître l'efficacité, notamment en créant des synergies chaque fois que cela est possible.
- **Économie.** La proportionnalité entre les coûts des contrôles et les fonds gérés.



2.1. Les résultats des contrôles de la Commission confirment que le budget de l'UE est bien protégé

Sur la base des audits et des contrôles effectués, les services de la Commission estiment chaque année le niveau de risque pour la légalité et la régularité des dépenses de l'UE à deux stades du cycle de contrôle pluriannuel: au moment du paiement et à la clôture des programmes.

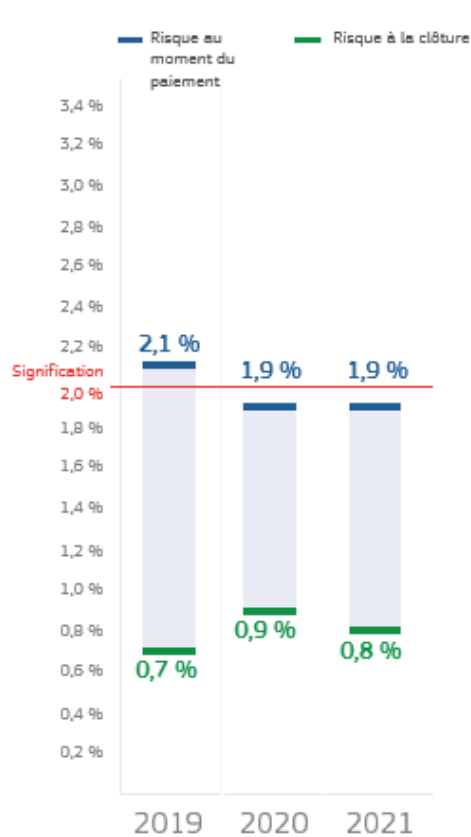
Résultats globaux pour 2021

Risque au moment du paiement: **1,9 %**.

Risque à la clôture: **0,8 %**.

Corrections de paiements antérieurs: **5,6 milliards d'EUR**.

Réserves: **16, avec une incidence financière totale de 987 millions d'EUR**.



Le **risque au moment du paiement** est une estimation des erreurs qui n'ont pas pu être évitées malgré les contrôles ex ante et qui affectent les paiements effectués. Ces erreurs sont détectées au moyen de contrôles et d'audits ex post. Le **risque à la clôture** est une estimation des erreurs qui subsisteront à la fin du cycle de vie des programmes, une fois que tous les contrôles ex post et toutes les corrections auront été effectués. Il est égal au risque au moment du paiement, minoré d'une estimation prudente des **corrections futures**, qui auront lieu entre l'année de référence et la fin du cycle de vie des programmes.

La Commission estime que la protection du budget est efficace lorsque, au plus tard à la clôture du programme – c'est-à-dire lorsque tous les contrôles, corrections, recouvrements, etc. ont été effectués – le risque à la clôture est inférieur à 2 %. Il s'agit du seuil de signification également utilisé par la Cour des comptes européenne. Pour de plus amples informations sur ces concepts et sur la méthode utilisée pour déterminer ces estimations, ainsi que sur les résultats des contrôles pour chaque domaine d'action, voir l'annexe 5.

Pour 2021, les risques globaux de la Commission au moment du paiement et à la clôture restent cohérents avec ceux de 2020 et sont tous deux inférieurs au seuil de signification de 2 %.

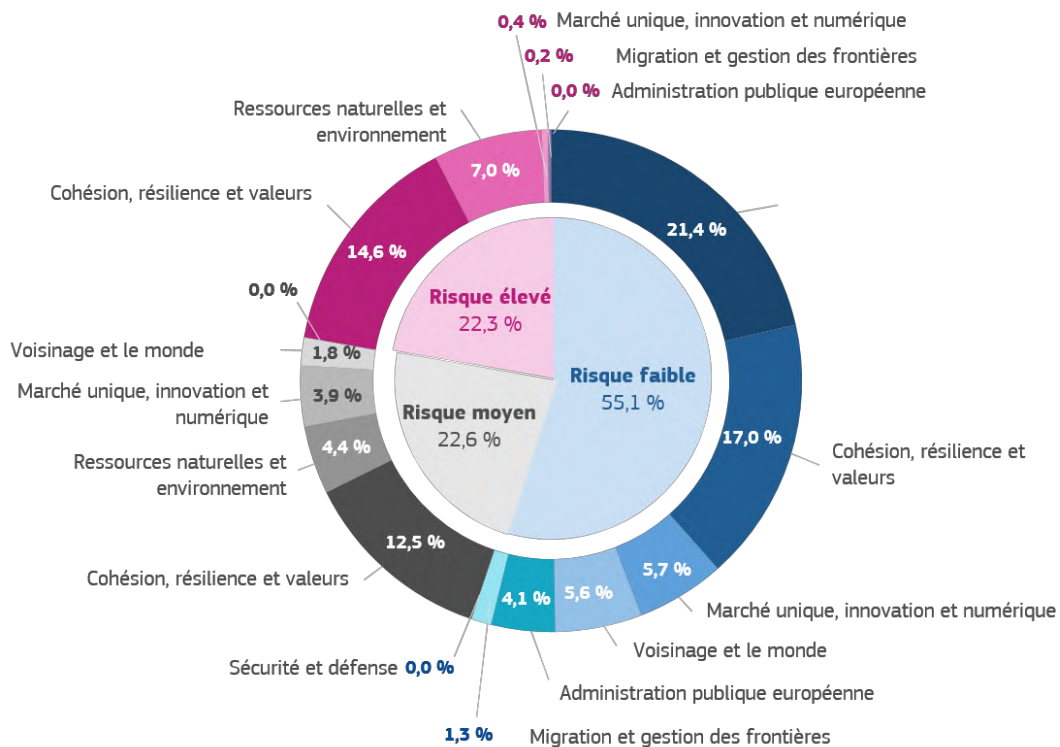
La situation pour chaque domaine d'action est décrite ci-dessous.

L'année 2021 a été une année de transition, avec le lancement officiel des nouveaux programmes pour la période 2021-2027, tandis que les programmes préexistants étaient toujours en cours.

Le rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE étant un résumé des 51 rapports annuels d'activité, chacun d'entre eux est intégralement affecté à l'une des sept rubriques du cadre financier pluriannuel (qui étaient six «domaines d'action» dans les éditions précédentes du rapport annuel sur la gestion et la performance). Pour la direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace, compte tenu de l'importance de ce service sous la rubrique «Sécurité et défense», les dépenses relatives à la défense et la sécurité ont été isolées des autres dépenses de cette direction et placées sous la rubrique correspondante. À des fins de comparaison, le risque au moment du paiement et le risque à la clôture pour chaque rubrique des années précédentes ont été recalculés sur la base de cette nouvelle structure.

2.1.1. Présentation des dépenses à risque faible, moyen et élevé

La Commission détermine les programmes qui présentent le plus de risques, ce qui lui permet de faire porter son action là où elle est la plus importante. Grâce à son approche empirique approfondie, la Commission dispose de données fiables qui illustrent la situation différenciée des fonds gérés (voir le graphique ci-dessous). En se fondant sur le **risque au moment du paiement** – avant toute correction future – la Commission peut répartir avec précision les dépenses annuelles en trois catégories: risque au moment du paiement faible (inférieur à 1,9 %), risque au moment du paiement moyen (compris entre 1,9 % et 2,5 %) et risque au moment du paiement plus élevé (supérieur à 2,5 %). Pour ce qui est des ressources naturelles et de la cohésion, cette analyse est également appliquée au niveau de chaque organisme payeur et programme opérationnel dans les États membres. Cela permet à la Commission de déterminer quels programmes/segments de dépenses présentent un risque plus élevé et de fournir son soutien et de remédier à des lacunes particulières de manière efficiente, même dans le cas de politiques qui, envisagées dans leur ensemble, présentent un risque faible, comme la politique agricole commune.



Catégorisation des dépenses par la Commission européenne en segments à risque élevé, moyen et faible, en pourcentage du total des dépenses concernées pour 2021.

Source: Commission européenne.

Les dépenses de la Commission sont donc réparties comme suit en catégories à risque faible, moyen et élevé.

- **Risque faible.** Ce segment s'élevait à 95 milliards d'EUR en 2021 (55 % des dépenses, contre 56 % l'année précédente). Il inclut les dépenses de certains organismes payeurs pour la politique agricole commune, ainsi que les programmes opérationnels pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et la cohésion présentant un risque faible au moment du paiement; les dépenses relatives au mécanisme pour l'interconnexion en Europe et aux actions Marie Skłodowska-Curie; les subventions du Conseil européen de la recherche; les contributions aux agences (Agence spatiale européenne, Agence de l'Union européenne pour le programme spatial, etc.); Erasmus+; l'instrument d'aide d'urgence; le Fonds «Asile, migration et intégration»; le Fonds pour la sécurité intérieure; l'aide humanitaire; l'aide au développement apportée par l'intermédiaire d'organisations internationales et les dépenses administratives.
- **Risque moyen.** Ce segment s'élevait à 39 milliards d'EUR en 2021 (23 % des dépenses, contre 16 % en 2020). Il inclut les dépenses de certains organismes payeurs pour la politique agricole commune, ainsi que les programmes opérationnels pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et la cohésion présentant un risque moyen au moment du paiement; les subventions dans le cadre de programmes d'aide au développement et de programmes de voisinage; et les dépenses au titre d'Horizon 2020. Pour ces dernières, il s'agit d'une amélioration par rapport aux années précédentes, durant lesquelles ces dépenses présentaient un risque élevé, et ces résultats positifs devront être confirmés dans les années à venir.
- **Risque plus élevé.** Ce segment s'élevait à 38 milliards d'EUR en 2021 (22 % des dépenses, contre 28 % en 2020). Il inclut les dépenses de certains organismes payeurs dans le cadre de la politique agricole commune; les programmes opérationnels pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et la cohésion présentant un risque plus élevé au moment du paiement ou de graves déficiences⁴⁰; et les dépenses liées à des subventions complexes dans d'autres programmes de financement (par exemple, le volet énergie du mécanisme pour l'interconnexion en Europe).

Il ressort de l'analyse détaillée de la Commission que le niveau d'erreur est étroitement lié à la nature du financement. Plus de 50 % des dépenses concernées de l'exercice proviennent de programmes ou de segments de dépenses qui présentent un risque relativement moindre au moment du paiement, car ils englobent des dispositifs simples de paiements fondés sur des droits. À l'inverse, certains programmes ou segments de dépenses pour lesquels des dispositifs relativement complexes fondés sur des remboursements ont été utilisés semblent présenter un risque relativement plus élevé au moment du paiement. Cela étant, les systèmes de contrôle en place permettent d'atténuer les risques liés à certains des programmes les plus complexes et, par conséquent, de réduire le niveau d'erreur.

La Commission suit de près le risque au moment du paiement et le risque à la clôture pour les différents programmes et prend des mesures supplémentaires pour réduire les taux d'erreur.

Pour les catégories à risque moyen et élevé en particulier, la Commission continuera à œuvrer à une nouvelle diminution des taux d'erreur en sensibilisant les bénéficiaires et les partenaires chargés de la mise en œuvre aux problèmes, en adaptant les stratégies de contrôle si nécessaire, en appliquant les enseignements tirés aux futurs programmes et en simplifiant les règles dans la mesure du possible.

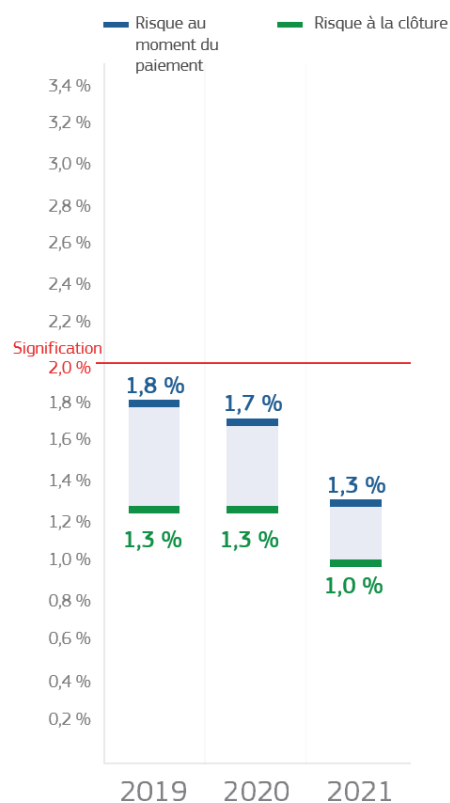
⁴⁰ Dans le cas du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, le niveau de risque a également été considéré comme élevé, quel que soit le risque au moment du paiement, lorsque l'avis d'audit émis dans les rapports annuels d'activité sur le fonctionnement du système de gestion et de contrôle des programmes était soit défavorable, soit assorti de réserves.

2.1.2. Résultats des contrôles par domaine d'action

Rubrique 1 – Marché unique, innovation et numérique

En ce qui concerne la rubrique «**Marché unique, innovation et numérique**», tant le **risque au moment du paiement (1,3 %)** que le **risque à la clôture (1,0 %)** sont nettement inférieurs à 2 % et sont en diminution par rapport aux chiffres de 2020 (1,7 % et 1,3 % respectivement). En 2021, les **mesures préventives et correctives** de la Commission se sont élevées à 142 millions d'EUR et 20 millions d'EUR respectivement, pour un total de **162 millions d'EUR**, ce qui est cohérent avec les montants de 2020, qui étaient de 146 millions d'EUR et de 26 millions d'EUR respectivement.

La diminution du risque au moment du paiement et à la clôture par rapport à 2020 et 2019 est due à la diminution des taux d'erreur pour Horizon 2020. **Horizon 2020** représente 44 % des dépenses dans ce domaine d'action et, par conséquent, son risque au moment du paiement (2,3 %) contribue de manière substantielle au risque global au moment du paiement. Depuis plusieurs années, les services de recherche prennent des mesures pour ramener le risque à la clôture à un niveau proche ou inférieur à 2 %.⁴¹ Pour la première fois, cet objectif a été atteint.



Les simplifications introduites dans Horizon 2020, les campagnes de communication ciblées visant les types de bénéficiaires plus «enclins aux erreurs», tels que les petites et moyennes entreprises et les nouveaux venus, et la formation plus poussée des cabinets d'audit externes effectuant des audits pour le compte de la Commission, ont certainement un effet positif sur la fréquence et l'importance financière des erreurs. Les résultats positifs pour 2021 devront toutefois être confirmés dans les années à venir et les mesures prises jusqu'à présent devront être poursuivies.

En 2021, Horizon Europe, le nouveau programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation, a été officiellement lancé, tandis qu'Horizon 2020 est toujours en cours. L'adoption tardive du règlement Horizon Europe par rapport au plan initial a retardé le début de la mise en œuvre du programme. En ce qui concerne la gestion financière, l'objectif de la Commission pour Horizon Europe est d'étendre l'utilisation des options de coûts simplifiés, permettant ainsi aux bénéficiaires de se conformer plus facilement aux dispositions et de se consacrer davantage à leur projet de recherche proprement dit. Parallèlement à la poursuite des campagnes de communication ciblant les parties prenantes, ces mesures devraient ouvrir la voie à une

⁴¹ La fiche financière législative accompagnant la proposition de la Commission relative au règlement Horizon 2020 indique ce qui suit: «La Commission considère donc que, pour les dépenses de recherche au titre d'«Horizon 2020», un risque d'erreur, sur une base annuelle, compris entre 2 et 5 % constitue un objectif réaliste tenant compte des coûts du contrôle, des mesures de simplification proposées pour réduire la complexité des règles et du risque inhérent au remboursement des coûts des projets de recherche. Le but ultime en matière de taux d'erreur résiduel à la clôture des programmes pluriannuels, une fois prise en considération l'incidence financière de tous les audits ainsi que des mesures de correction et de recouvrement, est qu'il soit aussi proche que possible de 2 %.»

réduction significative du risque au moment du paiement pour Horizon Europe. Compte tenu du faible niveau des dépenses courantes concernées et de la nature des opérations connexes, les dépenses au titre d'Horizon Europe sont considérées comme présentant un risque faible pour 2021.

En ce qui concerne les autres programmes, des volets spécifiques du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (relatifs à l'énergie et aux télécommunications) ont fait l'objet de réserves de la part de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement et de la nouvelle Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique⁴², au regard de leurs taux d'erreur résiduels respectifs de 2,52 % et de 3,84 %. Dans ce domaine d'action, un petit nombre d'autres programmes⁴³ présentent un taux d'erreur résiduel supérieur à 2 %; cela n'a toutefois aucune incidence sur l'assurance en raison de l'incidence financière mineure⁴⁴, et aucune réserve n'a été émise. Enfin, la réserve de 2020 concernant les subventions au titre du **programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises** mis en œuvre par l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME a été levée. D'autres programmes⁴⁵ présentent par nature des risques plus faibles en raison du type de financement et du niveau d'audit réalisé.

Rubrique 2 – Cohésion, résilience et valeurs



Pour la nouvelle rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», le risque au moment du paiement de 2,3 % reste stable par rapport à 2020. Dans la présente rubrique, le risque au moment du paiement et le risque à la clôture sont principalement liés au niveau observé pour les fonds de la politique de cohésion⁴⁶, compte tenu du volume des dépenses concernées (environ 94 % du total). Les États membres ont appliqué des corrections financières pour un montant de 3 763 millions d'EUR⁴⁷. Ce montant correspond notamment aux mesures préventives et correctives résultant, d'une part, des travaux des autorités de gestion et d'audit et, d'autre part, des travaux de la Commission et de la Cour des comptes européenne. La Commission a mis en œuvre des mesures préventives et correctives pour un montant total de 118 millions d'EUR, dont 84 millions d'EUR de corrections financières nettes.

En ce qui concerne les fonds de la politique de cohésion, malgré des efforts continus et des améliorations dans le fonctionnement des systèmes de contrôle, le risque au

⁴² Voir l'annexe 5 pour de plus amples informations.

⁴³ Septième programme-cadre de recherche et de développement technologique, projets pilotes et actions préparatoires, programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises, Fonds de recherche du charbon et de l'acier et volet télécommunications du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

⁴⁴ À partir de 2019, un seuil de minimis pour les réserves financières a été introduit. Les réserves quantifiées formulées dans le rapport annuel d'activité concernant des taux d'erreur résiduels supérieurs au seuil de signification de 2 % sont considérées comme non substantielles pour les segments représentant moins de 5 % du total des paiements d'une direction générale et dont l'incidence financière est inférieure à 5 millions d'EUR. Dans de tels cas, les réserves quantifiées ne sont plus nécessaires.

⁴⁵ Par exemple, les actions Marie Skłodowska-Curie, qui font partie d'Horizon 2020.

⁴⁶ À savoir le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion, le Fonds social européen, l'initiative pour l'emploi des jeunes et le Fonds européen d'aide aux plus démunis.

⁴⁷ Corrections financières pour la période 2007-2013 et dépenses déduites des comptes de la période 2014-2020, voir également la partie II, annexe 5, section 5.4.

moment du paiement reste important. On estime qu'il se situe **entre 1,8 % et 2,5 %**⁴⁸, **comme en 2020** (1,9 % à 2,4 %).⁴⁹ Les corrections futures estimées sont aussi comparables à celles de 2020 et, par conséquent, le **risque à la clôture reste stable à 1,2 %**.

Le **Fonds européen de développement régional** et le **Fonds de cohésion** affichent une **diminution** du risque au moment du paiement, qui passe d'une fourchette de 2,1 % à 2,6 % en 2020 à une fourchette de 1,9 % à 2,5 % en 2021. Cette diminution s'explique par l'amélioration des systèmes de gestion et de contrôle pour un certain nombre de programmes.

Le **Fonds social européen** présente une fourchette de risques au moment du paiement similaire en 2021 (1,7 % à 2,5 %), ce qui représente une augmentation par rapport à 2020 (1,4 % à 1,9 %). Cette augmentation est due à l'approche prudente adoptée par la Commission pour un certain nombre de programmes pour lesquels les taux d'erreur communiqués ont été augmentés dans l'attente d'informations définitives.

2021 était la première année du nouveau cadre financier pluriannuel. Toutefois, le règlement portant dispositions communes relatives aux fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 a été adopté en juin. Étant donné que les États membres travaillent actuellement à la préparation de leurs programmes et que, pour les plus programmes les plus avancés, la sélection des projets vient de commencer, aucun paiement autre que le préfinancement n'est attendu avant plusieurs années.

Malgré les efforts continus et les améliorations apportées au fonctionnement des systèmes de contrôle, le risque au moment du paiement pour la cohésion reste supérieur au seuil de signification de 2 %. Ce dépassement s'explique principalement par la complexité inhérente aux projets financés par ces fonds, par la multiplicité des acteurs concernés et par la complexité de certaines règles, notamment en matière de marchés publics ou d'aides d'État.

Les principales catégories d'irrégularités recensées par les autorités d'audit des États membres et la Commission sont similaires à celles constatées par la Cour des comptes: des dépenses inéligibles, des erreurs dans les passations de marchés publics, des pistes d'audit incomplètes et l'absence de pièces justificatives fondamentales. Ce constat montre que **la plupart des autorités d'audit détectent** de manière appropriée, mais pas toujours entièrement, **les différents types d'irrégularités** qui contribuent au risque au moment du paiement⁵⁰. Il existe des risques d'erreur inhérents à certains projets et à certaines règles complexes. Dans la plupart des cas, les lacunes constatées ne sont toutefois pas systémiques et, grâce aux mesures correctives mises en place, la situation du système concerné redevient satisfaisante en l'espace d'un an ou deux. En outre, ce n'est pas parce que des erreurs ou des lacunes sont détectées dans un programme que des erreurs ou des lacunes similaires sont présentes dans l'ensemble de l'État membre. Grâce aux résultats des

⁴⁸ La limite supérieure de la fourchette est déterminée en tenant compte du scénario le plus défavorable à la lumière des procédures d'audit en cours.

⁴⁹ Ce niveau se situe dans la fourchette de taux d'erreur allant de 0,9 % à 6,1 % estimée par la Cour des comptes dans son [rapport annuel 2020](#) (annexe 5.1, p. 154). Les estimations plus élevées du niveau d'erreur réalisées par la Cour peuvent parfois s'expliquer par des divergences dans l'interprétation des règles nationales ou dans la méthode utilisée pour déterminer le montant de l'erreur.

⁵⁰ Cette analyse est corroborée par la récente étude intitulée *Single audit approach – Root causes of the weaknesses in the work of the Member States' managing and audit authorities* («Approche d'audit unique – Causes profondes des failles dans les travaux des autorités de gestion et d'audit des États membres»), réalisée par le *Centre for Strategy & Evaluation Services* à la demande de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen. Selon cette étude, «[n]onobstant les lacunes constatées dans la mise en œuvre et le contrôle des dépenses de l'UE, dans l'ensemble, les travaux des organismes d'audit des États membres sont perçus comme fiables et solides».

contrôles des États membres et de la Commission, on obtient un tableau nuancé et différencié par programme et par autorité. Grâce à ces données, la Commission peut conclure que **la plupart des programmes fonctionnent bien ou suffisamment bien**⁵¹ et qu'un **nombre limité de programmes présentent des déficiences systémiques et récurrentes** sur plusieurs années, auxquelles la Commission devra remédier en concentrant ses actions. Les programmes relevant de cette dernière catégorie sont signalés de manière transparente dans les réserves émises.

À la fin de 2021, **quatre réserves** ont été émises concernant les fonds de la politique de cohésion.

- Deux réserves portent sur la période 2014-2020 et incluent tous les programmes qui, au cours de l'année, ont fait état de lacunes importantes dans leurs systèmes de gestion et de contrôle ou pour lesquels le taux d'erreur était supérieur au seuil de signification ou, moins fréquemment, pour lesquels les travaux d'audit au niveau de l'État membre ont été jugés insuffisants ou insatisfaisants.
- Deux réserves concernent la période 2007-2013, pour laquelle quelques programmes doivent encore être clôturés. Ces réserves ne sont pas quantifiées, car aucun paiement n'a été effectué en 2021.

Le nombre de programmes faisant l'objet d'une réserve pour la période 2014-2020 (68) est proche du nombre de programmes qui faisaient l'objet d'une réserve en 2020 (61). L'incidence financière est passée de 341 millions d'EUR à 423 millions d'EUR, ce qui cadre avec l'augmentation du total des paiements. Les réserves ne sont levées que lorsque des mesures correctives suffisantes ont été prises. En général, les motifs justifiant la formulation de réserves ne sont pas structurels et il faut compter un à deux ans pour qu'une réserve soit levée⁵². Pour de plus amples informations sur les réserves, voir la partie III, annexe 5.

La Commission continue de prendre des mesures pour aider les autorités chargées des programmes à améliorer leurs systèmes de gestion et de contrôle et pour ramener le risque à la clôture pour la cohésion en dessous de 2 %.

En 2021, la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, a pris différents types de mesures visant à améliorer encore l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle et à renforcer la prévention, la détection et la correction des erreurs, parmi lesquelles:

- assurer le suivi, l'analyse et le traitement continu des causes profondes des erreurs qui n'ont pas été détectées au niveau des États membres.
- renforcer les capacités en vue d'améliorer la capacité administrative des autorités de gestion et d'audit des États membres et de mieux les préparer à traiter les aspects les plus complexes de la mise en œuvre des fonds. Cela passe notamment par la mise à disposition, gratuite, de l'outil d'exploration de données Arachne pour aider à détecter les irrégularités, les fraudes et les éventuels conflits d'intérêts, ou encore la professionnalisation des acheteurs;
- fournir des orientations en ligne, des exemples de bonnes pratiques et des explications, et promouvoir les échanges entre pairs afin d'aider les pouvoirs adjudicateurs et les autorités chargées des programmes;

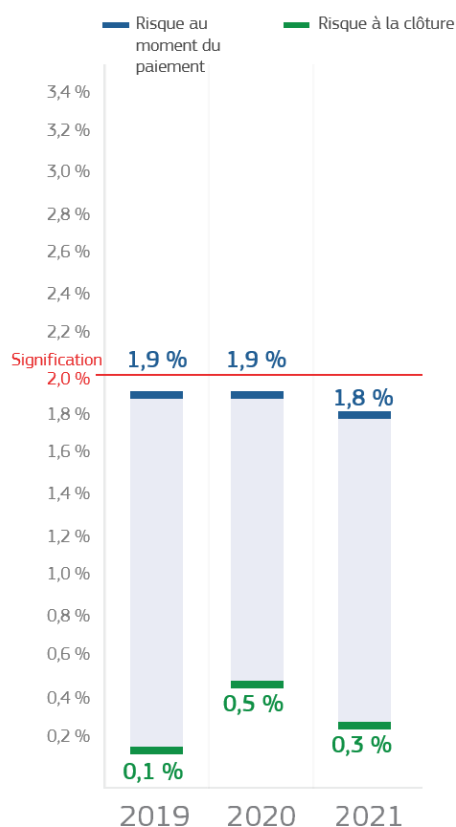
⁵¹ 91 % des programmes du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion et 89 % des programmes du Fonds social européen, de l'initiative pour l'emploi des jeunes et du Fonds européen d'aide aux plus démunis.

⁵² 78 % des réserves concernant le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion et 88 % des réserves concernant le Fonds social européen, l'initiative pour l'emploi des jeunes et le Fonds européen d'aide aux plus démunis sont levées en moins de deux ans.

- promouvoir les options de coûts simplifiés, qui engendrent moins d'erreurs, en fournissant une assistance et un soutien aux autorités nationales pour préparer et évaluer les mécanismes d'options de coûts simplifiés pour les programmes 2021-2027. La Commission a travaillé sans relâche à la conception et à la mise en œuvre de processus appropriés pour soutenir ces nouvelles options, y compris de mesures visant à favoriser l'adoption d'options de coûts simplifiés et de financements non liés à des mécanismes de coûts, des contrôles et audits plus proportionnés, des rapports davantage fondés sur la conformité et une plus grande flexibilité pour adapter les programmes aux nouveaux contextes socio-économiques et territoriaux.

En ce qui concerne les exercices comptables précédents, après la finalisation de procédures strictement contradictoires, des corrections financières supplémentaires ont été appliquées par les États membres. Cela a entraîné un risque à la clôture inférieur à 2 % pour chacun des exercices comptables précédents et confirme la capacité de correction des fonds de la politique de cohésion. Ce pourcentage continuera à baisser jusqu'à la clôture des programmes.

Rubrique 3 – Ressources naturelles et environnement



Pour la rubrique «**Ressources naturelles et environnement**», le **risque au moment du paiement (1,8 %)** reste inférieur au seuil de signification de 2 % et a diminué par rapport à 2020 (1,9 %). Les corrections futures estimées ont légèrement augmenté pour atteindre **1,5 %** des dépenses de 2021 (1,4 % en 2020), ce qui donne un risque à la clôture⁵³ estimé à 0,3 % (contre 0,5 % en 2020). Cela correspond aussi aux résultats des contrôles pour les dépenses agricoles, qui représentent la majeure partie des dépenses relevant de ce domaine d'action (98 %), le reste étant consacré aux dépenses liées aux affaires maritimes et à la pêche⁵⁴, à l'environnement et au climat.

Tant la Commission que les États membres continuent de protéger les intérêts financiers de l'UE. En 2021, la Commission a procédé à des corrections financières pour un montant de **631 millions d'EUR**. Les États membres ont appliqué des corrections pour un montant total de **794 millions d'EUR**, dont 528 millions d'EUR pour les erreurs détectées et corrigées ex ante et 266 millions d'EUR pour celles recouvrées ex post.

En ce qui concerne la politique agricole commune, le risque au moment du paiement a poursuivi la tendance à la baisse observée ces dernières années. Les paiements directs au titre du Fonds européen agricole de garantie, qui représentent près de 70 % des paiements, ont vu leur risque au moment du paiement diminuer progressivement, passant de 1,8 % en 2018 à 1,4 % en 2021. En raison de la complexité des règles d'éligibilité, le risque au moment du paiement reste supérieur au seuil de signification pour le développement rural et les

⁵³ Étant donné qu'il n'y a pas de clôture des mesures du Fonds européen agricole de garantie, dans le domaine des dépenses agricoles, le risque à la clôture est remplacé par le montant final à risque.

⁵⁴ Les dépenses du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, bien que figurant sous la rubrique «Ressources naturelles», suivent le même mécanisme de mise en œuvre que les dépenses de cohésion.

mesures de marché. Pour ces deux domaines aussi, le risque au moment du paiement a encore diminué, atteignant respectivement 2,9 % et 2,1 %, grâce à l'amélioration continue des systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres, où les systèmes intégrés de gestion et de contrôle, y compris le système d'identification des parcelles agricoles, jouent également un rôle important pour le Fonds de développement rural et les mesures liées aux animaux.

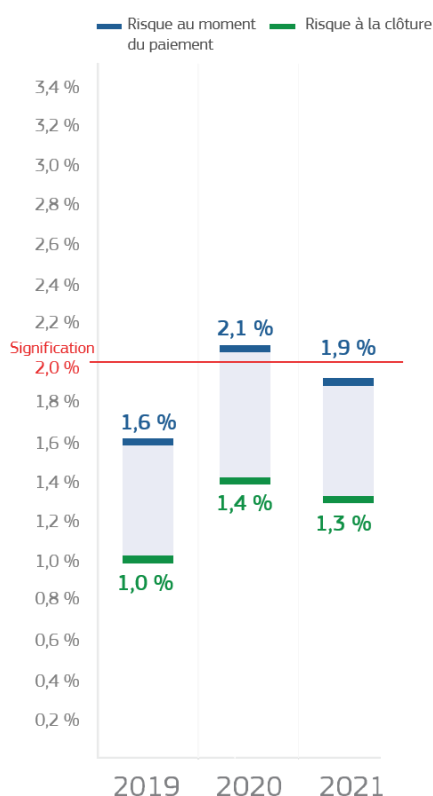
Les dépenses liées à **la pêche et aux actions en faveur de l'environnement et du climat** restent intrinsèquement peu exposées au risque. Il convient de souligner la diminution du risque au moment du paiement des subventions du programme LIFE au cours des dernières années.

À la fin de 2021, **cinq réserves** avaient été émises pour des segments de dépenses ou des programmes pour lesquels des faiblesses en matière de contrôle et/ou des taux d'erreur supérieurs à 2 % avaient été constatés.

- Trois réserves pour l'agriculture: pour les **mesures de marché du Fonds européen agricole de garantie** (concernant six États membres), les **paiements directs** (concernant 14 organismes payeurs dans sept États membres) et les **mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural**, concernant 26 organismes payeurs dans 17 États membres qui (à titre temporaire) sont confrontés à des faiblesses au niveau du contrôle et/ou à des taux d'erreur élevés.
- Une nouvelle réserve concernant les faiblesses en matière de contrôle dans un État membre en ce qui concerne le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche**.
- Une réserve récurrente non quantifiée pour le **registre des systèmes d'échange de quotas d'émission de l'UE**.

La réserve émise en 2020 pour les faiblesses en matière de contrôle dans un État membre en ce qui concerne le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** a été levée en 2021, le problème sous-jacent ayant été résolu.

Tous les cas où les déficiences relevées ont donné lieu à des réserves ont fait l'objet de suites: procédures d'apurement de conformité pour protéger en définitive le budget de l'Union, suivi de la mise en œuvre des mesures correctives prises par les États membres et, si nécessaire, interruption ou réduction/suspension des paiements aux États membres. Cette approche systématique et soigneusement ciblée permet en fin de compte de protéger le budget de l'UE (pour plus de détails, voir la partie III, annexe 5).



Rubrique 4 – Migration et gestion des frontières

En ce qui concerne la rubrique «**Migration et gestion des frontières**», tant le **risque au moment du paiement (1,9 %)** que le **risque à la clôture (1,3 %)** ont légèrement diminué par rapport à 2020, et demeurent inférieurs à 2 %. En 2021, les **mesures préventives et correctives** ont représenté **17 millions d'EUR** – 8 millions d'EUR à titre préventif et 9 millions d'EUR à titre correctif.

Ce domaine d'action se compose de dépenses à faible risque. Les contributions aux agences décentralisées et aux

conventions de délégation représentaient 40 % des dépenses de cette rubrique pour 2021, avec un taux d'erreur proche de 0,5 %, tandis que la gestion partagée et la mise en œuvre du Fonds pour la sécurité intérieure et du Fonds «Asile, migration et intégration» représentent 44 % des dépenses de cette rubrique, et présentent un risque au moment du paiement de 1,12 %. Pour ce segment, des réserves sont émises lorsque, au niveau de l'État membre, le taux d'erreur résiduel est supérieur à 2 % ou lorsque de graves déficiences sont constatées dans les systèmes de gestion et de contrôle.

À la fin de 2021, trois **réserves** avaient été émises.

- Une réserve a été émise pour la gestion partagée au cours de la période de programmation 2014-2020 concernant le Fonds «Asile, migration et intégration» et le Fonds pour la sécurité intérieure, quantifiée pour un État membre.
- Une deuxième réserve a été émise pour les actions de l'UE et les subventions d'aide d'urgence, pour lesquelles le taux d'erreur résiduel a atteint 2,85 %. Des mesures de gestion ont été prises pour remédier à ces lacunes, et les règles de mise en œuvre pour la gestion directe des subventions ont été considérablement simplifiées, avec l'abandon progressif des conditions d'éligibilité spécifiques au niveau du programme et l'harmonisation au niveau institutionnel.
- En outre, la direction générale de la migration et des affaires intérieures a émis une réserve pour des raisons de réputation liées aux lacunes recensées dans la mise en œuvre effective du nouveau mandat de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. La responsabilité des mesures correctives incombe essentiellement à l'agence. Toutefois, en tant que membre du conseil d'administration, la Commission participe activement au suivi de leur mise en œuvre.

La réserve non quantifiée relative aux instruments de gestion partagée dans le cadre de la période de programmation 2007-2013 a été levée pour 2021, étant donné que la mise en œuvre des mesures correctives a été achevée pour presque tous les États membres faisant l'objet d'une réserve (pour plus de détails, voir la partie III, annexe 5).

Rubrique 5 – Sécurité et défense

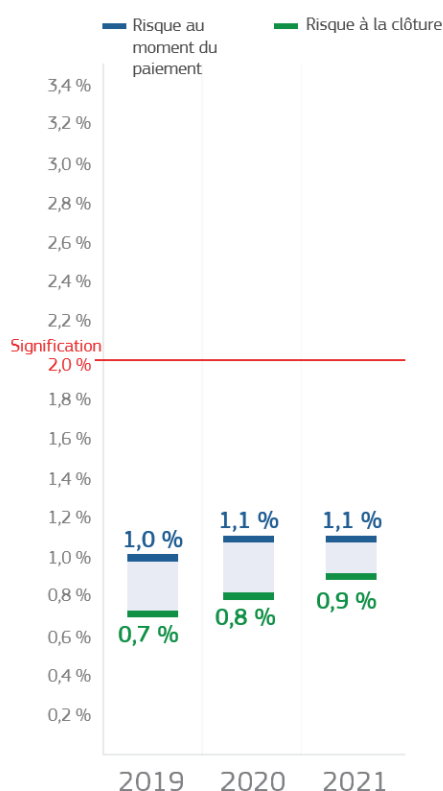


Pour la rubrique «**Sécurité et défense**», le **risque au moment du paiement** et le **risque à la clôture sont tous deux de 0,5 %**, ce qui est très faible et nettement inférieur à 2 %. Étant donné que les types de paiements pour ce domaine d'action présentent un risque très faible (il s'agit principalement de paiements aux agences), il n'y a pas de montants pour les mesures préventives et correctives. Ces données sont cohérentes avec le niveau d'erreur communiqué en 2020.

En 2021, la plupart des décaissements relevant de cette rubrique étaient des préfinancements, au titre du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense, représentant environ 200 millions d'EUR. Ils ne sont pas inclus dans les dépenses pour cette rubrique, car il s'agit de paiements anticipés qui sont encore la propriété de la Commission. Les dépenses de 13,8 millions d'EUR correspondent à la contribution à l'Agence européenne de défense et à des marchés publics dont le risque au moment du paiement est faible, à savoir 0,5 %.

Pour atteindre son objectif, la Commission s'appuie en grande partie sur les entités chargées de l'exécution et les agences de régulation, ainsi que sur une coopération étroite avec divers partenaires et organisations internationales.

Rubrique 6 – Voisinage et le monde



En 2021, en ce qui concerne la rubrique «**Voisinage et le monde**», tant le **risque au moment du paiement (1,1 %)** que le **risque à la clôture (0,9 %)** sont proches des chiffres de 2020 et sont nettement inférieurs à 2 %. En 2021, les **mesures préventives et correctives de la Commission se sont élevées à 131 millions d'EUR** – 110 millions d'EUR à titre préventif et 21 millions d'EUR à titre correctif, ce qui correspond aussi aux chiffres de 2020 qui étaient de 110 millions d'EUR et de 16 millions d'EUR respectivement.

Dans ce domaine d'action, le nombre de programmes en gestion directe est presque égal au nombre de projets en gestion indirecte. Malgré l'environnement complexe dans lequel ces programmes sont mis en œuvre, la plupart des segments de dépenses, tels que les marchés publics en gestion directe et le soutien budgétaire, présentent un faible risque. Cela s'explique par le profil de risque inhérent aux opérations et à la performance des systèmes de contrôle dans ce domaine.

Les problèmes relevés les années précédentes ont continué de toucher quelques segments, à savoir l'absence de pièces justificatives adéquates, les erreurs dans le calcul des coûts déclarés, les coûts non budgétisés déclarés et le non-respect des règles de passation des marchés. Les mesures prises pour remédier à ces faiblesses comprennent la simplification et la clarification des procédures et des conditions contractuelles applicables aux subventions, la promotion du recours à un financement fondé sur les résultats et le partage d'informations sur les erreurs fréquemment commises avec les parties prenantes concernées par les contrôles.

Un défi spécifique pour 2021 a été la réalisation de contrôles ex ante supplémentaires concernant les systèmes de gestion et de contrôle des partenaires chargés de la mise en œuvre⁵⁵ – également appelés «évaluations sur la base de piliers» – avant le 31 décembre 2021. De tels contrôles ne sont pas toujours effectués. Les évaluations sur la base de piliers des principaux partenaires devraient être achevées au cours du premier semestre de 2022, étant donné que la grande majorité des rapports finaux ont été reçus et sont en cours d'analyse afin de déterminer si des mesures de surveillance supplémentaires sont nécessaires. Bien que de nouvelles conventions de contribution ne puissent pas être conclues avant l'achèvement des évaluations sur la base de piliers et que quelques conventions-cadres de partenariat financier soient encore en cours de négociation, des mesures d'atténuation ont été mises en place pour réduire au minimum l'incidence sur la mise en œuvre des interventions en gestion indirecte. Ces mesures comprennent une augmentation substantielle des contacts avec les entités (principalement des agences des Nations unies) afin d'accélérer le processus, de sorte qu'au mois de mars 2022, toutes les évaluations sur la base de piliers avec les principaux partenaires avaient été achevées ou étaient à un stade avancé. En outre, des conditions spécifiques (mesures de surveillance) pour la signature de contrats avec ces entités dans des cas exceptionnels et dûment justifiés ont été fixées afin de garantir le respect des règles de la Commission. La mise en œuvre des contrats en cours s'est poursuivie normalement, et des modifications étaient encore possibles.

⁵⁵ Il s'agit d'une exigence du règlement (UE, Euratom) 2018/1046, le règlement financier.

À la suite des efforts considérables déployés en 2021 et au cours des années précédentes pour remédier aux causes des erreurs, la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement a levé sa réserve concernant les subventions en gestion directe à la fin de 2021. Ces efforts continuent d'avoir une incidence positive en 2022. En particulier, la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement a pris des mesures pour améliorer l'analyse des types d'erreurs commises et mieux sensibiliser les bénéficiaires à ces erreurs. Un guide sur les mesures supplémentaires visant à réduire les erreurs dans les subventions a été élaboré, avec des recommandations telles que la demande de pièces justificatives par échantillonnage au cours de la période de mise en œuvre des contrats de subvention ou la réalisation de contrôles renforcés (par exemple, un suivi accru et/ou des contrôles sur place) sur les actions/contrats ou les bénéficiaires. Une analyse détaillée des types d'erreurs a été envoyée à tous les ordonnateurs subdélégués qui ont été invités à suivre et à renforcer les contrôles de la mise en œuvre des subventions. D'autres mesures correctives comprenaient des séances d'information avec les (nouveaux) bénéficiaires afin d'expliquer leurs obligations contractuelles et de fournir des informations claires sur les sources d'erreurs les plus fréquentes dans la gestion des subventions.

La direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement a maintenu sa réserve concernant des projets en Libye et en Syrie. Dans ces pays, les délégations ne peuvent pas mettre en œuvre des activités standard de suivi et d'évaluation en raison de l'impossibilité d'envoyer du personnel pour effectuer des visites de projet sur place ou d'autres vérifications de cet ordre pour des raisons de sécurité et de contraintes politiques. Plusieurs mesures ont été mises en place, telles que la surveillance à distance, la conclusion de contrats avec des experts indépendants pour le suivi des projets dans ce domaine, un examen fondé sur les risques du portefeuille de contrats et la vérification croisée des informations provenant de différentes sources. Ces mesures ont permis d'améliorer la compréhension des dynamiques locales et de réagir mieux et plus rapidement pour faire face à un environnement très instable et imprévisible. Toutefois, ces deux pays restent des zones de conflit ouvert et les principaux éléments justifiant la réserve restent valables.

Rubrique 7 – Administration publique européenne



Enfin, la rubrique «**Administration publique européenne**» regroupe les services et administrations qui gèrent les dépenses administratives de la Commission en gestion directe, tels que l'Office «Gestion et liquidation des droits individuels», qui représente plus de 80 % des dépenses de cette rubrique. Le **risque au moment du paiement** est fixé de façon prudente à **0,5 %** pour ce type de dépenses à faible risque. Étant donné que la plupart des systèmes de contrôle correspondants comportent principalement des contrôles ex ante, les corrections futures estimées sont souvent fixées à un niveau prudent de 0,0 %. Le **risque à la clôture**, qui est équivalent au risque au moment du paiement, reste ainsi très faible, à hauteur de **0,5 %**. En 2021, les **mesures préventives de la Commission se sont élevées à 4 millions d'EUR**, soit un montant légèrement inférieur à celui de 2020 (6 millions d'EUR).

Du côté des recettes, à la suite de la perte de ressources propres traditionnelles imputable aux importations sous-évaluées de textiles et de chaussures en provenance de Chine vers le Royaume-Uni – qui a donné lieu à une

réserve – le processus de quantification de l'inexactitude des montants des ressources propres traditionnelles transférés au budget de l'Union est en cours. La Cour de justice de l'Union européenne a rendu son arrêt le 8 mars 2022, confirmant la position de la Commission. Bien que la Cour ait approuvé l'approche statistique élaborée par la Commission pour quantifier les pertes, elle a demandé un réexamen du montant réel réclamé. La réserve quantifiée correspondante pour la période 2011-2017 est donc maintenue. Des inspections supplémentaires dans tous les États membres ont confirmé de nouveaux cas de fraude à la sous-évaluation pour des montants qui ne peuvent pas encore être quantifiés mais qui seront estimés dans le courant de l'année 2022.

2.2. Mesures d'efficience mises en place

La Commission s'efforce en permanence d'améliorer l'efficience de ses opérations afin d'atteindre ses objectifs dans le cadre de contraintes budgétaires strictes. Les processus sont en train d'être rationalisés pour garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources limitées.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la **transformation numérique** de la Commission et la mise en œuvre de flux de travail dématérialisés, ce qui a permis des gains d'efficacité.

Conformément à la stratégie numérique de l'UE, la Commission européenne s'oriente vers une administration dématérialisée

Dans les administrations publiques modernes, l'utilisation des signatures électroniques devient une norme. Dans ce contexte, **les signatures électroniques qualifiées sont de plus en plus utilisées dans l'ensemble de la Commission européenne**, car elles sont considérées comme une solution très efficace qui permet aux utilisateurs de signer des documents en toute sécurité et facilement. Les signatures électroniques qualifiées satisfont aux exigences légales les plus élevées, telles que définies par la réglementation sur l'identification électronique, l'authentification et les services de confiance, afin de garantir l'origine et l'intégrité d'un document.

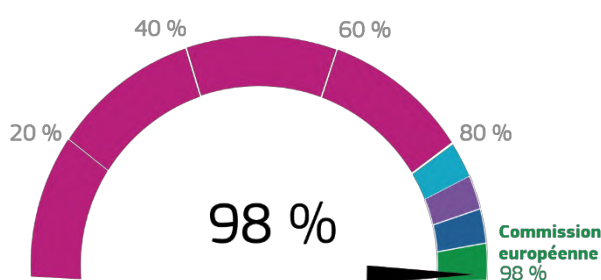
À la fin de 2021, plus de 2 500 utilisateurs avaient obtenu des signatures électroniques qualifiées en utilisant EU Sign pour apposer une signature numérique sur leurs documents. Depuis la fin de l'année 2020, le service propose des procédures d'inscription numérisées et rationalisées afin que les utilisateurs puissent gagner du temps et avoir une meilleure expérience utilisateur. En outre, le déploiement de ces signatures est en cours et gagne du terrain dans les délégations de l'UE.

La mutualisation des processus est une autre source de gains d'efficacité. Parmi les autres initiatives prises en 2021 à cet égard figurent l'extension par la Commission de ses services de trésorerie à sept agences supplémentaires et la création de la nouvelle direction commune d'audit pour la cohésion, qui englobe toutes les activités d'audit pour les dépenses de cohésion.

En 2021, la Commission a également continué à développer des outils informatiques internes plus efficaces.

- Le lancement officiel de **Microsoft 365** représente une contribution essentielle à l'efficacité de la Commission en fournissant un nouvel ensemble de solutions collaboratives intégrées au sein de l'institution, qui amélioreront la coopération interne et la productivité individuelle et offriront des possibilités plus larges de communication interne et externe.

- La nouvelle plateforme informatique financière institutionnelle, **SUMMA**, a commencé à remplacer progressivement le système ABAC. L'objectif du projet SUMMA est de contribuer à la modernisation et à la numérisation de l'administration de l'UE. Il normalisera et simplifiera les processus de trésorerie et les processus financiers et comptables de la Commission et de 55 autres institutions et entités de l'UE, et facilitera le processus décisionnel grâce à l'établissement de rapports intégrés et au renforcement des capacités d'analyse. Trois agences pilotes sont passées à SUMMA à la fin de 2021, conformément au calendrier établi.
- La Commission a également bien progressé dans la migration de nouveaux programmes de financement vers **eGrants**. Sur les 39 programmes de financement de l'UE censés utiliser le nouveau système au cours de la période 2021-2027, 33 avaient été complètement transférés à la fin de 2021.



En 2021, 98 % des paiements effectués (en valeur) l'ont été dans le délai légal de paiement (voir graphique), malgré le fait que l'environnement de travail ait encore été fortement perturbé par la pandémie de COVID-19 et grâce aux initiatives susmentionnées. Ce point est très important, car de nombreux bénéficiaires comptent sur ces paiements pour mener à bien leurs activités et leurs projets, qui, à leur tour, contribuent aux

objectifs de la Commission.

2.3. Le coût des contrôles est proportionnel aux risques

En 2021, après l'évaluation combinée de leur efficacité, de leur efficacité et de leur économie, tous les services de la Commission ont conclu que, dans l'ensemble, **leurs contrôles étaient efficaces au regard des coûts.**

Les ressources allouées aux **contrôles sont déterminées en fonction des risques** liés à la nature des programmes et/ou au contexte dans lequel ils sont mis en œuvre. Le **coût des contrôles reste généralement stable dans le temps.** Toutefois, certains services ont fait état d'une légère augmentation en termes relatifs, qui n'est pas due à une hausse des coûts de contrôle en soi, mais plutôt à une diminution du volume des paiements en 2021. Cela peut s'expliquer par la persistance de la crise de la COVID-19 et/ou par des retards dans l'adoption de nouveaux programmes. Compte tenu de la diversité des programmes de dépenses et de leurs différentes caractéristiques, il n'est pas pertinent de comparer leurs coûts de contrôle. Toutefois, certains facteurs de coûts communs peuvent être mis en évidence, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Exemples de facteurs de coûts communs

- **La complexité intrinsèque des programmes gérés.** Les subventions fondées sur le remboursement des coûts réels nécessitent des contrôles à forte intensité de main-d'œuvre par rapport aux financements fondés sur des montants forfaitaires ou des options de coûts simplifiés.
- **La complexité de l'environnement dans lequel les programmes sont mis en œuvre.** Le coût des contrôles est susceptible d'être plus élevé dans le cas d'une structure organisationnelle multisite ou lorsque les partenaires et/ou les bénéficiaires sont situés en dehors de la juridiction de l'UE.

- **Les volumes et les montants à traiter.** Un grand nombre de paiements de faible valeur entraîneront des coûts de contrôle plus élevés que des paiements de masse récurrents, tandis que le cadre réglementaire exige certains contrôles incompressibles. Il en résulte des déséconomies d'échelle.
- **Le type de gestion.** Dans le cadre de la gestion indirecte et partagée, le coût des contrôles est partagé entre la Commission et ses partenaires chargés de la mise en œuvre, tandis que pour la gestion directe, la charge est entièrement supportée par la Commission.

Dans un souci de transparence et d'exhaustivité, les services chargés de la gestion partagée et/ou indirecte ont également rendu compte, dans leurs rapports annuels d'activités, du coût des contrôles dans les États membres et les entités chargées de l'exécution, en les distinguant bien des coûts de contrôle propres à la Commission.

3. Assurance de gestion

3.1. Évaluations, assurance et réserves des ordonnateurs

Dans leurs déclarations d'assurance 2021⁵⁶, **les 51 ordonnateurs délégués⁵⁷ ont tous déclaré avoir l'assurance raisonnable** 1) que les informations contenues dans leur rapport donnent une «image fidèle» (c'est-à-dire fiable, exhaustive et correcte) de la situation dans leur direction générale; 2) que les ressources allouées à leurs activités ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière; et 3) que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, compte tenu du caractère pluriannuel de certains programmes et de la nature des paiements concernés.

Dans le contexte de leur processus global d'obtention de l'assurance et sous l'angle de leur gestion, les ordonnateurs procèdent en outre à une analyse plus détaillée pour chaque programme ou segment de leur portefeuille. Ils s'appuient sur toutes les informations disponibles, en particulier les résultats de leurs contrôles, afin de détecter d'éventuelles lacunes importantes sur le plan quantitatif ou qualitatif. À la fin de chaque exercice, ils déterminent si l'incidence financière risque de dépasser le seuil de signification de 2 % et/ou si l'incidence sur la réputation est significative. Si tel est le cas, **ils accompagnent leur déclaration d'assurance de réserves** pour le segment du portefeuille concerné.

Pour 2021, **10 ordonnateurs ont assorti leur déclaration d'assurance de réserves, dont le nombre total s'élève à 16** (ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 2020, année au cours de laquelle 19 réserves avaient été émises par 11 services), réparties comme suit.

- 13 réserves sont récurrentes par rapport aux années précédentes: 12 sont liées aux programmes de dépenses et la dernière se rapporte aux recettes du budget de l'Union. Ces réserves ont été maintenues principalement parce que les causes profondes du niveau significatif d'erreur peuvent être partiellement atténuées, mais pas totalement éradiquées dans les cadres juridiques actuels des programmes.
- Trois réserves sont nouvelles en 2021. Elles sont imputables à un niveau significatif d'erreur ou à de graves lacunes constatées dans les systèmes de contrôle des partenaires chargés de la mise en œuvre (États membres ou agences).
- Quatre réserves présentes en 2020 ont été levées en 2021 parce que les problèmes sous-jacents avaient été résolus.
- Seize réserves soit ont été levées (deux) soit n'ont pas été émises en application de la règle de minimis (14), en vertu de laquelle des réserves ne sont plus considérées comme significatives lorsque les dépenses en cause sont limitées (moins de 5 % des paiements de la direction générale ou du service) et que l'incidence financière qui en résulte est faible (moins de 5 millions d'EUR). L'incidence financière totale de ces cas, à savoir 4,8 millions d'EUR, est très limitée.

⁵⁶ [Rapports annuels d'activités.](#)

⁵⁷ Le terme «ordonnateur délégué» désigne les directeurs généraux des services de la Commission, les chefs d'agences exécutives, d'offices, de services, de task forces, etc.

L'incidence financière totale de l'ensemble des réserves (987 millions d'EUR pour 2021)

représente une baisse de 19 % par rapport à 2020 (1 219 millions d'EUR). Cette diminution est liée à la baisse des taux d'erreur constatés dans le domaine de l'agriculture. Pour chaque réserve, des mesures d'atténuation sont mises en place afin de remédier aux lacunes sous-jacentes et d'atténuer les risques qui en découlent (voir la section 2.2.2 pour plus de détails).

L'annexe 5 de la partie III fournit une liste complète des réserves pour 2021 ainsi que des explications et précisions supplémentaires.

3.2. Travaux du service d'audit interne et avis global

Les directions générales et les services de la Commission fondent également leur assurance sur les travaux réalisés par le service d'audit interne. Le service d'audit interne examine les systèmes de gestion et de contrôle au sein de la Commission et des agences exécutives, en fournissant une assurance indépendante et objective quant à leur adéquation et à leur efficacité. Conformément à sa charte de mission⁵⁸, le service d'audit interne a rendu, comme chaque année, un avis global sur la situation de la gestion financière à la Commission, qui repose sur les travaux d'audit réalisés dans le domaine de la gestion financière à la Commission au cours des trois dernières années (2019-2021). L'avis global tient compte également d'informations provenant d'autres sources, à savoir des rapports de la Cour des comptes européenne.

Sur la base de ces informations d'audit, **l'auditeur interne a considéré qu'en 2021, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion du risque et de contrôle interne qui, dans l'ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers.** Toutefois, l'avis global est nuancé par les réserves formulées par les ordonnateurs délégués dans leurs déclarations d'assurance émises dans leurs rapports annuels d'activités respectifs. Pour forger son opinion globale, l'auditeur interne a aussi examiné l'incidence cumulée de tous les montants jugés à risque au moment du paiement, étant donné qu'ils vont au-delà des montants faisant l'objet d'une réserve. Compte tenu de ces éléments, le service d'audit interne considère que le budget de l'UE est suffisamment protégé dans son ensemble et dans le temps.

Sans nuancer davantage son avis, l'auditeur interne a ajouté trois «paragraphe d'observation» décrits à l'annexe 6 du présent rapport, concernant:

- l'exécution du budget de l'UE dans le contexte de la crise actuelle liée à la pandémie de COVID-19;
- les stratégies de supervision concernant la mise en œuvre par les tiers des politiques et programmes;
- l'établissement de rapports sur la capacité de correction des systèmes de contrôle pluriannuels.

En vue de contribuer à la culture axée sur la performance de la Commission et à l'importance accrue que celle-ci accorde à la rentabilité, le service d'audit interne a aussi réalisé, en 2021, des audits de performance dans le cadre de son plan d'audit stratégique. Les recommandations qui en résultent,

⁵⁸ Communication à la Commission, Charte de mission du service d'audit interne de la Commission européenne [C(2020) 1760].

toutes acceptées par les entités auditées sauf une⁵⁹, concernent la préparation à la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, les stratégies de surveillance pour la mise en œuvre des programmes par des tiers, les systèmes de contrôle interne en ce qui concerne la légalité, la régularité et la conformité, la mise en œuvre de la législation de l'UE et la sécurité des technologies de l'information. Pour l'ensemble des recommandations, les entités auditées ont élaboré des plans d'action qui ont été communiqués au service d'audit interne, lequel les a jugés satisfaisants. Enfin, le service d'audit interne a poursuivi sa politique de suivi rigoureuse et a régulièrement évalué la mise en œuvre effective de ses recommandations par les services de la Commission. Les travaux d'audit ont confirmé que 94 % des recommandations émises au cours de la période 2017-2021 et suivies par le service d'audit interne ont été correctement et effectivement mises en œuvre par les entités auditées. Ce résultat indique que les services de la Commission font preuve de diligence dans la mise en œuvre des recommandations et atténuent les risques recensés par le service d'audit interne. L'annexe 6 comprend davantage d'informations sur l'assurance fournie par le service d'audit interne. En outre, la Commission transmet à l'autorité de décharge, en application de l'article 118, paragraphe 8, du règlement financier, un rapport résumant les travaux de l'auditeur interne dans le cadre de l'ensemble de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés.

3.3. Assurance obtenue grâce aux travaux du comité de suivi des audits

Le comité de suivi des audits supervise les questions d'audit au sein de la Commission et rend compte chaque année au collège des commissaires. Il veille à l'indépendance du service d'audit interne, contrôle la qualité des travaux d'audit interne et veille à ce que les recommandations d'audit interne et externe (de la Cour des comptes européenne) soient dûment prises en considération par les directions générales et les services de la Commission et fassent l'objet d'un suivi approprié.

Au cours de l'année de référence 2021, marquée par la persistance de la pandémie de COVID-19, et à la suite de l'invasion injustifiée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie au début de l'année 2022, **le comité a continué de jouer un rôle important dans le renforcement de la gouvernance, des performances organisationnelles et de l'obligation de rendre des comptes dans l'ensemble de l'organisation.** Il a tenu quatre séries de réunions, axées sur les principaux objectifs énoncés dans les programmes de travail pour 2021 et 2022. Il a également continué de suivre l'évolution de la situation liée à la COVID-19 dans ses domaines de compétence, afin d'obtenir de nouvelles assurances quant à l'atténuation effective et à la couverture appropriée des risques élevés liés aux mesures de riposte et de reprise relatives à la COVID-19.

Le comité a donné suite à la demande de la Cour des comptes européenne d'être plus systématiquement associée à ses travaux. Il a invité le directeur de la présidence de la Cour des comptes à deux des réunions de son groupe préparatoire afin de présenter la stratégie pluriannuelle et les programmes de travail annuels de l'auditeur externe pour 2021 et 2022. Le comité a organisé un débat thématique sur la sécurité des technologies de l'information, qui a eu lieu peu de temps après l'éclatement de la guerre d'agression russe en Ukraine et était particulièrement opportun compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de cybermenaces.

⁵⁹ Une recommandation importante a été rejetée par l'entité auditée. La direction a accepté le risque résiduel et a mis en œuvre une partie de la recommandation, de sorte qu'aucune autre discussion au niveau du groupe préparatoire du comité de suivi des audits n'était nécessaire.

Le comité s'est montré satisfait quant à l'indépendance et à la qualité des travaux d'audit interne. Il s'est félicité du résultat positif de l'évaluation externe de la qualité du service d'audit interne pour la période 2017-2021, qui est un facteur important lié à l'assurance de la qualité des travaux d'audit interne. Le comité s'est également félicité du fait que la planification de l'auditeur interne couvre de manière adéquate la sphère de l'audit et continuait de couvrir les principaux secteurs à risque. Le taux de mise en œuvre effectif des recommandations de l'auditeur interne reste très élevé (à savoir 94 % pour les recommandations émises et suivies au cours de la période 2017-2021) et seulement huit recommandations d'audit très importantes présentaient un retard de plus de six mois en janvier 2022. Le comité a également continué à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes et s'est montré satisfait lorsque, pour la 14^e fois consécutive, cette dernière a émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes consolidés de l'UE.

L'annexe 8 de la partie III contient de plus amples informations sur les travaux et les conclusions du comité.

3.4. Avis de la Cour des comptes européenne sur les comptes 2020 et sur la légalité et la régularité des opérations

Dans son *rapport annuel sur l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2020*, publié en octobre 2021, la Cour des comptes européenne **a émis une opinion favorable sur les comptes de l'UE**, pour la 14^e année consécutive.

Bien que les **recettes demeurent exemptes d'erreurs significatives**, la Cour des comptes a maintenu **une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses de 2020**. Le **niveau d'erreur** global pour le budget de l'UE (**2,7 %**) estimé par la Cour est resté au même niveau que pour les dépenses de 2019, comparable à celui des années 2017 et 2018 (respectivement 2,4 % et 2,6 %) et nettement inférieur à celui de 2016 et d'avant.

L'opinion défavorable de la Cour s'explique principalement par l'augmentation de la part de ce qu'elle considère comme des dépenses à haut risque. Les dépenses à haut risque, souvent soumises à des règles complexes et principalement fondées sur le remboursement des coûts, relèvent notamment de la cohésion, de la recherche, du développement rural, des mesures de marché au titre du Fonds européen agricole de garantie et de certaines parties des actions extérieures. Les dépenses à haut risque représentaient 59 % de la population auditée pour 2020, ce qui est cohérent avec l'accélération des paiements au titre de la cohésion à ce stade du cycle du cadre financier pluriannuel 2014-2020.

En ce qui concerne les deux principaux domaines de dépenses de l'UE, le niveau d'erreur estimatif de la Cour est resté proche du seuil de signification dans le cas des ressources naturelles⁶⁰, représentant 40,8 % de la population contrôlée. Pour ce qui est de la politique de cohésion, qui représente 32,8 % de la population contrôlée, le niveau d'erreur estimatif de la Cour est passé de 4,4 % en 2019 à 3,5 % en 2020. Les dépenses administratives sont restées exemptes d'erreurs significatives.

La Commission assure le suivi des recommandations de la Cour découlant à la fois des rapports annuels et des rapports spéciaux. Elle rend compte des mesures prises dans les rapports annuels

⁶⁰ 2 % pour 2020, contre 1,9 % pour 2019.

d'activité. En outre, elle rend compte régulièrement de la mise en œuvre des recommandations de la Cour au comité de suivi des audits de la Commission. Ce dernier exerce certaines activités de suivi à cet égard dans le cadre de son mandat actualisé⁶¹.

La Cour des comptes européenne surveille aussi la **mise en œuvre par la Commission de ses recommandations** et assure un retour d'informations qui aide la Commission à renforcer ses activités de suivi. Dans son *rapport sur la performance du budget de l'UE à la fin de 2020*, la Cour des comptes a examiné la mesure dans laquelle la Commission a mis en œuvre les 149 recommandations d'audit qui lui ont été adressées dans 18 rapports spéciaux publiés en 2016. Elle a constaté que la Commission avait mis en œuvre près de 80 % des recommandations soit intégralement (67 %) soit à pratiquement tous égards (12 %), et 9 % d'autres à certains égards. Sur les 16 recommandations qui, selon la Cour des comptes, n'ont pas été mises en œuvre, la Commission en avait initialement rejeté 11. Ces résultats sont globalement cohérents avec ceux des années précédentes.

3.5. Décharge du budget pour 2020

Le Parlement européen a **donné décharge à la Commission** pour l'exercice 2020 par une nette majorité le 4 mai 2022, après avoir examiné les rapports de la Cour des comptes européenne, l'ensemble de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés de la Commission, ainsi que la recommandation du Conseil concernant la décharge à donner. La commission du contrôle budgétaire du Parlement européen a également invité certains commissaires et directeurs généraux à des échanges de vues au cours de la procédure de décharge. À cette occasion, les principales parties prenantes – le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Cour des comptes européenne – se sont concentrées sur la manière d'améliorer les résultats obtenus par le budget de l'Union et de réduire davantage le niveau d'erreur. Les échanges ont également permis d'aborder des questions telles que l'état de droit et les droits fondamentaux, l'amélioration de la fluidité de la mise en œuvre et de l'absorption des fonds de l'UE, l'obtention d'informations sur les bénéficiaires des fonds de l'UE, y compris en recourant davantage à des systèmes d'information interopérables, et les ressources propres traditionnelles. Cette année, l'autorité de décharge s'est particulièrement intéressée à obtenir l'assurance que le budget de l'UE était resté bien protégé pendant la pandémie. Comme d'habitude, la Commission **prend des mesures adéquates pour mettre en œuvre ces recommandations** et faire rapport sur le suivi dans un rapport spécifique.

⁶¹ Communication à la Commission du commissaire Reynders en accord avec la présidente – Actualisation de la charte du comité de suivi des audits de la Commission européenne [[C\(2020\) 1165](#)].

4. Évolution future: perspectives pour 2022 et au-delà

4.1. Outils supplémentaires de protection du budget de l'UE

4.1.1. Révision du règlement financier

Après une révision importante en 2018, la Commission a proposé une modification ciblée du règlement financier⁶². Étant donné que les changements apportés par la révision de 2018 nécessitent du temps pour produire tous leurs effets, cette révision se concentrera sur l'harmonisation avec le nouveau budget à long terme, sur certaines améliorations en matière de gestion des crises fondées sur les enseignements tirés de la crise de la COVID-19 et sur une protection renforcée des intérêts financiers de l'UE.

4.1.2. Utilisation de l'outil unique d'exploration de données et de notation des risques

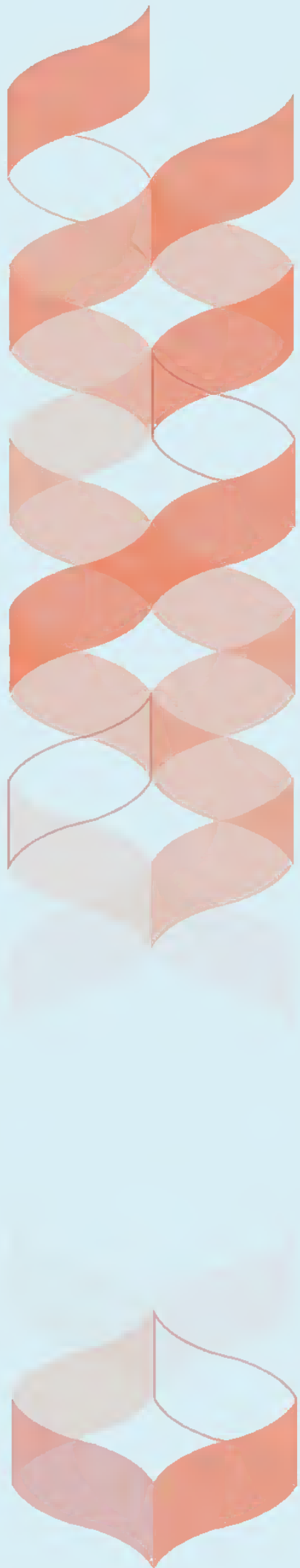
Au titre du nouveau cadre financier pluriannuel, ainsi que de la facilité pour la reprise et la résilience et de la réserve d'ajustement au Brexit, la Commission s'est engagée à mettre un outil unique d'exploration de données et de notation des risques à la disposition des États membres afin d'améliorer leurs systèmes de gestion et de contrôle, en vue de son application généralisée par les États membres. La Commission adapte l'outil mis à la disposition des États membres au titre du précédent cadre financier pluriannuel (Arachne) afin de tenir compte de la nouvelle période du cadre financier pluriannuel et des exigences connexes, ainsi que de la facilité pour la reprise et la résilience. La Commission continuera d'aider les États membres à utiliser cet outil efficacement. Il s'agira notamment d'organiser des présentations, des sessions de formation et des ateliers et de fournir un soutien technique et des conseils aux autorités intéressées, y compris concernant la manière d'intégrer l'outil de notation des risques dans leurs processus quotidiens. Dans le cadre de la révision en cours du règlement financier, la Commission a proposé de renforcer l'utilisation de cet outil unique d'exploration de données et de notation des risques.

4.1.3. Mise en œuvre du règlement relatif à la conditionnalité

Le 16 février 2022, la Cour de justice a confirmé la validité du règlement (UE, Euratom) 2020/2092 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union, que deux États membres, la Hongrie et la Pologne, avaient contestée.

⁶² Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) – COM(2022) 223.

En mars 2022, la Commission a adopté des lignes directrices relatives à l'application de ce règlement. À la suite des travaux menés tout au long de l'année 2021, la Commission a envoyé en avril une première notification à la Hongrie dans le cadre du régime général de conditionnalité. Cette notification a déclenché une procédure susceptible d'aboutir à l'imposition de mesures à l'encontre d'un État membre pour violations des principes de l'état de droit qui portent atteinte ou présentent un risque sérieux de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE de manière suffisamment directe. La Commission suit en permanence l'évolution de la situation dans l'ensemble des États membres. Elle entamera la procédure prévue au titre du règlement sur la conditionnalité si les conditions se trouvent réunies.



Annexe 3 – Facilité pour la reprise et la résilience un nouvel instrument axé sur les performances au service de la relance de l'UE

Un instrument innovant et axé sur les performances pour sortir plus fort de la crise de la COVID-19

La facilité pour la reprise et la résilience est un nouvel instrument axé sur les performances au service de la relance de l'UE. La facilité est conçue pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et de permettre aux économies et aux sociétés européennes de gagner en durabilité et en résilience et de mieux se préparer aux défis et aux possibilités que comportent les transitions écologique et numérique. Proposée en mai 2020 par la Commission et en place depuis début 2021⁶³, elle met à disposition 723,8 milliards d'EUR (en prix courants) – 385,8 milliards d'EUR de prêts et 338 milliards d'EUR de subventions – à cette fin. Elle aide les États membres à mettre en œuvre des réformes et des investissements ambitieux qui soient conformes aux priorités de l'UE et qui répondent aux défis recensés dans les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques et sociales.

La facilité pour la reprise et la résilience est un instrument unique, axé sur la demande et les performances.

- **Les États membres sont les bénéficiaires de l'instrument.** Ils reçoivent un soutien au titre de la facilité pour mettre en œuvre leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience. Les fonds, une fois décaissés, entrent donc dans le budget national.
- Les fonds sont **versés en fonction de la réalisation de jalons et de cibles prédéfinis** qui mesurent la mise en œuvre, à l'horizon 2026, des réformes et des investissements destinés à relever les défis auxquels sont confrontés les États membres.
- Financée par l'instrument européen pour la relance NextGenerationEU, la facilité est un **instrument de nature exceptionnelle et temporaire.**
- Elle est **financée par des fonds levés sur les marchés des capitaux** par la Commission au nom de l'Union européenne.

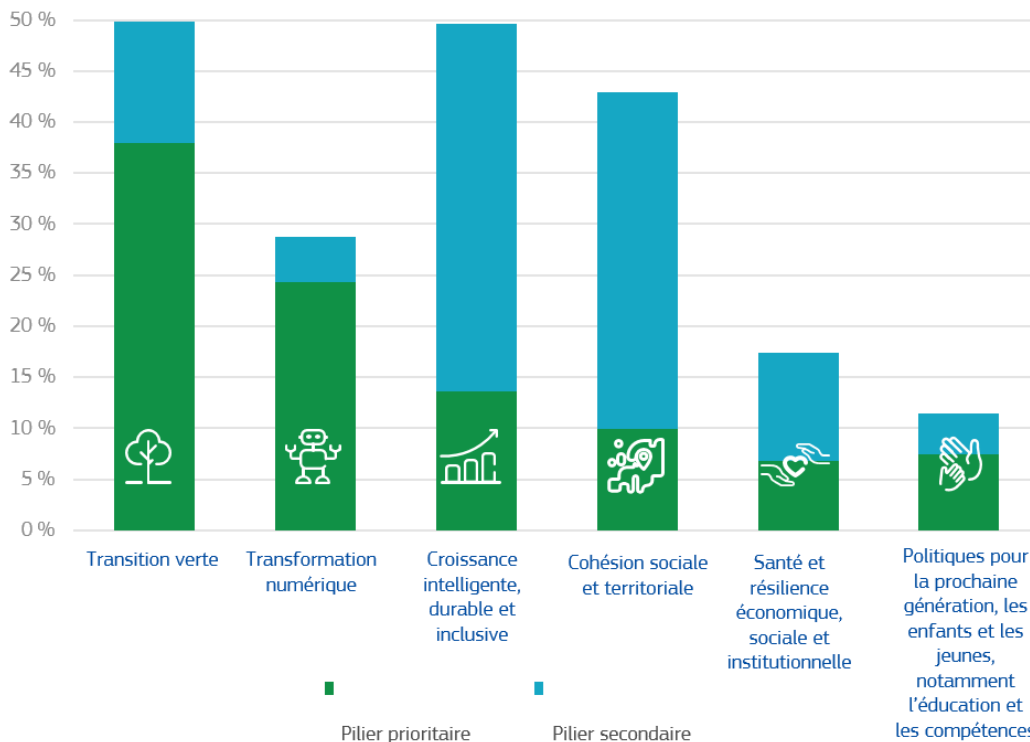
Afin de bénéficier d'un soutien au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, d'ici la fin de 2021, 26 États membres de l'UE⁶⁴ ont présenté à la Commission leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience respectifs. Les plans doivent respecter onze critères d'évaluation établis par le règlement, notamment le fait qu'aucune mesure incluse dans le plan ne peut causer de préjudice important aux objectifs environnementaux (principe consistant à «ne pas causer de préjudice important») et **qu'au moins 37 % de l'enveloppe totale du plan doit contribuer à la réalisation des objectifs climatiques et au moins 20 % aux objectifs numériques.**

Les réformes et les investissements figurant dans ces plans doivent contribuer aux six piliers stratégiques définissant le champ d'application de la facilité, tout en tenant compte de la situation et des défis spécifiques de l'État membre concerné.

La part du financement contribuant à chaque pilier est présentée dans le graphique ci-dessous.

⁶³ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021.

⁶⁴ Tous les États membres à l'exception des Pays-Bas.



Contribution des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience aux différents piliers stratégiques. Les parties vertes des colonnes représentent les mesures qui ont été affectées au pilier stratégique concerné en tant que domaines d'action prioritaires, tandis que les parties bleues représentent des mesures assignées en tant que domaines d'action secondaires. Ces attributions montrent que les réformes et les investissements peuvent contribuer à plusieurs piliers. Par conséquent, la contribution totale à tous les piliers représente le double du coût estimé des plans pour la reprise et la résilience approuvés.

Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en place de la facilité pour la reprise et la résilience et sa mise en œuvre est en bonne voie

Vingt-deux plans pour la reprise et la résilience ont été approuvés par la Commission et adoptés par le Conseil en 2021. En 2021, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec tous les États membres pour les aider à élaborer leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience, en établissant un programme national de réformes et d'investissements à mettre en œuvre d'ici au 31 août 2026, conformément aux exigences du règlement. Afin d'aider les États membres à élaborer leurs plans, la Commission a établi des contacts informels dès octobre 2020 et a publié, en janvier 2021, des orientations actualisées⁶⁵ sur les informations à fournir. À la fin du mois de décembre 2021, la Commission avait officiellement reçu 26 plans pour la reprise et la résilience⁶⁶ et rendu une évaluation positive pour 22 d'entre eux⁶⁷.

La Commission a mis en place un processus efficace pour toutes les phases de l'élaboration, de la négociation et de l'évaluation des plans. Outre les échanges intenses avec chaque État membre, la Commission a fourni des orientations écrites sur l'élaboration des plans pour la reprise et la résilience,

⁶⁵ Document de travail des services de la Commission – Orientations à l'intention des États membres – Plans pour la reprise et la résilience [SWD(2021) 12].

⁶⁶ Les Pays-Bas n'ont pas encore présenté leur plan.

⁶⁷ La plupart d'entre eux avaient déjà été reçus à l'été 2021.

sur la mise en œuvre technique du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et sur plusieurs points spécifiques, par exemple la liste de vérification concernant les systèmes de contrôle. La Commission a aidé les États membres à présenter des plans ambitieux assortis de jalons et de cibles clairs et réalistes pour le suivi de la mise en œuvre, tout en tenant compte du contexte national et de la contribution financière disponible.

Dans l'ensemble, l'évaluation et l'approbation subséquente des 22 premiers plans pour la reprise et la résilience en 2021 se sont déroulées sans heurts. À la suite d'intenses discussions entre la Commission et les États membres au cours de la phase d'élaboration des plans, la Commission a évalué chaque plan en étroite coordination avec les États membres, garantissant une approche cohérente et transparente expliquée par des documents de travail consacrés à chaque plan ayant fait l'objet d'une évaluation positive. À la fin de 2021, la Commission avait conclu positivement son évaluation de 22 plans⁶⁸, qui ont tous été approuvés par le Conseil au moyen de décisions d'exécution⁶⁹. Ces plans représentent une enveloppe totale de 291 milliards d'EUR de financements non remboursables et de 154 milliards d'EUR de prêts à la Grèce, à l'Italie, à Chypre, à la Pologne, au Portugal, à la Roumanie et à la Slovénie. Les plans comprennent un total de 3 742 mesures (environ un tiers de celles-ci étant liées à des réformes et deux tiers à des investissements) assorties de 5 155 jalons et cibles à atteindre d'ici à 2026. Fin 2021, la Commission évaluait les plans pour la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne et la Suède.

À la suite de l'adoption des plans, la Commission a conclu une convention de financement (et, le cas échéant, une convention de prêt) avec l'État membre concerné, qui définit les droits et obligations des parties, y compris en ce qui concerne la protection des intérêts financiers de l'UE et les exigences applicables aux systèmes de contrôle des États membres. Les conventions de financement précisent également le montant du préfinancement à verser immédiatement aux États membres et les conditions préalables à la présentation d'une demande de paiement. Au total, à la fin de 2021, 22 conventions de financement et quatre conventions de prêt avaient été signées.

Mis à part le préfinancement, le financement sera versé en plusieurs tranches, chacune dépendant de la réalisation d'un ensemble spécifique de jalons et de cibles se rapportant aux réformes et aux investissements que les États membres se sont engagés à mettre en œuvre. Le profil de décaissement ainsi que les jalons et les cibles spécifiques à atteindre ont été convenus dans chaque cas entre la Commission et les États membres concernés et ont ensuite été approuvés par le Conseil. En 2021, la Commission a versé 54 milliards d'EUR de préfinancements aux États membres dont le plan avait fait l'objet d'une évaluation positive de la Commission et avait été approuvé par le Conseil. L'un des 22 États membres de ce groupe n'ayant pas demandé de préfinancement, 21 États membres ont bénéficié d'un préfinancement. Pour ces derniers, le préfinancement a contribué à garantir la mise en œuvre rapide des mesures d'investissement et de réforme décrites dans les plans pour la reprise et la résilience. Les versements de préfinancement ont tous été effectués dans les cinq jours ouvrables suivant la signature de la convention de financement (et/ou de la convention de prêt, le cas échéant) entre la Commission et l'État membre, soit bien plus rapidement que le délai prévu de paiement de deux mois. La mise en place d'une clause de rétroactivité, qui garantissait que les mesures prises depuis le début de la pandémie de COVID-19 (c'est-à-dire à partir de février 2020) pouvaient être incluses dans les plans, a favorisé une plus grande certitude et a permis de faire en sorte que les États membres soient en mesure de commencer la mise en œuvre avant même l'adoption formelle de leurs plans.

⁶⁸ Dans la plupart des cas, dans un délai inférieur à la période d'évaluation de deux mois suivant leur présentation officielle, conformément à l'article 19, paragraphe 1, du règlement.












⁶⁹ Dans la plupart des cas, moins d'un mois après la décision de la Commission de rendre une évaluation favorable. Les trois derniers plans des 22 plans ont été approuvés par le Conseil le 29 octobre 2021.

Le tableau de bord de la reprise et de la résilience⁷⁰, une plateforme publique en ligne mise en place par la Commission, présente de manière aisément accessible les progrès accomplis par les États membres de l'UE dans la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience – mesurés par la Commission à l'aune des jalons et des cibles à atteindre – et les décaissements effectués. Il présente également des indicateurs communs permettant de rendre compte des progrès accomplis et d'évaluer la facilité pour la reprise et la résilience et les plans nationaux.












La facilité étant axée sur les performances, les paiements de la Commission aux États membres, autres que le préfinancement, sont subordonnés au respect des jalons et des cibles définis dans les décisions d'exécution du Conseil approuvant les plans pour la reprise et la résilience. Le montant total de la contribution financière doit être versé à l'État membre par tranches correspondant à un ensemble de jalons et de cibles établis dans les annexes des décisions en question. Les mécanismes de vérification pour chaque jalon et chaque cible ainsi que les méthodes de suivi et d'examen des aspects essentiels de la mise en œuvre des plans sont décrits dans les modalités opérationnelles, qui doivent être convenues entre la Commission et l'État membre avant que l'État membre ne puisse présenter sa première demande de paiement. À la fin de 2021, des accords opérationnels avaient été conclus avec cinq pays (Grèce, Espagne, France, Italie et Slovaquie), et quatre États membres avaient présenté leurs premières demandes de paiement normales. En 2022, environ 30 autres demandes sont attendues.

La Commission a versé un premier paiement, d'un montant de 10 milliards d'EUR, à l'Espagne avant la fin de 2021, après avoir reçu la demande de paiement en novembre 2021. Compte tenu du type et du délai de mise en œuvre des jalons définis, et étant donné que l'Espagne avait partagé la plupart des informations requises pour l'évaluation avant la présentation officielle de la demande de paiement, la Commission a été en mesure de traiter la demande de paiement rapidement.

L'état d'avancement général de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience au 31 décembre 2021 est résumé dans le tableau ci-dessous.

	Plans approuvés	Conventions de financement signées	Conventions de prêt signées	Accords opérationnels signés	Versements de préfinancement	Demandes de paiement reçues	Premier paiement versé
 Belgique	•	•			•		
 Tchéquie	•	•			•		
 Danemark	•	•			•		
 Allemagne	•	•			•		
 Estonie	•	•			•		
 Irlande	•	•					
 Grèce	•	•	•	•	•	•	
 Espagne	•	•		•	•	•	•
 France	•	•		•	•	•	
 Croatie	•	•			•		
 Italie	•	•	•	•	•	•	

⁷⁰ [Tableau de bord de la reprise et de la résilience \(europa.eu\)](https://europa.eu).

	Plans approuvés	Conventions de financement signées	Conventions de prêt signées	Accords opérationnels signés	Versements de préfinancement	Demandes de paiements reçues	Premier paiement versé
 Chypre	•	•	•		•		
 Lettonie	•	•			•		
 Lituanie	•	•			•		
 Luxembourg	•	•			•		
 Malte	•	•			•		
 Autriche	•	•			•		
 Portugal	•	•	•		•		
 Roumanie	•	•			•		
 Slovénie	•	•			•		
 Slovaquie	•	•		•	•		
 Finlande	•	•					

Les systèmes de contrôle sont adaptés à la nature axée sur les performances de la facilité pour la reprise et la résilience

En 2021, parallèlement à l'évaluation des plans, la Commission a travaillé à la mise en place des processus et stratégies de contrôle interne pertinents, en veillant à s'adapter au fait que la facilité est un instrument axé sur les performances et que les États membres sont les bénéficiaires. En outre, le règlement prévoit qu'il incombe aux États membres de veiller à ce que la facilité soit mise en œuvre dans le respect des règles de l'UE et de leurs règles nationales, ainsi que des principes de bonne gestion financière.

Au niveau des États membres

Il incombe en premier lieu aux États membres de veiller à ce que les fonds reçus soient mis en œuvre conformément au droit de l'Union et au droit national applicables, notamment en ce qui concerne la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts, ainsi que la prévention du double financement. Les États membres mettent en place des cadres de contrôle et de suivi appropriés au niveau national pour assurer le suivi efficace des plans pour la reprise et la résilience et la collecte d'éléments de preuve sur la réalisation des jalons et des cibles, et, à terme, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE. Ces éléments seront aussi pris en considération dans les conventions de financement et de prêt.

Chaque État membre a décrit le système de contrôle national pour la mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre de son plan national, et la Commission a analysé les systèmes tels qu'ils figurent dans les plans dans le cadre de son évaluation. Si un système de contrôle était jugé insuffisant, le plan ne pourrait pas être approuvé. Lorsque la Commission a estimé que les systèmes de contrôle étaient globalement adéquats mais que des améliorations supplémentaires étaient nécessaires, elle a exigé que des jalons concernant les audits et les contrôles soient inclus dans les

décisions d'exécution du Conseil. Ces déficiences dans les systèmes de contrôle des États membres étaient notamment les suivantes: le système de répertoire pour la collecte et le stockage des données exigé par le règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience n'était pas complètement en place au moment de l'évaluation; l'absence de mandats juridiques formels pour les différents organismes chargés de l'exécution et du contrôle des fonds; la capacité administrative insuffisante des organismes de mise en œuvre et d'audit chargés de la mise en œuvre du plan; et l'absence de stratégie d'audit claire ou de mesures antifraude. Les paiements aux États membres ne pourront avoir lieu qu'une fois que ces jalons auront été atteints.

Au niveau de la Commission

La Commission est chargée de veiller à la légalité et à la régularité de ses paiements aux États membres. Étant donné que la facilité est un instrument fondé sur les performances, la légalité et la régularité des paiements dépendent de la réalisation effective des jalons et des cibles définis dans les décisions d'exécution du Conseil. Par conséquent, les **contrôles de la Commission se concentrent sur la réalisation des jalons et des cibles, tandis que les coûts réellement supportés par le bénéficiaire ne font pas l'objet de contrôles de la part de la Commission**. Conformément au règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience, la Commission a néanmoins le droit de corriger les irrégularités graves, à savoir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts, qui n'ont pas été corrigées par les États membres eux-mêmes, ainsi que les cas de double financement ou les violations graves des conventions de financement et de prêt.

Dans l'ensemble, pour obtenir son assurance, la Commission s'appuie sur les contrôles effectués par les États membres. Elle doit donc obtenir l'assurance que les systèmes de contrôle des États membres sont efficaces pour prévenir et détecter les irrégularités graves ou les manquements aux obligations des conventions de financement. En outre, si nécessaire, la Commission complétera les contrôles effectués par les États membres par ses propres contrôles à trois étapes.

Au cours de son évaluation des plans pour la reprise et la résilience des États membres, la Commission a vérifié si les systèmes de contrôle décrits par les États membres dans les plans satisfaisaient aux exigences énoncées dans le règlement. En particulier, les États membres doivent expliquer de quelle manière ils démontreront à la Commission que les jalons ou cibles prédéfinis ont été atteints de manière satisfaisante et de quelle manière ils veilleront à ce que les données correspondantes soient fiables, en incluant des mécanismes de contrôle pour garantir cette fiabilité. En outre, les États membres doivent décrire le système de contrôle mis en place pour prévenir, détecter et corriger la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et le double financement. Lorsque la Commission a estimé que le système de contrôle d'un État membre était globalement adéquat, mais que des lacunes mineures restaient susceptibles d'être corrigées, des jalons et des cibles supplémentaires ont été introduits afin de veiller à ce que les lacunes soient corrigées avant le premier décaissement normal.

Au cours de la mise en œuvre de la facilité, une fois que les États membres auront soumis leurs demandes de paiement, la Commission évalue si les jalons et les cibles ont été atteints de manière satisfaisante et si toutes les autres conditions de décaissement sont remplies. Les États membres doivent notamment accompagner chaque demande de paiement:

- d'une déclaration de gestion attestant que les fonds ont été utilisés aux fins prévues, que les informations fournies sont exactes et que les systèmes de contrôle mis en place donnent l'assurance nécessaire que les fonds ont été gérés conformément aux règles applicables; et
- d'un résumé des audits effectués, indiquant notamment les faiblesses décelées et toute mesure corrective prise.

La Commission peut demander des informations complémentaires et décider de procéder à des contrôles supplémentaires afin d'obtenir l'assurance complémentaire nécessaire quant au respect des jalons et des cibles avant d'effectuer le paiement. Si un ou plusieurs jalons ou cibles n'ont pas été atteints de manière satisfaisante, les paiements peuvent être réduits proportionnellement et, à terme, suspendus.

La Commission procédera également à des audits des systèmes sur la fiabilité des systèmes mis en place pour collecter, agréger et stocker des données fiables relatives aux jalons et aux cibles. En outre, au moins une fois par État membre, elle procédera à des audits des systèmes des mesures mises en œuvre par les États membres afin de garantir la protection des intérêts financiers de l'Union, et plus particulièrement des mesures visant à prévenir, détecter et corriger les cas de fraude, de corruption, de conflits d'intérêts et de double financement et à éviter les violations graves de la convention de financement. Cela inclut également le fonctionnement des systèmes de collecte et de stockage des données visées à l'article 22, paragraphe 2, point d), du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience, c'est-à-dire des données concernant les bénéficiaires finaux et leurs contractants, sous-traitants et bénéficiaires effectifs.

Une fois les décaissements effectués en faveur des États membres, la Commission peut effectuer des contrôles et des audits ex post⁷¹ afin de vérifier le respect des jalons et des cibles. Elle peut également effectuer des audits ad hoc en cas de soupçon d'irrégularités graves. Si nécessaire, la Commission recouvrera des montants proportionnés ou exigera le remboursement anticipé des prêts. En cas d'irrégularités graves qui n'ont pas encore été recouvrées par les États membres eux-mêmes, la Commission recouvrera des montants proportionnés auprès des États membres.

En outre, les modalités opérationnelles prévoient des échanges réguliers entre la Commission et les États membres, à savoir des échanges au moins trimestriels pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience.

La Commission procédera à une évaluation qualitative des résultats des contrôles et du niveau de risque associé aux opérations. Contrairement à d'autres programmes de l'UE (voir également l'annexe 5), cette évaluation ne sera pas quantifiée avec un taux d'erreur. Les taux d'erreur sont utilisés dans le cadre d'évaluations quantitatives, qui sont pertinentes lorsque les dépenses peuvent être directement attribuées à un critère quantitatif⁷². Les paiements effectués dans le cadre de la facilité reposent sur une évaluation qualitative du respect des jalons et des cibles, laquelle est difficile à traduire en termes quantitatifs. Même lorsque les jalons et les cibles n'ont pas été atteints de manière satisfaisante et qu'une réduction sera opérée, cette réduction ne peut correspondre à un montant de dépenses inéligibles. En outre, les investissements et les réformes inclus dans les plans pour la reprise et la résilience sont très variés, tant au sein des États membres qu'entre ceux-ci, ce qui empêche toute extrapolation statistique. Dans ce contexte, aucun taux d'erreur significatif ne peut être déterminé.

L'évaluation qualitative de la Commission se fondera sur une combinaison des résultats 1) des audits des États membres, fournis dans le résumé des audits qui doit accompagner chaque demande de paiement; 2) des audits de la Commission; 3) de l'évaluation des demandes de paiement; et

⁷¹ Conformément à la convention de financement, des audits ex post peuvent être effectués jusqu'à cinq ans après la date de présentation du dernier paiement.

⁷² C'est-à-dire en cas de remboursement de frais réellement exposés ou de dépenses fondées sur des droits lorsqu'un montant exact est prévu dans la base légale pour une quantité donnée: un montant donné d'euros par hectare admissible au bénéfice de l'aide dans le cadre de la politique agricole commune, un montant donné d'allocation familiale par enfant pour les dépenses administratives ou tout autre montant forfaitaire ou standard, ou coût unitaire, directement lié à une quantité donnée.

4) d'autres contrôles effectués par la Commission au niveau des États membres dans le cadre d'autres programmes de financement tels que les fonds de la politique de cohésion.

L'ordonnateur délégué de la facilité a confirmé qu'il disposait d'une assurance raisonnable

Le directeur général des affaires économiques et financières a été désigné ordonnateur délégué de la facilité. En janvier 2021, il a créé une nouvelle unité de contrôle et d'évaluation pour étayer l'assurance globale. La stratégie d'audit a été approuvée en décembre 2021. L'objectif est d'évaluer si les autorités nationales ont mis en place les systèmes de gestion et de contrôle requis pour la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience afin de garantir la légalité et la régularité des demandes de paiement soumises à la Commission, ainsi que de faire en sorte que tous les cas de fraude, de corruption, de conflits d'intérêts et de double financement découverts soient corrigés de manière adéquate et, si nécessaire, que des mesures correctives soient prises pour remédier aux violations significatives de la convention de financement.

En 2021, la majeure partie de l'année a été consacrée aux travaux préparatoires en vue de la présentation des plans par les États membres et de l'évaluation des plans par la Commission. Alors que la plupart des décaissements pour 2021 consistaient en des préfinancements, un seul versement de 10 milliards d'EUR a été effectué, en faveur de l'Espagne. Ce paiement concernait le respect de 52 jalons, principalement liés aux réformes déjà réalisées au deuxième trimestre de 2021. Sur la base de l'évaluation positive des éléments probants attestant le respect des jalons définis dans la demande de paiement, **l'ordonnateur délégué a indiqué qu'il disposait d'une assurance raisonnable** quant à la légalité et à la régularité du paiement effectué en 2021 au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

Getting in touch with the EU

In person

All over the European Union there are hundreds of Europe Direct centres. You can find the address of the centre nearest you online (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_en).

On the phone or in writing

Europe Direct is a service that answers your questions about the European Union. You can contact this service:

- by freephone: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certain operators may charge for these calls),
- at the following standard number: +32 22999696,
- via the following form: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_en.

Finding information about the EU

Online

Information about the European Union in all the official languages of the EU is available on the Europa website (european-union.europa.eu).

EU publications

You can view or order EU publications at op.europa.eu/en/publications. Multiple copies of free publications can be obtained by contacting Europe Direct or your local documentation centre (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_en).

EU law and related documents

For access to legal information from the EU, including all EU law since 1951 in all the official language versions, go to EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

EU open data

The portal data.europa.eu provides access to open datasets from the EU institutions, bodies and agencies. These can be downloaded and reused for free, for both commercial and non-commercial purposes. The portal also provides access to a wealth of datasets from European countries.

